



Les portraits de la région

www.observat.qc.ca

version intégrale

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Portrait des ressources forestières

Novembre 2006

Analyse et rédaction : Mariella Collini, agente de recherche.
Collaboration : Lili Germain et Julie Thibeault, agentes de recherche.

Reproduction autorisée avec mention de la source. Toute reproduction totale ou partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Vous pouvez vous procurer ce document à l'adresse suivante :

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P7
Téléphone : 819-762-0774
Télécopieur : 819-797-0960
Pour télécharger la version PDF : www.observat.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
NOTES AU LECTEUR	4
SOURCES DE DONNÉES	4
DÉCOUPAGES GÉOGRAPHIQUES	4
INTRODUCTION	6
1. LE MILIEU BIOPHYSIQUE ET ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE	7
1.1 Zones de végétation et domaines bioclimatiques	7
1.2 Régime de propriété	9
1.3 Territoires forestiers	10
1.4 Profil général des forêts	11
1.5 Structure des forêts	14
2. ÉTAT DES FORÊTS PUBLIQUES	14
2.1 L'évolution du couvert forestier	15
2.2 État de la matière ligneuse : son accessibilité, sa qualité et sa quantité	16
2.3 Les perturbations naturelles	19
2.4 Les perturbations anthropiques (liées au développement humain)	20
2.5 Territoires voués à la conservation et à la biodiversité du milieu forestier	23
2.6 Espèces menacées ou vulnérables	26
3. LA GESTION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE	26
3.1 La gestion forestière québécoise	26
3.2 La planification forestière en forêt publique	28
3.3 La planification forestière en forêt privée	42
3.4 Participation publique à la gestion forestière	45
3.5 Participation des communautés autochtones à la gestion des forêts	48
4. L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	53
4.1 Exploitation forestière et aménagement	55
4.2 Industrie de transformation du bois	56
4.2.1 Industrie primaire de transformation du bois	57
4.2.2 Consommation en bois des usines de première transformation	60
4.2.3 Production de bois d'œuvre	61
4.2.3 Industrie de deuxième et troisième transformation du bois	63
4.3 Importance du secteur forestier dans les expéditions manufacturières	66
4.4 Investissements	68
4.5 Les équipementiers en lignotechnologies	70
5. MAIN-D'ŒUVRE FORESTIÈRE	70
5.1 Caractéristiques générales de la main-d'œuvre forestière	71
5.2 Perspectives d'emploi dans l'industrie forestière et selon la structure professionnelle	71
5.3 Défis et enjeux en ressources humaines dans l'industrie forestière	75
5.4 Formation et éducation	76
5.5 Autres interventions pour le développement des compétences	77
6. USAGES MULTIRESSOURCES DE LA FORET	78
6.1 Récréotourisme et activités de prélèvement faunique	78
6.2 Mise en valeur des autres usages du milieu forestier (matière non ligneuse)	81
6.3 Utilisation des forêts à des fins de recherche et d'expérimentation	83
7. INNOVATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	84
7.1 Organismes de recherche-développement et R-D forestière en Abitibi-Témiscamingue	85
7.2 Créneaux d'excellence du projet ACCORD	88
CONCLUSION	89
ANNEXE I	90
ANNEXE II	91
ANNEXE III	96
ANNEXE IV	97
ANNEXE V	98
BIBLIOGRAPHIE	100
LEXIQUE	104
FACTEURS DE CONVERSION	107

NOTES AU LECTEUR

SOURCES DE DONNÉES

La plupart des données dont fait état ce rapport proviennent du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ce portrait tente de recenser et colliger les plus récentes données et statistiques forestières compte tenu du temps imparti et des limites imposées par les données disponibles.

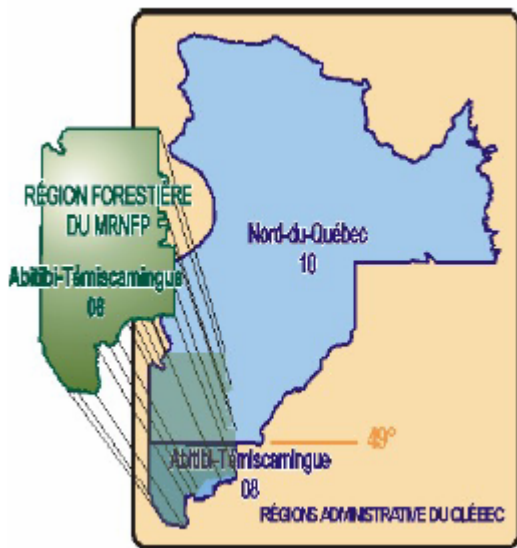
Au premier regard, les cadres territoriaux de gestion utilisés pour la gestion forestière par le MRNF sont très différents de ceux utilisés par d'autres ministères. Cette même constatation se fait entre les données provenant des divers services au sein même du Ministère (domaines bioclimatiques, unités d'aménagement forestier, bassins versants, provinces naturelles, etc.). Il va de soi qu'une telle situation entraîne de grandes difficultés dans la gestion, le partage et la comparabilité des données.

DÉCOUPAGES GÉOGRAPHIQUES

Territoire de gestion de la forêt publique

Contrairement au découpage territorial selon les régions administratives largement utilisées par plusieurs instances gouvernementales, la gestion forestière se base plutôt sur les territoires de gestion des directions régionales de Forêt Québec. La direction régionale 08 - Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec se compose de l'ensemble de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et de la partie ouest¹ du Nord-du-Québec. La démarcation entre les deux régions constituantes de la DR 08 se fait pratiquement au 49° parallèle nord.

Figure 1



Ainsi, les données utilisées dans ce portrait auront donc diverses limites géographiques selon leur disponibilité.

Ainsi, certaines données recensées sont compilées selon les **régions administratives**, telles que nous les connaissons. Les données correspondront au territoire de la région administrative complète de l'Abitibi-Témiscamingue ou du Nord-du-Québec.

Dans d'autres cas, les données seront délimitées géographiquement selon le **Territoire de gestion de la DR 08**. Elles couvriront la quasi-totalité de la région administrative 08 « Abitibi-Témiscamingue » et la partie ouest de la région 10 « Nord-du-Québec ». En fait, environ 7 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue se localise sur la DR 07 – Outaouais. La superficie du territoire forestier productif accessible est de 68 373 km² répartis entre les régions administratives 08 (55 %) et 10, portion DR 08 (45 %)².

¹ Le territoire forestier résiduel du Nord-du-Québec est administré par la Direction régionale du Saguenay-Lac-St-Jean.

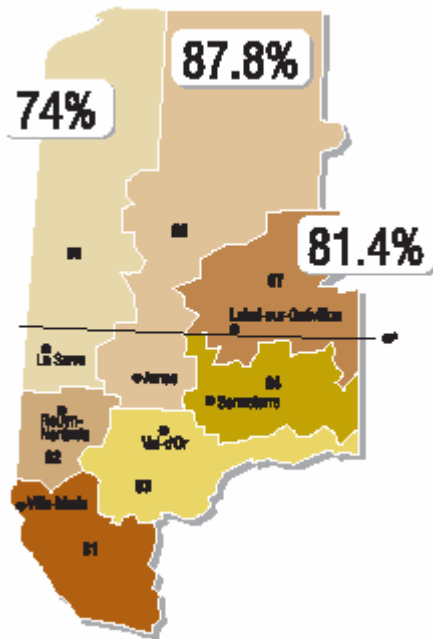
² RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec – Document d'information sur la gestion de la forêt publique*, avril 2004.

Les unités de gestion

Le territoire de gestion de la DR 08 est lui-même subdivisé en 7 unités de gestion :

- Unité de gestion du Témiscamingue (081)
- Unité de gestion de Rouyn-Noranda (082)
- Unité de gestion de Val-d'Or (083)
- Unité de gestion de la Mégiscane (084)
- Unité de gestion du Lac-Abitibi (085 en partie)
- Unité de gestion de l'Harricana (086 en partie)
- Unité de gestion de Quévillon (087 en partie)

Figure 2



Les superficies forestières comprises dans les unités de gestion Témiscamingue (081), Rouyn-Noranda (082), Val-d'Or (083) et Mégiscane (084) sont situées en totalité à l'intérieur de la région Abitibi-Témiscamingue. À l'opposé, trois unités de gestion soit Lac-Abitibi (85), Harricana (86) et Quévillon (087) débordent largement les frontières administratives de l'Abitibi-Témiscamingue. En fait, d'une manière plus détaillée, la proportion de la superficie forestière totale située dans la région 08 s'élève à 25,9 % pour l'unité de gestion Lac-Abitibi (085), 12,2 % pour l'unité de gestion Harricana (086) et enfin, 18,6 % pour l'unité de gestion Quévillon (087)³.

Toutefois, il est important de mentionner qu'une partie non négligeable de la possibilité forestière de la région 10 est attribuée à des usines situées à l'extérieur de son territoire, notamment vers des usines de l'Abitibi-Témiscamingue (La Sarre et Amos). On estime ces volumes dirigés vers d'autres usines à un peu plus de 30 % de la possibilité forestière, soit à quelque 1,7 millions de mètres cubes, principalement des résineux du groupe SEPM et du peuplier⁴.

³ Idem.

⁴ André L'ALLIER et Pierre DOUCET, *Profil des systèmes productifs de la région Nord-du-Québec et positionnement de l'Abitibi-Témiscamingue - Secteurs forestier et minier*, Projet Accord Abitibi-Témiscamingue, avril 2003, p.8.

INTRODUCTION

La forêt est un milieu important tant par sa contribution à la santé et au bien-être des gens que pour son rôle dans l'économie. Or, un simple coup d'œil dans les quotidiens ou hebdomadaires démontre que la population s'interroge sur la capacité de nos forêts à fournir suffisamment de bois de qualité aux usines de transformation, à des coûts concurrentiels, sans compromettre l'environnement et leur potentiel de se régénérer, tout en permettant une foule d'autres usages. Ces questionnements portent donc sur la qualité, la quantité et l'accessibilité de la matière ligneuse, et ce, dans un contexte où on parle de plus de plus de développement durable.

Ainsi, en plus des questionnements, divers messages ont cours au sein de la population. La société veut qu'on pratique la gestion intégrée des ressources dans tout le territoire forestier, qu'on resserre les contrôles dont les activités forestières font l'objet, qu'on associe davantage la population aux décisions qui touchent leur environnement et qu'on les informe davantage, qu'on augmente le nombre de territoires protégés, c'est-à-dire soustraits à l'exploitation forestière, qu'on s'assure que les usines actuelles puissent poursuivre leurs activités et que les nouvelles en voie de création soient axées vers la deuxième transformation. Tout cela a cours dans un contexte où la population, lors d'un sondage réalisé en 2004, fait confiance majoritairement aux organismes de conservation établis au Québec et aux Premières Nations lorsqu'il est question d'assurer l'avenir des forêts québécoises. Le gouvernement du Québec et les sociétés forestières arrivant très loin derrière.

Dans le cadre de ce rapport, le chapitre 1 caractérisera le milieu biophysique et administratif du territoire, le chapitre 2 abordera l'état des forêts publiques, le chapitre 3 présentera la gestion de la ressource forestière, les chapitres 4 et 5 dresse le portrait de l'industrie forestière et de la main-d'œuvre et formation, le chapitre 6 présente les usages multiresources de la forêt pour terminer avec un chapitre portant sur les innovations et les nouvelles technologies.

1. LE MILIEU BIOPHYSIQUE ET ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE

L'Abitibi-Témiscamingue est la quatrième plus vaste région du Québec, avec une superficie de 64 656 kilomètres carrés. La région est composée de cinq territoires de MRC ou territoires équivalents : Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda (ville), Témiscamingue et Vallée-de-l'Or. Sept communautés algonquines résident sur le territoire parmi lesquelles trois sont situées dans les MRC Abitibi et Vallée-de-l'Or alors que les quatre autres sont situées au Témiscamingue. Par ailleurs, il est utile de mentionner qu'une autre communauté algonquine située à l'extérieur des limites administratives de l'Abitibi-Témiscamingue (Lac-Rapide) utilise le territoire de la région (réserve faunique La Vérendrye) à des fins de trappage. En 2005, l'Abitibi-Témiscamingue recense 145 100 personnes.

Avec 840 000 kilomètres carrés, la région administrative du Nord-du-Québec couvre 55 % de la superficie du Québec. Des Jamésiens, des Cris et des Inuits habitent principalement le territoire. Les Jamésiens vivent dans les municipalités de Lebel-sur-Quévillon, Chibougamau, Chapais, Matagami ainsi que dans la Municipalité de la Baie James⁵. Cette municipalité englobe le territoire à l'extérieur des municipalités (ex. Matagami) et regroupe les localités non municipalisées (Villebois, Beaucanton, Val-Paradis, Miquelon et Desmaraisville). La portion du Nord-du-Québec qui est intégrée au territoire de gestion de la DR 08 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune compte quelque 7 200 personnes. Elles résident plus précisément à Lebel-sur-Quévillon, Matagami et sur le territoire de la Municipalité de Baie-James. Ajoutons la population des trois communautés autochtones de ce secteur (4 300) en plus d'une autre communauté (Obedjiwan) située à l'extérieur du territoire de gestion mais utilisant le territoire⁶.

1.1 Zones de végétation et domaines bioclimatiques

Le Québec est un immense territoire traversé, du sud au nord, par trois zones bioclimatiques (ou de végétation) : tempérée nordique, boréale et arctique (annexe I, figure A). Une zone bioclimatique se définit par des caractéristiques biologiques et des caractéristiques climatiques relativement homogènes à l'intérieur d'une très vaste étendue⁷. Seules les zones tempérées nordique et boréale présentent un couvert forestier.

Au Québec, la zone boréale occupe 71 % du territoire, témoignant de la prédominance de la forêt coniférienne (sapins, épinettes, pins et mélèzes). Cette zone se situe dans des régions où les hivers sont longs, secs et très froids et les étés courts, humides et frais. Ensuite, 16 % se caractérisent par la zone arctique et 14 % par la zone tempérée. À leur tour, les zones de végétation se subdivisent en sous-zones en fonction de la physionomie de la végétation qui domine les paysages. Ainsi, la forêt décidue (feuillue), la forêt mélangée (mixte), la forêt boréale (coniférienne), la taïga, la toundra forestière et le Bas-Arctique sont les six sous-zones de végétation qui caractérisent le Québec. Encore une fois, chacun de ces types de végétation se subdivise en dix domaines bioclimatiques. Seules les forêts feuillues, mixtes et boréales permettent une exploitation forestière⁸.

⁵ Idem, p. 2 et 6.

⁶ RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec – Document d'information sur la gestion de la forêt publique*, avril 2004, p. 2.

⁷ Daniel GAGNON, *La forêt naturelle du Québec, un survol*, mai 2004, p. 13.

⁸ Certains bouts intégraux de L'aménagement forestier au Québec : Analyse critique du rendement accru et recensement des alternatives viables. Site Internet : <http://www.er.uqam.ca/nobel/grip/dr/afq/contexte.htm>

Tableau 1
Zones de végétation et domaines bioclimatiques au Québec

Zones de végétation	Sous-zones de végétation	Domaine bioclimatique	Superficie
Zone tempérée nordique (Feuillus mélangés)	Forêt décidue (feuillue)	Érablière à caryer cordiforme	14 500 km ² (0,9 %)
		Érablière à tilleul	31 000 km ² (2,1 %)
		Érablière à bouleau jaune	65 600 km ² (4,3 %)
	Forêt mélangée (mixte)	Sapinière à bouleau jaune	98 600 km ² (6,5 %)
Zone boréale (Conifères)	Forêt boréale continue	Sapinière à bouleau blanc	139 000 km ² (9,2 %)
		Pessière à mousses	412 400 km ² (27,3 %)
	Taïga	Pessière à lichens	299 000 km ² (19,8 %)
	Toundra forestière	Toundra forestière	217 000 km ² (14,3%)
Arctique	Bas-Arctique	Toundra arctique arbustive	197 800 km ² (13,1 %)
		Toundra arctique herbacée	38 200 km ² (2,5 %)
		Total	1 513 100 km² (100,0)

Source : Daniel GAGNON, *La forêt naturelle du Québec, un survol*, mai 2004, p. 71.

L'Abitibi-Témiscamingue se caractérise par deux réalités forestières. L'Abitibi est reconnue pour sa forêt boréale alors que le Témiscamingue se différencie par ses forêts feuillues et mixtes. Selon les domaines bioclimatiques, la zone boréale occupe 57 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue alors qu'il en est de 43 % pour la zone tempérée. Dans le détail, le paysage de la région se répartit en fonction de quatre domaines bioclimatiques : érablières à bouleau jaune (13 %), sapinières à bouleau jaune (30 %), sapinières à bouleau blanc (51 %) et pessière noire à mousses (6 %).

L'Abitibi se caractérise par la présence typique du sapin, de l'épinette blanche et du bouleau blanc ainsi que par l'épinette noire, le pin gris, le mélèze et le sapin baumier. La pessière à mousses est, quant à elle, dominée par l'épinette noire. Au Témiscamingue, l'érablière à sucre et le bouleau jaune sont des essences communes de même que le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya qui se mélangent aux peuplements de pins blancs et de pins rouges. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada sont également représentés, mais de manière plus rare, tout comme le tilleul d'Amérique et l'ostryer de Virginie⁹.

Un regard sur le territoire de gestion de la DR 08, qui inclut une partie du Nord-du-Québec, montre que 79 % du territoire est en zone boréale (donc coniférienne) alors que le reste se situe dans la zone tempérée nordique (feuillus et mélangés).

⁹ DIRECTION RÉGIONALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

Tableau 2
Distribution approximative des superficies des domaines bioclimatiques, région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et territoire de gestion DR 08 du MRNF

Zones de végétation	Sous-zones de végétation	Domaines bioclimatiques	Superficie (%)	
			Abitibi-Témiscamingue	Territoire de gestion DR 08
Zone tempérée nordique (Feuillus mélangés)	Décidue	Érablière à bouleau jaune	13	8
	Mélangée	Sapinière à bouleau jaune	30	13
Zone boréale (Conifères)	Boréale	Sapinière à bouleau blanc	51	31
		Pessière noire à mousses	6	48

Sources : Superficies régionales : Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue et Données sur le territoire de gestion : MRNF, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec – Document d'information sur la gestion de la forêt publique*, avril 2004, p. 2. Le territoire de gestion 08 comprend l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et la partie ouest de la région Nord-du-Québec.

1.2 Régime de propriété

En Abitibi-Témiscamingue, 89 % de la superficie totale est de tenure publique (57 393 km²), ce qui est une proportion plus élevée que celle du Québec (81 %). Les terres privées, constituées majoritairement de petites propriétés, comptent pour 11 % de la superficie terrestre. Le Québec compte une plus grande superficie de terres privées (18 %). Enfin, le territoire fédéral représente à peine 26 km². Quant au Nord-du-Québec, la quasi totalité du territoire inventorié est de tenure publique (98 %) alors que le reste se partage presque équitablement entre les terres privées et le territoire fédéral.

Tableau 3
Régimes de propriété de la zone d'inventaire intensif*, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec et Québec, superficie en km², 2004

	Abitibi-Témiscamingue		Nord-du-Québec		Québec	
Superficie totale¹	64 607		92 322		591 549	
Territoire public québécois	57 393	88,8%	89 976	97,5%	476 077	80,5%
Forêts du domaine de l'État ²	55 075	96,0%	89 822	99,8%	466 176	97,9%
Autres tenures ³	2 318	4,0%	153	0,2%	9 901	2,1%
Propriétés privées	7 188	11,1%	1 089	1,2%	107 701	18,2%
Grandes propriétés ⁴	142	2,0%	862	79,2%	12 751	11,8%
Petites propriétés	7 046	98,0%	226	20,8%	94 950	88,2%
Territoire fédéral	26	0,0%	1 258	1,4%	7 771	1,3%

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ressources et industries forestières - Portrait statistique Édition 2004, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, (tableau 01.06.02), septembre 2004.

* Territoire où le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dresse des inventaires forestiers détaillés. Cette zone d'inventaire ne comprend pas la zone d'inventaire extensif soit les écosystèmes forestiers où toute récolte de matière ligneuse est proscrite. La zone d'inventaire intensif se situe au sud de la limite nordique des forêts considérées comme étant attribuables (en termes de matière ligneuse) et, par conséquent, aménageables conformément au principe du « rendement soutenu ».

¹ Cette superficie inclut les eaux à l'intérieur des terres mais exclut le fleuve St-Laurent.

² Territoire sur lequel on trouve des peuplements forestiers.

³ Stations forestières, forêts d'expérimentation et de recherche, etc.

⁴ Plus de 800 hectares d'un seul tenant.

1.3 Territoires forestiers

Au Québec, 40 % du territoire est situé au sud de la limite nordique des forêts, ce qui se résume en d'autres mots à la zone d'inventaire intensif. Ce territoire est considéré comme étant attribuable en termes de matière ligneuse et donc aménageable conformément au principe du « rendement soutenu »¹⁰. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, l'ensemble du territoire est situé dans la zone d'inventaire intensif alors qu'il en est de 11 % du territoire dans le Nord-du-Québec.

L'ensemble des composantes du territoire forestier de l'Abitibi-Témiscamingue couvrent une superficie de quelque 54 800 km², ce qui équivaut à 85 % de l'ensemble du territoire. La superficie boisée de la région (54 800) correspond à 11 % du couvert forestier de la province. Ensuite, 12 % du territoire régional est composé de lacs et cours d'eau et 3 % de territoires non forestiers composés de zones urbaines et agricoles (villes, localités, routes, carrières, cultures agricoles, plantations et autres terrains, etc.).

Parmi la vaste étendue de forêts, 89 % de la superficie boisée inventoriée est dite productive¹¹ c'est-à-dire accessible à la machinerie (pente de 0 % à 40 %), ce qui représente quelque 48 600 km². Le reste du couvert forestier (11 %) est plutôt catalogué comme étant improductif (terrains dénudés) ou inaccessible (pentes de plus de 40 %). Pour le Québec, 85 % du territoire forestier québécois est productif et donc exploité pour la production de matière ligneuse. Parmi les forêts productives de la région, 92 % appartiennent au domaine public alors que 8 % sont en forêts privées. À ce chapitre, les petites propriétés forestières privées, celles qui ont moins que 800 hectares d'un seul tenant, représentent la quasi-totalité du territoire forestier privé (97 %).

Dans le Nord-du-Québec, avec quelque 81 200 km², le couvert forestier représente 10 % de la superficie totale de la région mais 88 % de la superficie forestière (attribuable et aménageable). En raison de la végétation (tourbe, îlots boisés, etc.), près de 29 % de la surface forestière inventoriée est dite improductive et inaccessible.

Tableau 4
Superficies de la zone d'inventaire intensif* selon la nature du territoire (eau, milieu forestier ou non), Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec et Québec, 2002-2003

	Abitibi-Témiscamingue		Nord-du-Québec		Québec	
	km ²	%	km ²	%	km ²	%
Eau	7 492	11,6%	10 868	11,8%	58 302	9,9%
Territoires non forestiers	2 330	3,6%	296	0,3%	34 894	5,9%
Territoires forestiers	54 784	84,8%	81 158	87,9%	498 353	84,2%
- Productifs et accessibles	48 594		57 768		424 114	
Territoire public québécois	44 910		56 061		355 004	
Petites propriétés privées	3 553		138		55 306	
Grandes propriétés privées	113		698		10 940	
Territoire fédéral	19		870		2 864	
- Productifs mais inaccessibles	71		50		11 401	
- Improductifs	6 119		23 341		62 838	
Superficie totale de la zone d'inventaire intensif	64 607		92 322		591 549	
Superficie totale terrestre	64 607		835 456		1 497 753	

* Territoire où le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dresse des inventaires forestiers détaillés. Ne comprend pas la zone d'inventaire extensif soit les écosystèmes forestiers (fragiles à toute récolte de matière ligneuse). La zone d'inventaire intensif se situe au sud de la limite nordique des forêts considérés comme étant attribuables (en termes de matière ligneuse) et, par conséquent, aménageables conformément au principe du « rendement soutenu ». Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Ressources et industries forestières - Portrait statistique Édition 2004*, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, (tableau 02.01.01), septembre 2004.

¹⁰ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, Rapport, décembre 2004, p. 17.

¹¹ Idem., p. 34.

1.4 Profil général des forêts

Rappelons-ici que parmi la superficie boisée de l'Abitibi-Témiscamingue, 89 % est favorable à la production forestière, ce qui représente 48 600 km². Selon le plus récent inventaire forestier, l'ensemble des forêts productives de l'Abitibi-Témiscamingue se compose d'environ 36 % de peuplements résineux, 35 % de peuplements mélangés et 23 % de feuillus. Seulement 6 % de sa superficie est sans couvert constitué ou en régénération. Quant à l'âge des peuplements, la moitié de la superficie forestière productive de la région est constituée de peuplements âgés de plus de 60 ans (surannés).

Du côté du Nord-du-Québec, la végétation s'y présente très différemment. Le couvert forestier est composé aux deux tiers de résineux alors que le reste se partage entre un couvert en développement et des peuplements mélangés et feuillus. Plus de 60 % des peuplements sont âgés de plus de 60 ans (surannés).

Tableau 5

Superficie des forêts productives* (sous aménagement) selon le régime forestier, l'âge, les types de couvert, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec et Québec, troisième inventaire forestier (1992-2002)

	Abitibi-Témiscamingue		Nord-du-Québec		Québec	
Superficie des territoires forestiers productifs accessibles	48 594 km ²		57 768 km ²		424 115 km ²	
Publique	44 910 km ²	92,4%	56 061 km ²	97,0%	355 004 km ²	83,7%
Privée	3 666 km ²	7,5%	837 km ²	1,4%	66 246 km ²	15,6%
Fédéral	19 km ²	0,1%	870 km ²	1,5%	2 864 km ²	0,7%
Selon les classes d'âge (superficie en km²)						
0 à 20 ans	8 490	17,5%	15 722	27,2%	81 487	19,2%
21 à 40 ans	5 792	11,9%	3 461	6,0%	41 685	9,8%
41 à 60 ans	9 665	19,9%	2 927	5,1%	83 364	19,7%
61 à 80 ans	11 140	22,9%	13 160	22,8%	70 213	16,6%
81 à 100 ans	10 242	21,1%	5 858	10,1%	79 255	18,7%
101 ans et plus	3 265	6,7%	16 640	28,8%	68 112	16,1%
Selon les types de couvert (sup. en km²)						
Résineux	17 687	36,4%	39 117	67,7%	205 237	48,4%
Mélangés	17 092	35,2%	7 368	12,8%	109 889	25,9%
Feuillus	10 942	22,5%	1 734	3,0%	69 236	16,3%
En voie de	2 874	5,9%	9 549	16,5%	39 753	9,4%

* Territoires où les forêts sont aménageables conformément au principe du rendement soutenu, sur un horizon de 120 ans. Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique - Édition 2004*, tableaux 02.02.01 et 02.02.02.

1.4.1 Forêt publique

Les forêts publiques de l'Abitibi-Témiscamingue sont composées majoritairement de peuplements résineux (38 %) et mélangés (36 %). Environ le cinquième de la superficie est représenté par le feuillu. Enfin, 6 % de la superficie forestière productive est en voie de régénération. Cinquante-quatre pour cent du couvert forestier est formé de peuplements âgés de 60 ans et plus.

Tableau 6
Superficie des forêts productives* (sous aménagement) publiques selon l'âge et le type de couvert Abitibi-Témiscamingue, troisième inventaire forestier (1992-2002)

	Abitibi-Témiscamingue		Québec	
Superficie des territoires forestiers productifs accessibles	44 910 km ²		355 004 km ²	
Selon les types de couvert (superficie en km²)				
Résineux	17 128	38,1 %	191 640	54,0 %
Mélangés	16 237	36,2 %	85 049	24,0 %
Feuillus	9 088	20,2 %	44 225	12,5 %
En voie de régénération	2 457	5,5 %	34 090	9,6 %
Selon les classes d'âge (superficie en km²)				
0 à 20 ans	7 395	16,5 %	66 482	18,7 %
21 à 40 ans	5 197	11,6 %	31 382	8,8 %
41 à 60 ans	8 153	18,2 %	52 018	14,7 %
61 à 80 ans	10 766	24,0 %	64 938	18,3 %
81 à 100 ans	10 201	22,7 %	73 059	20,6 %
101 ans et plus	3 197	7,1 %	67 125	18,9 %
Volume marchand brut selon l'essence (m³)	422 326 500		3 124 028 600	
Résineux	143 116 400	33,9 %	1 733 096 500	55,5 %
Mélangés	170 569 200	40,4 %	837 749 200	26,8 %
Feuillus	108 641 000	25,7 %	553 182 900	17,7 %
% en résineux		55,3 %		68,9 %
% en feuillus		44,7 %		31,1 %

* Territoires où les forêts sont aménageables conformément au principe du rendement soutenu, sur un horizon de 120 ans. Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique - Édition 2004*, tableaux 02.02.01 et 02.02.02.

Si l'on regarde les caractéristiques de la forêt publique selon le territoire de gestion de la DR 08 qui, rappelons-le, est composé de la région administrative Abitibi-Témiscamingue (55 %) et d'une partie du Nord-du-Québec (45 %), le territoire forestier productif accessible est de 68 373 km². Les couverts résineux y sont largement dominants, avec plus de la moitié de la superficie forestière sous aménagement. Ensuite, 28 % des forêts sont constituées de peuplements mélangés et 12 % de feuillus. Enfin, le sixième de la superficie boisée est en régénération¹². Comme l'illustre le tableau suivant, la forêt située dans la portion du territoire Abitibi-Témiscamingue se caractérise par un couvert forestier composé de résineux et de feuillus alors que dans la portion Nord-du-Québec, ce sont essentiellement les peuplements résineux qui dominent, ce qui s'explique principalement par le domaine bioclimatique de la pessière à mousses.

¹² RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, avril 2004, p. 22.

Tableau 7
Répartition du couvert forestier de la forêt publique sous aménagement* (superficie en km²),
Territoire de gestion de la DR 08

	Territoire de gestion 08	Portion Abitibi-Témiscamingue	Portion Nord-du-Québec
Couvert en développement	6 988	2 256	4 732
Feuillu	8 249	6 818	1 431
Mélangé	18 956	13 831	5 124
Résineux	34 180	14 559	19 621
Total (km²)**	68 373	37 465	30 910

* Sous aménagement : Correspond aux limites des UAF les plus récentes provenant de la Direction de la gestion des stocks forestiers.

** Il s'agit des superficies originales du troisième inventaire. Les coupes ultérieures n'y sont donc pas intégrées.
Source : RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, avril 2004, p. 22-23.

1.4.2 Forêt privée

En Abitibi-Témiscamingue, avec 3 666 km², les forêts privées couvrent 8 % du territoire forestier productif accessible de la région. Contrairement à la forêt publique, la forêt privée est composée majoritairement d'essences feuillues suivies de peuplements mélangés. Les principales essences feuillues sont les érables, les peupliers faux-trembles et les bouleaux (dont le bouleau à papier). À peine 15 % est formé de résineux, qui sont dominés par le sapin baumier, l'épinette noire et blanche, le pin gris et le mélèze. Plus de 10 % de la forêt privée est en voie de régénération. Contrairement à la forêt publique, la plupart des peuplements sont plutôt jeunes, puisque ceux de moins de 60 ans occupent 87 % de la superficie des forêts.

Quant au volume marchand brut, il est estimé à 25,0 Mm³, ce qui représente environ 6 % du volume marchand brut disponible dans la région. Le volume marchand brut est constitué à 69 % de feuillus (surtout le peuplier) et de 31 % de résineux (SEPM). Présentement, ces deux groupes d'essences constituent la presque totalité de la mise en marché des propriétaires privés de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 8
Superficie des forêts privées productives (petites et grandes) selon l'âge, les types de couverts et le volume marchand brut disponible, Abitibi-Témiscamingue et Québec

	Abitibi-Témiscamingue		Québec	
Superficie des forêts privées productives	3 666 km ²		66 247 km ²	
Selon les types de couvert (sup. en km²)				
Résineux	557	15,2 %	12 546	18,9 %
Mélangés	849	23,2 %	24 012	36,2 %
Feuillus	1 843	50,3 %	24 225	36,6 %
En voie de	416	11,4 %	5 464	8,2 %
Selon les classes d'âge (superficie en km²)				
0 à 20 ans	1 090	29,7 %	14 715	22,2 %
21 à 40 ans	590	16,1 %	10 183	15,4 %
41 à 60 ans	1 505	41,1 %	30 548	46,1 %
61 à 80 ans	373	10,2 %	4 854	7,3 %
81 à 100 ans	41	1,1 %	5 361	8,1 %
101 ans et plus	68	1,9 %	585	0,9 %
Volume marchand brut selon l'essence (m³)	25 004 300		637 478 000	
Résineux	3 119 000	12,5 %	106 398 000	16,7 %
Mélangés	7 447 000	29,8 %	243 630 000	38,2 %
Feuillus	14 438 000	57,7 %	287 449 000	45,1 %

* Territoires où les forêts sont aménageables conformément au principe du rendement soutenu, sur un horizon de 120 ans. Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique - Édition 2004*, tableaux 02.02.01 et 02.02.02.

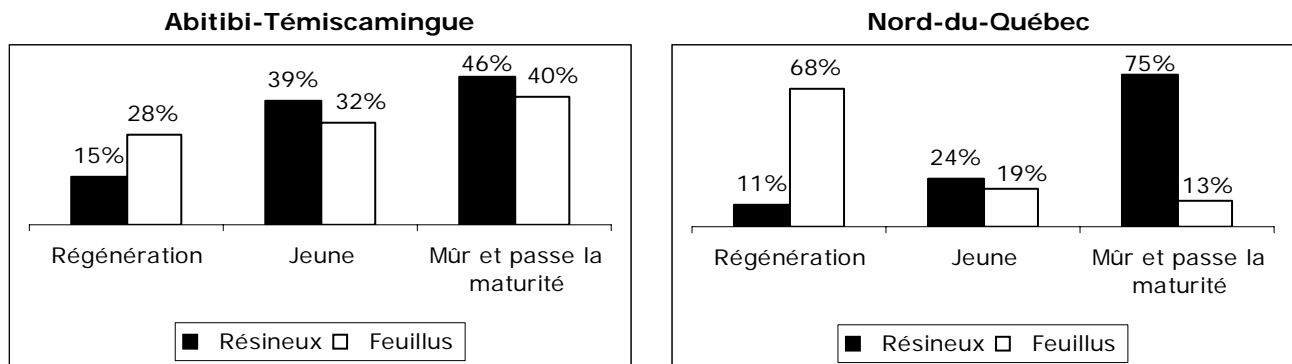
1.5 Structure des forêts

Des peuplements de structure équiennne se caractérisent par des arbres qui ont pratiquement tous le même âge. De façon générale, la dynamique de régénération des forêts boréales à dominance résineuse se prête à un aménagement équiennne, alors que celles des forêts feuillues se prête à un aménagement inéquiennne¹³. Des peuplements de structure inéquiennne sont des peuplements irréguliers; la différenciation des âges se situe dans ses peuplements au niveau des tiges. En Abitibi-Témiscamingue, les peuplements dits équiennnes représentent environ 90 % des forêts, ce qui est identique à la structure québécoise des forêts. Il y a un peu plus de peuplements dits inéquiennne dans le Nord-du-Québec (25 %)¹⁴.

Dans les forêts de structure équiennne, on reconnaît trois types de structure : normale, anormale (par insuffisance ou surabondance) et irrégulière. Ces structures sont le reflet de perturbations naturelles ou humaines. Lors du calcul de la possibilité forestière, il faut tenir compte de ces structures puisque l'aménagement pratiqué est subordonné à ces modes de distribution des âges¹⁵.

Les forêts du Québec sont majoritairement constituées de peuplements matures et surmatures. Ainsi, 63 % des forêts sont en structure « anormale par abondance »¹⁶. De façon générale, l'Abitibi-Témiscamingue possède une structure forestière en résineux nettement caractéristique de la structure « anormale par surabondance ». En d'autres mots, les forêts résineuses sont légèrement plus dominées par des peuplements mûrs et surannés. Quant aux forêts de feuillus, la tendance est similaire bien qu'elles tendent à avoir une structure vers l'équilibre des âges, l'écart entre les classes d'âge étant moins importante.

Répartition approximative de l'état de maturité des peuplements équiennnes de types résineux et feuillus, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec



Source : COMITÉ DE TRAVAIL, *Mécanisme d'intégration des aires protégées à la gestion du territoire - Document de travail*, janvier 2001, p : 32.

Il est difficile d'obtenir ce même type d'informations pour les peuplements inéquiennnes.

2. ÉTAT DES FORÊTS PUBLIQUES

Dans quel état sont les forêts du Québec? Depuis quelques années, cette question est fréquemment posée. Toutefois, elle amène autant de réponses qu'il y a de forêts, et chacune de ces réponses demeure partielle. Un fait existe : l'état des forêts varie d'une région à l'autre, voire même d'un secteur à l'autre. Dans les prochaines pages, nous tenterons de dresser quelques lignes sur cette question à la lumière des connaissances et des données disponibles à ce jour. À cet égard, l'Observatoire utilisera différentes sources d'informations et de statistiques.

¹³ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Chapitre 5, p. 96.

¹⁴ COMITÉ DE TRAVAIL, *Mécanisme d'intégration des aires protégées à la gestion du territoire - Document de travail* –, janvier 2001, p : 30.

¹⁵ Idem.

¹⁶ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Chapitre 5, p. 97.

La première source est les données relevées lors des inventaires forestiers (1992-2002). Dans l'optique de connaître l'état des forêts et de suivre leur évolution, l'inventaire écoforestier¹⁷ tente de mesurer la superficie, la densité et l'âge de peuplements, quantifier les volumes de bois sur pied disponibles et inventorier les superficies affectées par les perturbations naturelles. Principalement, les données de l'inventaire sont traitées afin d'évaluer la quantité de bois qui pourra être coupé régulièrement, année après année, sur le territoire¹⁸. Depuis les années 1970, les forêts du Québec ont été inventoriées à trois reprises, avec une période d'intervalle d'environ 10 années, temps nécessaire pour couvrir l'ensemble de la province. Les inventaires couvrent ainsi les périodes décennales suivantes : 1970 à 1977, 1978 à 1989 et de 1992 à 2002. Le plus récent inventaire quinquennal s'est terminé en 2002-2003 à l'échelle du Québec. Les forêts publiques de l'Abitibi-Témiscamingue ont été inventoriées en 1999 et 2000. Les données utilisées dans le présent portrait traduisent ainsi les superficies à cette date et ne tiennent pas compte des coupes qui ont eu lieu ultérieurement.

La deuxième source d'information utilisée est le chapitre 5 portant sur l'état des forêts du Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe). Ces données réfèrent aux volumes marchands et à son évolution dans le temps. Les données transmises ont pour découpage les territoires de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Enfin, une récente étude réalisée par le Global Forest Watch Canada vient illustrer les perturbations occasionnées par l'homme sur les forêts nordiques du Québec. On y démontre notamment que des régions telles que l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord ont été le fait d'importants changements (exploitation forestière, construction hydroélectrique, etc.) au cours des années 1990-2001.

2.1 L'évolution du couvert forestier¹⁹

Selon le portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, le couvert forestier a changé subtilement mais irrévocablement de visage. Globalement, à travers les trois inventaires décennaux, la part de la superficie des peuplements résineux s'est réduite et à l'inverse, une place de plus en plus grande s'est opérée pour les peuplements mixtes.

Spécifiquement pour la forêt de l'Abitibi-Témiscamingue, le passage de la dominance des peuplements résineux et mélangés à celle des peuplements mélangés et feuillus est le changement le plus majeur qui a été constaté au cours des vingt dernières années. En détail, lors du premier inventaire, les peuplements résineux couvraient 47 % du territoire forestier productif et les peuplements mélangés, 32 %. Vingt ans plus tard, les peuplements résineux représentaient 40 % du territoire, se rapprochant ainsi de la part couverte par les peuplements mélangés (36 %). La densité des peuplements résineux a aussi diminué : 49 % d'entre eux étaient fortement denses lors du premier inventaire alors qu'il en était que de 34 % lors du plus récent. Bref, ce sont désormais les peuplements de densité moyenne qui dominent les couverts résineux (42 % des superficies). Les sapinières sont les peuplements qui ont subi les diminutions les plus considérables, alors que celles colonisées par les pessières ont peu diminué. Ces changements marquants sont attribuables aux perturbations naturelles et, dans une moindre mesure, aux interventions humaines, qui affectent de vastes portions de territoire. Tant pour les forêts de la portion Abitibi-Témiscamingue que celle du Nord-du-Québec, comme moyen de normalisation de la forêt et maintien de la possibilité forestière, les plantations, presque inexistantes il y a 30 ans, ont été de plus en plus mises en pratique.

Du côté du couvert forestier de la partie du Nord-du-Québec (partie constituante de la DR 08), les mêmes tendances sont notées. La superficie des peuplements résineux mûrs a baissé de 39 % sur une période de 23 ans. La densité des peuplements résineux, à l'image de ceux plus au sud, a aussi diminué. Lors du premier inventaire, 34 % des peuplements résineux étaient de forte densité alors qu'au troisième inventaire, ils n'en constituaient plus que 21 %. Ces variations peuvent s'expliquer par le rajeunissement subi par la forêt, occasionné par la récolte, mais aussi par l'entrée en sénescence (mortalité naturelle) des peuplements.

¹⁷ Les inventaires écoforestiers couvrent la portion du territoire québécois situés au sud du 52^e parallèle, à l'exclusion de la partie nord de la région 10 et la superficie de la région 09 située au nord du tracé de 1924 séparant le Québec et le Labrador.

¹⁸ MRNF, *Combien y a-t-il d'arbres dans les forêts ?*, 2002, p. 1 et 4.

¹⁹ RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, avril 2004, p. 22 à 27.

2.2 État de la matière ligneuse : son accessibilité, sa qualité et sa quantité

À la lumière de l'analyse de l'accessibilité, de la qualité et de la quantité de la matière ligneuse, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise est « *d'avis qu'on assiste à une surexploitation ligneuse des forêts du Québec* »²⁰.

Accessibilité de la matière ligneuse

Au chapitre de l'accessibilité de la matière ligneuse, le rapport Coulombe mentionne qu'il devient de plus en plus difficile de trouver au Québec des volumes de bois feuillus et des peuplements résineux de qualité pour approvisionner les usines de transformation²¹. La problématique est particulièrement criante en forêt résineuse où les volumes disponibles à la récolte sont de plus en plus éparpillés sur le territoire. En d'autres endroits, les peuplements résineux disponibles à la récolte sont disséminés dans des peuplements mixtes ou encore, après avoir été récoltés, sont disparus laissant place aux peuplements mixtes ou feuillus. Dans un tel contexte, bien que la matière ligneuse soit présente sur le territoire, son accessibilité à des coûts intéressants semble être en jeu.

Qualité de la matière ligneuse

Force est de constater que les arbres récoltés sont de plus en plus petits. C'est pourquoi en forêt résineuse, un indicateur important de la qualité de la matière ligneuse est le diamètre des tiges. Le volume moyen des tiges résineuses à la récolte a diminué de 35 % au Québec sur une période s'échelonnant de 1977 à 2002. Cette réalité est la même pour l'ensemble des régions étudiées. Dans le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, le volume moyen par tige résineuse récoltée est passé de 169 décimètres cube par tige en 1977 à 107 décimètres cube en 2002, ce qui représente une perte de volume de 38 %²². Il s'agit d'ailleurs d'un volume par tige inférieur à la moyenne québécoise (110). Quant au diamètre moyen des tiges récoltées, il s'agit d'une baisse de 3 centimètres en 25 ans (19 cm en 1977 et de 16 cm en 2002)²³.

Tableau 9

Évolution du volume moyen par tige résineuse du groupe SEPM récoltée au Québec, entre 1977 et 2002, dans quelques régions

	Volume par tige (dm ³ /tige)	
	1977	2002
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	166	104
Mauricie (04)	184	152
Outaouais (07)	205	151
Abitibi-Témiscamingue (08)	169	107
Côte-Nord (09)	183	102
Moyenne provinciale	170	110

SEPM : sapin, épinettes, pin gris, mélèze.

dm³ : décimètre cube

Source : COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (Commission Coulombe), *Rapport*, Chapitre 5, p. 94.

La baisse de qualité (diamètre de tige) peut s'expliquer de diverses façons. Historiquement, le territoire étant vaste et relativement vierge de toute activité de prélèvement, la récolte se concentrait prioritairement là où étaient localisés les meilleurs peuplements. Ainsi, les peuplements les « mieux stockés, les moins éloignés et les plus faciles à atteindre ont été coupés en priorité »²⁴. Aujourd'hui, après des décennies d'approvisionnement, la récolte s'est déplacée de plus en plus vers le nord, là où les stades de développement sont très différents. Bref, « la Commission en vient à la conclusion que la situation est préoccupante, tant en forêts feuillues que résineuses »²⁵.

²⁰ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, p. 148.

²¹ Idem.

²² Idem., p. 94.

²³ Idem., p. 147.

²⁴ Idem., p. 148.

²⁵ Idem., p. 147.

Quant aux forêts feuillues, la Commission Coulombe mentionne dans son rapport que la situation au chapitre de la qualité est déplorable²⁶. En fait, 38 % des billes de sciage de bois dur doivent être importées pour soutenir l'industrie québécoise de sciage et de déroulage des feuillus.

Quantité de la matière ligneuse : le volume marchand brut

Les données sur le volume marchand brut fluctuent considérablement selon les sources de données. Rappelons que le *volume marchand brut* d'un arbre correspond au volume ligneux de son tronc et de ses branches ayant plus de 9 centimètres.

Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le volume marchand brut, toutes essences confondues, présent dans les forêts publiques du territoire de gestion de la DR 08 est de 591,6 Mm³. Cela correspond à une part de 21 % du volume marchand brut du Québec. La région suit le Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec une proportion de 23 %. Selon le portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, environ 60 % de ce volume est inventorié dans les forêts productives publiques de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 10
Estimation des volumes marchands totaux par région, troisième inventaire forestier (1992-2002)

	Volume (m ³)	%
Bas-Saint-Laurent	90 354 675	3,2%
Saguenay-Lac St-Jean	652 053 099	23,3%
Capitale-Nationale	68 531 068	2,4%
Mauricie	294 925 802	10,5%
Estrie	4 577 416	0,2%
Montréal	221 196 884	7,9%
Outaouais	311 326 306	11,1%
Abitibi-Témiscamingue	591 662 134	21,1%
Côte-Nord	464 296 372	16,6%
Gaspésie	101 805 200	3,6%
Total	2 800 728 957	100,0%

Source : MRNF, Direction générale des stocks forestiers. Données originales avant les récoltes des dernières années.

La Commission Coulombe s'est également penchée sur l'état de la situation des volumes de bois entre les deux derniers inventaires ligneux décennaux. Selon les analyses de la Commission Coulombe, les volumes totaux marchands sur pied en territoire forestier productif et accessible au Québec ont diminué de 4 %, passant de 2,80 à 2,69 milliards de m³ entre les deux derniers inventaires²⁷. « *En termes de volume marchand ligneux total, toutes essences confondues, la Commission en vient à la conclusion que, globalement, l'ensemble des facteurs de prélèvement de la matière ligneuse (perturbations naturelles, la sénescence et les coupes) ont dépassé l'intérêt ligneux que le capital forestier québécois a été en mesure de produire* »²⁸.

Quant à l'évolution des volumes selon les essences, on note une diminution de 7 % pour les essences résineuses et ce, tant dans les peuplements mûrs et surannés que les peuplements jeunes. Le groupe de résineux SEPM (sapin, épinette, pin gris et mélèze) accuse une diminution de l'ordre de 8 %. Cette baisse est particulièrement préoccupante puisque ce groupe représente les principales essences résineuses

²⁶ Idem.

²⁷ Il est à noter que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le cadre d'une analyse similaire par sous-domaines bioclimatiques notait une baisse comparable de 5 %, laquelle se traduit par une hausse des volumes de feuillus et une baisse des volumes résineux. Idem., p. 98.

²⁸ Idem., p. 146.

commerciales. Quant aux volumes de feuillus, ces derniers auraient légèrement augmenté de 2,5 % au Québec mais rappelons-le, leur qualité a chuté de façon majeure²⁹.

Dans le cadre du rapport de la Commission, il est clairement illustré que les volumes marchands totaux pour les différentes régions du Québec ont varié de façon significative entre les deux derniers inventaires. Les régions les plus touchées par la baisse de leur volume marchand (toutes essences) sont le Saguenay – Lac-Saint-Jean (-10 %), la Côte-Nord (-10 %), l'Abitibi-Témiscamingue (-10 %), la Gaspésie (-8 %) et la Capitale-Nationale (-7 %). Toutefois, d'autres régions ont vu augmenter leurs volumes marchands. Il s'agit des régions de la Mauricie, du Bas-Saint-Laurent, de l'Estrie, de l'Outaouais et de Montréal.

Plus spécifiquement pour l'Abitibi-Témiscamingue, la réduction des volumes marchands de l'ordre de 10 % se reflète par une baisse en épinette noire (-18 %), en pin gris (-23 %), en peuplier faux-tremble (-24 %) et en peuplier baumier (-80 %). À l'inverse, des hausses de volumes marchands ont été enregistrées pour le sapin, le thuya, le pin rouge, le pin blanc, le mélèze, l'érable rouge et l'épinette blanche.

Tableau 11
Évolution des volumes marchands par essence et par région sur le territoire forestier québécois productif et accessible (pente inf 40%) entre le deuxième (1978-1989) et le troisième inventaire forestier (1992-2002) (en pourcentage)

Régions adm. du MRNF	Total essence	Épinette noire	Épinette blanche	Sapin baumier	Épinette rouge	Pin gris	Pin blanc	Pin rouge	Mélèze laricin	Thuya occidental	Érable à sucre	Érable rouge	Bouleau jaune	Bouleau à papier	Peuplier faux-tremble	Peuplier baumier	Hêtre à grandes
Bas-Saint-Laurent	+5											+20			+40		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-10	-15			-88									-18			
Capitale-Nationale	-7			-21	-35				+91	+120		+59		-13			
Mauricie	+5	-8	+30	+42	+104	+11						+32		+9			
Estrie	+41			+48							+101	+79			+112		
Montréal	+14	+16		+16	+89			+305				+37		+21	+7		
Outaouais	+13	+16		+23	-2				+97		+15	+48		+18	+17		+54
Abitibi-Témiscamingue	-10	-18	+27	+15		-23	+51	+55	+135	+28		+32			-24	-80	
Côte-Nord	-10	-8		-17										-26			
Gaspésie	-8	+49		-22	-92							+51	+48				

Le volume marchand est le volume de toutes les tiges dont le diamètre à 1,3 mètre du sol (DHP) est supérieur à 9 cm.

Source : COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (Commission Coulombe) *Rapport*, Chapitre 5, p. 102 et 103.

²⁹ L'augmentation globale des feuillus est liée à la hausse en érable à sucre, en érable rouge, en frêne noir et en hêtre. Source : Idem., p. 102.

2.3 Les perturbations naturelles

2.3.1 Incendies de forêts

Au Québec, la protection des forêts contre le feu incombe au ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui délègue les opérations à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

En 2005, 249 incendies ont été répertoriés sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Ceux-ci ont affecté 11 749 hectares de forêts. Au cours des dix dernières années, il s'agit du plus grand nombre d'incendies à survenir dans la région. Quant à la superficie affectée, elle arrive au deuxième rang suivant le triste record de 1995 où 55 114 hectares ont été touchés. Le peu de précipitations et le temps chaud sont responsables de ce nombre si élevé. La moyenne de feux au cours des dix dernières années est de 123 dans la région avec une moyenne de superficie de 5 595 ha. Des mesures préventives d'importance comme l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert ou la restriction des heures de travail en forêt ont été émises au cours de la saison 2005.

Tableau 12
Nombre et superficies affectées par les feux de forêts, territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, 1995 à 2005

	Abitibi		Abitibi-Ouest		Rouyn-Noranda		Témiscamingue		Vallée-de-l'Or		Abitibi-Témiscamingue	
	Nb	ha	Nb	ha	Nb	ha	Nb	ha	Nb	ha	Nb	ha
1995	18	202	17	63	21	14	64	55	59	54 785	179	55 114
1996	13	21	8	14	18	3 995	31	25	44	1 183	114	5 238
1997	11	1	4	2	23	27	50	61	29	9	117	100
1998	15	13	10	6	28	20	87	59	23	12	163	110
1999	13	8	8	4	26	360	33	42	38	15	118	429
2000	5	10	6	2	12	5	23	3	25	11	71	31
2001	11	4	11	93	34	13	85	99	34	23	175	232
2002	9	15	8	6	12	10	38	52	26	8	93	91
2003	11	60	9	18	6	53	10	4	14	19	50	154
2004	nd	nd	3	12	5	6	15	14	2	10	25	42
2005	14	55,2	16	50,5	46	6 622	86	134,2	87	4 887	249	11 749

Source : Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), 2005.

Du côté de la Jamésie, 79 feux de forêts ont brûlé 24 886 hectares de forêt en 2005. Là aussi, 2005 est l'année où il y eut le plus grand nombre de feux et la deuxième en importance pour le nombre d'hectares touchés. Bien que le nombre moyen de feux au cours des dix dernières années soit moins importante en Jamésie qu'en Abitibi-Témiscamingue, la superficie moyenne affectée y est plus importante, avec 8 685 hectares.

2.3.2 Insectes défoliateurs

Du côté des insectes défoliateurs, l'épidémie de livrées des forêts qui sévissait en Abitibi-Témiscamingue depuis 1999 s'est complètement résorbée en 2004, et ce, bien que la présence de la livrée des forêts ait encore été détectée à certains endroits³⁰. Par ailleurs, le programme de surveillance des forêts n'a pas relevé la présence de tordeuses des bourgeons, ni en Abitibi-Témiscamingue ni dans le Nord-du-Québec.

2.3.3 Chablis

Le terme chablis désigne à la fois l'arbre tombé au sol, cassé ou déraciné, et la perturbation créée par la chute de cet arbre. On parle aussi d'une trouée de chablis pour désigner un endroit où plusieurs arbres ont été renversés. Le vent est généralement l'élément déclencheur du chablis, quoiqu'un arbre puisse tomber tout simplement en raison d'une pourriture avancée des racines, par exemple. Les petits chablis

³⁰ MRNF, *Insectes, maladies et feux dans les forêts québécoises en 2004, 2005*, p. 2 et 7.

permettent généralement le renouvellement d'une partie du peuplement en créant des brèches (trouées) dans le couvert forestier ou encore en perturbant le sol lorsque les arbres sont déracinés (germination de semences). Quant aux impacts d'un chablis majeur (ou sévère) sur l'écosystème forestier, il peut se traduire par la disparition du couvert forestier, l'accumulation de débris à la surface du sol, des blessures aux branches et aux troncs des arbres restés debout ou encore, par une perturbation importante du sol (soulèvement des racines)³¹.

Selon des données préliminaires³², la superficie affectée par chablis partiels s'avère huit fois plus importante que les chablis sévères au Témiscamingue (aire commune 81-21). La superficie affectée par chablis sévère est de 8,36 km² sur une superficie totale de 5 319,8 km². Selon l'étude, au total, les chablis affectent 77 km² de la superficie. Selon l'étude, la proportion de territoire affecté a augmentée de façon importante en 1981 et en 1991 par rapport à 1965, l'épidémie des années 70 ayant possiblement rendu certains peuplements plus vulnérables.

2.4 Les perturbations anthropiques (liées au développement humain)

2.4.1 Récent portrait des changements anthropiques de la forêt boréale³³ du Québec

Première du genre, une récente étude intitulée *Récents changements anthropiques observés dans les écozones de la forêt boréale nordique, de la taïga australe et des plaines hudsoniennes du Québec*³⁴ indique que la majeure partie de la région boréale de la province est perturbée. L'exploitation forestière ainsi que la construction de routes et de réservoirs en sont les principales causes. Cette étude fait valoir l'urgent besoin de conserver la région boréale dans un contexte où les activités de développement industriel s'étendent rapidement vers le nord. Cette étude recense les perturbations causées par l'humain (changements anthropiques) au cours des années 1990 jusqu'en 2001 sur une superficie de 905 000 km², ce qui représente 59 % du territoire québécois et 9 % du Canada. L'étude se base sur l'analyse informatique de nombreuses images prises par satellite.

Selon les résultats, sur l'ensemble de la zone à l'étude, 2 402 498 hectares ont été touchés par des changements anthropiques ou causés par l'homme. Cela représente 2,7 % de la zone à l'étude. Si l'on regarde cette même superficie affectée par rapport à la superficie forestière totale (50 108 264 ha), la proportion de la surface totale perturbée par l'homme atteint 4,8 %³⁵.

Selon les écozones³⁶, le bouclier boréal est celui qui a été le plus affecté par les activités de l'homme, avec une superficie de près de 5 %. Parmi les conclusions de l'étude, bien que de grandes portions de la partie nordique de l'écozone boréale du Québec demeurent à l'abri des activités humaines, les récents changements dans la forêt boréale de la province sont concentrés dans la zone allouée à la foresterie commerciale.

³¹ Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts. En ligne : http://ecosys.cfl.scf.rncan.gc.ca/disturb/windfall_f.asp

³² Données préliminaires d'une étude universitaire menée par Gerardo Reyes. La fréquence des chablis a été estimée à l'aide des cartes écoforestières basées sur les photos aériennes de 1991, des cartes basées sur les photos 1981, photos aériennes 1965 et des données de coupes de récupération.

³³ Des données similaires sur les changements anthropiques sur les forêts feuillues sont absentes.

³⁴ GLOBAL FOREST WATCH Canada (GFWC), *Récents changements anthropiques observés dans les écozones de la forêt boréale nordique, de la taïga australe et des plaines hudsoniennes du Québec et Résumé intitulé « Avant et après l'imagerie par satellite dresse un portrait saisissant des changements anthropiques dans la forêt boréale du Québec ».*

³⁵ Idem., p. 26.

³⁶ On compte 15 écozones terrestres Canada, et neuf d'entre elles abritent des forêts.

Tableau 13

Récents changements anthropiques observés dans les écozones de la forêt boréale nordique, de la taïga australe et des plaines hudsoniennes du Québec

Écozone	Superficie totale (ha)	Zone non boisée (ha)	Plan d'eau (ha)	Superficie perturbée (ha)	Pourcentage perturbé
Bouclier boréal	49 048 232,63	7 278 534,67	3 770 490,14	2 340 553,43	4,77
Plaines hudsoniennes	3 798 664,66	1 589 217,01	206 305,55	1 228,07	0,03
Bouclier de la taïga	37 628 406,97	22 157 373,64	5 365 119,63	60 716,39	0,16
Total	90 475 304,26	31 025 125,32	9 341 915,32	2 402 497,88	2,66

Source : GLOBAL FOREST WATCH Canada (GFWC), *Récents changements anthropiques observés dans les écozones de la forêt boréale nordique, de la taïga australe et des plaines hudsoniennes du Québec*, p. 61.

Les écorégions les plus perturbées par l'activité humaine (anthropique) au Québec font toutes parties du bouclier boréal. L'écorégion du sud des Laurentides³⁷, avec 8,9 % de superficie perturbée arrive au premier rang. Ensuite, les écorégions les plus perturbées sont les Plainnes de l'Abitibi (secteurs de Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Amos), le centre des Laurentides³⁸, le plateau de la Rivière Rupert (Chibougamau) et les Basses terres du Lac Témiscamingue (Témiscaming). Toujours selon les conclusions de l'étude, les principaux récents changements anthropiques dans l'écozone boréale du Québec résultent des coupes à blanc, bien que la construction de réservoirs et de routes soit également responsable de changements substantiels. Pour l'écozone de la taïga, les changements anthropiques proviennent surtout de la construction de réservoirs.

Tableau 14

Récents changements anthropiques observés par écorégions de la forêt boréale nordique, de la taïga australe et des plaines hudsoniennes du Québec

Écorégion	Superficie totale (ha)	Zone non boisée (ha)	Plan d'eau (ha)	Superficie perturbée (ha)	Pourcentage perturbé
Sud des Laurentides	3 632 669,53	28 492,60	290 317,82	322 310,74	8,87
Plainnes de l'Abitibi	6 513 045,37	565 322,33	430 343,97	417 342,75	6,41
Centre des Laurentides	20 363 544,03	2 919 189,71	1 497 804,93	1 146 184,76	5,63
Plateau de la Rivière Rupert	9 083 634,94	2 435 830,16	1 089 893,89	436 247,58	4,80
Basses terres du Lac Témiscamingue	9 952,90	428 29	728,82	307,78	3,09
Île d'Anticosti	406 751,57	32 071,69	4 693,37	10 629,71	2,61
Plateau centre du Nouveau-Québec	15 929 278,61	8 813 028,29	2 486 043,66	59 730,11	0,37
Plateau de la Mécatina	9 016 062,52	1 297 199,91	456 707,36	7 399,76	0,08
Basses terres de la Baie James	3 792 525,02	1 589 217,01	206 305,55	1 354,77	0,04
Collines La Grande	12 109 603,09	7 580 192,66	1 610 075,00	989,92	0,01
Plateau de la George	268 942,49	236 230,24	16 127,86	0,00	0,00
Rivières Kingurutuk et	1 610 479,21	1 304 662,16	234 414,93	0,00	0,00

³⁷ Cette zone touche Gatineau, Maniwaki, Saint-Jérôme et Shawinigan.

³⁸ Cette zone touche notamment Chicoutimi, Jonquière, Sept-îles et Baie Comeau.

Écorégion	Superficie totale (ha)	Zone non boisée (ha)	Plan d'eau (ha)	Superficie perturbée (ha)	Pourcentage perturbé
Fraser					
Rivière Mécatina	291 517,53	57 884,67	18 579,13	0,00	0,00
Réservoir Smallwood et Michikamau	739 503,20	177 664,21	41 608,39	0,00	0,00
Sud de la Péninsule d'Ungava	2 802 252,58	2 220 077,14	482 112,70	0,00	0,00
Bassin de la Baie d'Ungava	3 905 803,70	1 767 634,28	476 157,98	0,00	0,00
Total	90 475 566,27	31 025 125,33	9 341 915,33	2 402 497,89	2,66

Source : GLOBAL FOREST WATCH Canada (GFWC), *Récents changements anthropiques observés dans les écozones de la forêt boréale nordique, de la taiga australe et des plaines hudsoniennes du Québec*, p. 61.

2.4.2 Conversion et fragmentation des forêts

À la lumière des données antérieures, les forêts du Québec, mêmes celles situées plus au nord, ont été profondément modifiées. En plus de vastes étendues de la forêt boréale consenties pour la production de bois, l'Abitibi-Témiscamingue se caractérise par une activité minière et un développement hydroélectrique important. On peut lire dans un rapport intitulé « *Les forêts du Canada, À la croisée des chemins* » que les effets des activités de développement sur la biodiversité, les espaces naturels et les fonctions écosystémiques peuvent être mesurés en termes de perte forestière (conversion à des fins non forestières) et de fragmentation par les routes et autres voies d'accès. La transformation des forêts et la fragmentation peuvent affecter les espèces animales et végétales de différentes façons³⁹.

Dans un premier temps, le territoire utilisé à des fins d'interventions forestières couvre 51 200 kilomètres carrés, soit 95 % de la superficie publique régionale. On y retrouve principalement les territoires sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) attribués aux usines ainsi que les contrats d'aménagement forestier (CtAF) et ceux sous convention d'aménagement forestier (CvAF), ces dernières étant signées avec les MRC ou les municipalités. À cela s'ajoutent les pépinières de même que des forêts d'enseignement et de recherche et des stations forestières⁴⁰.

La région comptait, en 2003, 1 147 exploitants agricoles établis sur 754 fermes couvrant 1 969 kilomètres carrés⁴¹. Le territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue est utilisé à des fins agricoles : on y compte 97 sites agricoles faisant l'objet d'un droit. Ceux-ci sont attribués principalement pour des érablières (82,5 % des cas), mais aussi pour la culture et l'élevage. Mentionnons la présence d'une grande bleuetière (11,0 kilomètres carrés). Une superficie importante du territoire public (2 015,6 kilomètres carrés, soit 3,5 % de la superficie publique) bénéficie d'un statut de protection en vertu d'un zonage agricole établi par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1). Notons que ces terres ne sont actuellement pas utilisées à des fins agricoles⁴².

Selon la Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue, les droits miniers délivrés sont au nombre de 28 984 en Abitibi-Témiscamingue (septembre 2005), qui couvrent une superficie de 8 402 kilomètres carrés, ce qui représente 15,3 % de la superficie régionale⁴³. En octobre 2004, cinq gisements miniers étaient en opération en Abitibi-Témiscamingue et 5 autres, dans le Nord-du-Québec. Des chantiers prometteurs sont en voie d'être mis ou remis en production d'ici peu.

Du côté de l'hydroélectricité, le parc de production d'électricité en Abitibi-Témiscamingue comprend principalement huit centrales hydrauliques, deux centrales thermiques et une centrale au gaz. Les aménagements hydroélectriques comprennent également d'importants réservoirs et 131 barrages⁴⁴. Le

³⁹ GLOBAL FOREST WATCH CANADA, *Les forêts du Canada, À la croisée des chemins : bilan 2000*, 2000, page 27.

⁴⁰ DIRECTION RÉGIONALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Plan d'affectation du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue - Document de consultation*, p. 16.

⁴¹ Idem., p. 12.

⁴² Idem., p. 14.

⁴³ Idem., p. 16.

⁴⁴ HYDRO-QUÉBEC, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003*, 2004.

réseau de réservoirs utilisé pour l'approvisionnement des centrales est surtout situé dans les MRC de Témiscamingue et de La Vallée-de-l'Or et couvrent une superficie de 1 947 kilomètres carrés (3,6 % de la superficie publique régionale, dans le domaine hydrique). On compte également 21 postes de transformation situés en majeure partie sur le territoire public⁴⁵. La distribution d'électricité passe par un réseau de ligne de transport d'électricité d'une longueur de 5 189 kilomètres⁴⁶. Le gazoduc de Gaz Métropolitain alimente aussi la région en gaz naturel en la traversant sur plus de 224 kilomètres. Une bonne partie de ce réseau est situé sur le territoire public⁴⁷.

Le réseau routier de l'Abitibi-Témiscamingue totalise près de 4 700 kilomètres. De ce nombre, 2 226 kilomètres de routes sont sous la responsabilité du ministère des Transports alors que 2 459 kilomètres le sont par les municipalités. Le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) se partage ainsi : les routes nationales couvrent 981 kilomètres, les routes régionales s'étendent sur 252 kilomètres, les routes collectrices s'étalent sur 752 kilomètres alors que les routes d'accès aux ressources⁴⁸ courent sur une distance de 241 kilomètres. Au réseau routier relevant du MTQ et des municipalités se greffe tout un réseau de chemins permettant d'accéder aux ressources. Dans la région, ceux-ci couvrent une distance d'environ 6 300 kilomètres. Ces chemins sont également utilisés par les chasseurs, pêcheurs, villégiateurs et amateurs de la nature mais leur construction et leur entretien relève des compagnies détentrices des droits. Enfin, l'Abitibi-Témiscamingue possède un réseau de voies ferrées d'une longueur de 800 kilomètres⁴⁹.

2.5 Territoires voués à la conservation et à la biodiversité du milieu forestier

En 1996, le gouvernement du Québec se dotait d'une Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Comme élément-clé du maintien de la biodiversité du milieu forestier, la mise en place d'un réseau d'aires protégées est adoptée. Cette stratégie visait la protection de 8 % du territoire d'ici 2005, promis ensuite pour 2006. Il reste encore du chemin à parcourir pour l'atteinte de cet objectif.

2.5.1 Aires protégées

Une *aire protégée* est un milieu représentatif d'une région géographique ou d'une zone écologique qui a conservé l'essentiel sinon la totalité de ses caractéristiques physiques et biologiques. Toute activité industrielle (coupe forestière, exploration et exploitation minières, développement énergétique) y est interdite⁵⁰. Le terme « aire protégée » se déploie en 22 désignations différentes. Il peut s'agir entre autres d'écosystèmes forestiers exceptionnels légalement désignés (EFE), de parcs nationaux, de réserves écologiques et d'habitats fauniques.

Les aires protégées en zone boréale sont beaucoup moins communes au Québec qu'ailleurs en Ontario (10 %) et même qu'au Canada (8%)⁵¹. Le territoire québécois à l'abri de toute activité d'exploitation forestière, minière et énergétique en forêt commerciale couvre environ 5,3 %⁵². Une importante partie de la forêt boréale (environ 70 %) est déjà allouée à l'industrie forestière sous forme de contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF). À ce titre, un comité de travail⁵³ évaluait la distribution des aires protégées existantes par sous-domaine bioclimatiques comme suit pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec en 2001. Selon les sous-domaines bioclimatiques, 86 % de la superficie en aires protégées en Abitibi-Témiscamingue se situait en forêt boréale.

⁴⁵ DIRECTION RÉGIONALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, op.cit., p. 15.

⁴⁶ HYDRO-QUÉBEC, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003, 2004*.

⁴⁷ DIRECTION RÉGIONALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, op.cit., p. 15.

⁴⁸ Chemins d'accès aux ressources : chemin ayant comme vocation exclusive de conduire à des zones d'exploitation forestière ou minière, à des installations hydroélectriques ou autres services publics, à des zones de récréation et de conservation de compétence provinciale ou fédérale, ou à des carrières exploitées par le ministère des Transports.

⁴⁹ Lili GERMAIN, *Portrait sur les transports*, Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, août 2006.

⁵⁰ Fonds mondial pour la nature-Canada (WWF), *Les aires protégées en forêt boréale au Québec, fiche d'information 1*, avril 2002, p. 2-3.

⁵¹ Idem., p. 1.

⁵² Benoît LAROUCHE, *Mise en place du réseau des aires protégées*, MDEEP, powerpoint, février 2006.

⁵³ COMITÉ DE TRAVAIL, *Mécanisme d'intégration des aires protégées à la gestion du territoire - Document de travail*, janvier 2001.

Actuellement, en date de janvier 2006, les aires protégées (statuts permanent ou projeté) couvrent en Abitibi-Témiscamingue quelque 2 388 km² (excluant les habitats fauniques), ce qui correspond à 3,7 % du territoire⁵⁴.

Tableau 15
Superficies protégées annoncées en forêt boréale

	Superficies en km²
A. Réserves de biodiversité	13 289 km²
- région Côte Nord	
B. Réserves de biodiversité	5 977 km²
- région Abitibi et Baie James	
Baie de Boatswain	109
Péninsule de Ministikawatin	895
Plaine de la Missisicabi	761
Collines de Muskuchii	801
Lacs Vaudray et Joannès	181
Lac Sabourin	378
Marais Lac Parent	402
Lac Opasatica	245
Lac des Quinze	159
Réservoir Decelles	81
Piché-Lemoine	94
Waskaganish	1 063
Lac Taibi	266
Lac Wetetnagami	234
Lac St-Cyr	143
Ruisseau-Niquet	165
C. Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish	5 937 km²
D. Réserves aquatiques	4 603 km²
Rivière Moisie (Côte-Nord)	3 898
Rivière Ashuapmushuan (Saguenay)	277
Rivière Harricana Nord (Baie-James)	251
Haute Harricana	177

Source : Fonds mondial pour la nature-Canada (WWF), *Les aires protégées en forêt boréale au Québec, fiche d'information 2*, mars 2003, p. 1 et complément d'information du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

En février 2006, l'initiative Aux arbres citoyens ! a proposé la protection de deux grands sites exceptionnels en forêt boréale commerciale afin d'atteindre le 12 % en aires protégées en forêt boréale, comme le recommande la Commission Coulombe, et préserver notre nature pour les générations futures. L'un de ces deux sites appelés « Pascagama » chevauche les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (plus particulièrement la MRC de La Vallée de l'Or), de la Mauricie et du Nord-du-Québec. Ce site couvre plus de 7 400 km² de forêt boréale, soit 0,44 % du territoire provincial. L'une des caractéristiques de ce site est qu'environ 90 % de sa superficie est encore vierge⁵⁵.

Dans la refonte de la *Loi sur les forêts*, certains dispositifs ont été prévus afin d'atteindre la norme mondiale de 8 %. L'un d'entre eux est la protection des écosystèmes forestiers à caractère exceptionnel (EFE) ayant moins de 10 km². Toutefois, à la lumière des connaissances actuelles, la forêt boréale est presque complètement exclue de ces mesures puisqu'elle possède peu d'écosystèmes considérés « exceptionnels ». Au Québec, la plupart des EFE ont été repérés dans les régions densément peuplées du

⁵⁴ RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, avril 2004, p. 12 et LAROUCHE, Benoît, *Mise en place du réseau des aires protégées*, MDEEP, powerpoint, février 2006.

⁵⁵ WWF-CANADA, *Fonds mondial pour la nature Canada*. Sites Internet : http://www.auxarbrescitoyens.com/article.php?id_article=0410 et http://www.auxarbrescitoyens.com/rubrique.php?id_rubrique=79

sud du Québec alors que dans la zone boréale, les peuplements sont moins diversifiés et les forêts anciennes, moins rares⁵⁶. L'autre dispositif est la proposition de créer une limite nordique au-delà de laquelle toute nouvelle attribution de bois sera interdite, et où, par conséquent, la forêt sera protégée.

2.5.2 Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Les écosystèmes forestiers exceptionnels sont des peuplements susceptibles d'abriter une colonie de plantes menacées ou vulnérables, des essences forestières peu communes, ou encore, un peuplement de vieux arbres. Le vocable « écosystème forestier exceptionnel » possède deux portées différentes : une portée légale et une portée écologique⁵⁷.

Les écosystèmes forestiers exceptionnels protégés en vertu de la *Loi sur les forêts* sont au nombre de 15 en Abitibi-Témiscamingue et de 5 dans le Nord-du-Québec. Au Québec, 104 EFE ont été classés depuis 2002. Les territoires classés « écosystèmes forestiers exceptionnels » sont régis fort différemment des territoires forestiers publics environnants puisque, de façon générale, les activités d'aménagement forestier n'y sont pas permises. De plus, les activités minières sont interdites ou assujetties à des modalités particulières. Les territoires à classer légalement (projets d'EFE) sont localisés sur terres publiques et ne possèdent actuellement aucun statut de protection légal mais sont protégés temporairement par le biais d'une directive administrative.

Tableau 16
Écosystèmes forestiers exceptionnels, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

	Nom de l'écosystème forestier exceptionnel et année de classement
Abitibi-Témiscamingue	Forêt ancienne de la Baie-Latour (2002) Forêt ancienne du Lac-Cottentré (2002) Forêt ancienne du Lac-Kipawa (2002) Forêt ancienne du Lac-Richelieu (2002) Forêt ancienne du Petit-Lac-Beauchêne (2002) Forêt ancienne de la Baie-à-Beaupré (2003) Forêt ancienne de la Rivière-Granville (2003) Forêt ancienne du Lac-la-Loche (2003) Forêt ancienne du Lac-Malakisis (2003) Forêt ancienne du Lac-McMillan (2003) Forêt ancienne du Lac-Opasatica (2003) Forêt ancienne du Lac-Percival (2003) Forêt ancienne du Ruisseau-Plassez (2003) Forêt rare du Lac-Duparquet (2002) Forêt rare du Lac-Vallet (2005)
Nord-du-Québec	Forêt ancienne de la Baie-du-Poste (2002) Forêt ancienne du Lac-Tournemine (2005) Forêt ancienne du Lac-Tremblay (2005) Forêt ancienne de la Rivière-Mistaouac (2005) Forêt rare du Lac-Phooey (2002)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Site Internet : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jsp>

Par ailleurs, on retrace en Abitibi-Témiscamingue 75 écosystèmes forestiers exceptionnels qui répondent aux trois critères d'acceptation reconnus (forêt ancienne, forêt rare ou forêt refuge d'espèces végétales menacées ou vulnérables). La majorité sont des forêts anciennes (45) localisées surtout dans la moitié sud de l'Abitibi-Témiscamingue suivi de forêts rares (22) et de forêts refuge (8). Ces EFE sont localisés majoritairement en terre publique et couvrent une superficie de 93 km². Quant aux six EFE localisés sur

⁵⁶ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999*, p. 58.

⁵⁷ Informations transmises par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels.

les terres privées, ils couvrent une superficie de 147 hectares⁵⁸. Cinq d'entre eux sont désignés comme forêt refuge et un, désigné comme forêt rare.

2.6 Espèces menacées ou vulnérables

En 1989, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* afin de protéger toute espèce floristique ou faunique menacée ou vulnérable dans les forêts du Québec. En Abitibi-Témiscamingue, 33 espèces floristiques ont été désignées menacées ou vulnérables en vertu de cette loi.

3. LA GESTION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

3.1 La gestion forestière québécoise

La Loi constitutive du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en ce qui a trait aux forêts, consacre les responsabilités du Ministre en matière d'aménagement, de recherche et développement, de protection et de mise en valeur des ressources⁵⁹. Il a pour mandat d'assurer la gestion des forêts publiques, favoriser la mise en valeur des forêts privées et contribuer au développement socio-économique du Québec (élaboration de politiques, stratégies et programmes en matière de connaissance, d'aménagement, d'attribution des droits, de protection des forêts, de contrôle et de suivi de développement industriel)⁶⁰.

Depuis 1998, Forêt Québec est un secteur administratif du Ministère reconnu comme unité autonome de service (UAS). À ce titre, elle assume les pouvoirs qui lui sont délégués par le ministre en matière de gestion de la forêt publique et a une obligation de résultats et de reddition de comptes publique⁶¹. Sa principale responsabilité est d'assurer un aménagement durable des forêts par le biais d'inventaires forestiers, du respect de la *Loi sur les forêts* et de ses règlements, du calcul de la possibilité forestière, de l'approbation des plans d'intervention et d'aménagement forestier ainsi que du contrôle et du suivi des travaux effectués dans les forêts publiques. De plus, les directions régionales de Forêt Québec offrent des services-conseils et du soutien, élaborent les stratégies forestières régionales et assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux. La recherche forestière et la production de plants de reboisement en sont d'autres⁶².

3.1.1 Le régime forestier et la Loi sur les forêts

Depuis 1986, les forêts publiques sont gérées par le gouvernement du Québec par l'instauration d'un nouveau régime forestier. Ce régime vise cinq grands objectifs : la protection du milieu forestier, le respect de la possibilité forestière, la responsabilité des industries en matière d'aménagement forestier, le développement du secteur forestier ainsi que la protection de l'intérêt public. Ce régime est constitué d'un ensemble de lois et de règlements qui ont pour mandat de définir la stratégie générale d'aménagement. Il s'agit de la *Loi sur les forêts*, du *Manuel d'aménagement forestier*⁶³ et du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI). D'autres règlements ou outils de gestion s'y sont greffés. Il y a notamment le *Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois* ainsi que les instructions relatives à l'application du règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits⁶⁴.

⁵⁸ Normand VILLENEUVE, *Reconnaissance et protection des écosystèmes forestiers exceptionnels de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, Powerpoint, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, octobre 2005.

⁵⁹ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Chapitre 5, p. 283.

⁶⁰ RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE. *Quelques notions relatives au régime forestier québécois et l'approvisionnement en bois rond*, novembre 2005, p.3.

⁶¹ Forêt Québec est composé de 9 bureaux régionaux, de 31 unités de gestion, de 8 bureaux locaux et de 6 pépinières. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/faq/index.jsp>

⁶² RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE, op.cit., p. 2.

⁶³ Ce manuel encadre l'aménagement forestier sur le territoire faisant l'objet d'un CAAF.

⁶⁴ RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE, op.cit., p. 4.

Petit historique du régime forestier québécois

1972 : Concessions forestières;
1985 : Dépôt du livre blanc « Bâtir une forêt pour l'avenir » et mise en place du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);
1986 : Adoption unanime de la *Loi sur les forêts* par l'Assemblée nationale;
1987 : Mise en place du nouveau régime forestier;
1989 : Règlement sur les normes d'interventions forestières;
1991 : Audiences publiques sur le projet de *Stratégie de protection des forêts*;
1992 : Audiences publiques sur la pulvérisation aérienne d'insecticides contre certains insectes nuisibles;
1994 : Mise en place de la *Stratégie de protection des forêts*;
1995 : Sommet sur la forêt privée;
1996 : Début de la révision de la Loi sur les forêts (projet de loi 136);
1998 : Dépôt du bilan et propositions préliminaires ministérielles;
1998 : Consultations publiques sur le projet de loi 136;
2000 : Dépôt du projet de loi sur la révision du régime et commission parlementaire générale;
2001 : Adoption de la loi 136;
2003 : Création de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe).
2004 : Dépôt du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise;
2005 : Adoption à l'unanimité du projet de loi 71 qui modifie la *Loi sur les forêts* par l'Assemblée nationale.

Source : INFO –FORÊT, *Mesures pour améliorer le régime forestier*, numéro spécial, numéro 66, juin 2000, p. 5 et UQAM, *L'aménagement forestier au Québec*, p. 5 et autres informations tirées du Site Internet du MRNF.

La *Loi sur les forêts*, adoptée en 1986 et mise en vigueur en 1987, est en quelque sorte le cœur du régime forestier en ce qui a trait à l'aménagement et la transformation de la matière ligneuse. Cette loi a révoqué les concessions forestières afin d'instaurer de nouvelles règles de gestion et de partage des responsabilités gouvernementales en matière d'aménagement des forêts publiques⁶⁵. Il s'agit de l'instauration des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), le contrat d'aménagement forestier (CtAF) et la convention d'aménagement forestier (CvAF). Par ailleurs, la Loi balise l'utilisation et la transformation des bois au Québec. Elle stipule, notamment, que les bois en provenance du domaine des terres de l'État doivent obligatoirement être transformés au Québec, sauf exception, et qu'il est requis de détenir un permis pour exploiter une usine de transformation du bois. Pour la forêt privée, la *Loi sur les forêts* définit le statut de « producteur forestier ». Elle prévoit la reconnaissance d'organismes regroupant ces producteurs, soit les agences régionales de mise en valeur des forêts privées⁶⁶.

À la base, le respect de la possibilité annuelle de coupe (PAC) ou de la possibilité forestière est l'un des grands objectifs du régime forestier québécois. En d'autres mots, les forêts doivent être aménagées de façon à ce qu'on puisse y récolter un volume de bois donné à perpétuité, sans que leur capacité de production n'en soit réduite. Il s'agit donc de s'assurer que le volume de bois récolté annuellement ne soit pas supérieur à ce que produit la forêt annuellement.

L'autre principe à la base du régime forestier veut que l'aménagement forestier tienne compte de toutes les ressources du milieu afin d'en préserver la polyvalence. Tous les titulaires de droits consentis (CAAF, CvAF et CtAF) sont tenus de préparer un plan général d'aménagement forestier (PGAF) qui s'applique à leur territoire en mentionnant les stratégies d'aménagement (travaux sylvicoles, protection de l'environnement) de même qu'une évaluation des volumes de bois. Pour ce faire, les outils utilisés sont le *Manuel d'aménagement forestier* et le *Règlement sur les normes d'intervention* (RNI)⁶⁷. Le manuel mentionne les stratégies d'aménagement qui devront être appliquées sur chaque unité d'aménagement forestier ainsi que la méthode pour déterminer la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu⁶⁸.

⁶⁵ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999*, p. 21.

⁶⁶ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Chapitre 5, p. 282.

⁶⁷ Disposition qui vise la protection de l'environnement lors de la réalisation de travaux d'aménagement dans les forêts publiques du Québec.

⁶⁸ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, op.cit., p. 285.

3.2 La planification forestière en forêt publique

3.2.1 Les aires communes

Pour régir les modalités entourant la production et la récolte du bois dans les forêts publiques, le Gouvernement a établi des limites territoriales à l'intérieur desquelles ces activités peuvent se dérouler⁶⁹. Cette base géographique sur laquelle est déterminée la possibilité forestière (et par ricochet, l'attribution des volumes de bois) est l'aire commune. Ces aires sont dites communes parce que, sur chacune d'elle, il peut y avoir plus d'un bénéficiaire (industriels, personnes morales ou particuliers) qui exerce des activités de récolte et d'aménagement forestier. L'Abitibi-Témiscamingue (et la partie ouest du Nord-du-Québec) compte 19 aires communes parmi les 114 comptabilisées au Québec. L'ensemble des aires communes de la DR 08 couvrent 6,6 millions d'hectares de superficie forestière productive accessible. Leur superficie varie de 43 592 hectares à 1 519 840 hectares.

Tableau 17
Superficie des aires communes (ha), Territoire de gestion de la DR 08 et Québec, 2005

	Territoire de gestion de la DR 08	Québec
Nombre d'aires communes	19	114
Superficie totale (hectares)	8 769 216	37 374 328
Superficie productive accessible (hectares)	6 608 757	29 891 752

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la gestion des stocks ligneux.
Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

À compter de 2007, les forêts du domaine de l'État ne seront plus découpées en aires communes mais en unités d'aménagement forestier (UAF). Ces nouvelles limites ont été établies en fonction des aires de trappe cries, des paramètres écologiques et de l'historique de l'aménagement forestier réalisé par les industriels. Selon le projet de loi 136, la DR 08 comptera alors 18 unités d'aménagement forestier (UAF) sur les 79 du Québec. Les prochains plans généraux d'aménagement forestiers (PGAF), qui devraient être déposés au 1^{er} avril 2008, reposeront sur ces nouvelles limites de gestion⁷⁰.

3.2.2 Le calcul de la possibilité forestière (depuis le dépôt du projet de loi 71)

La possibilité forestière à rendement soutenu correspond au **volume annuel de bois maximum que l'on peut prélever à perpétuité sur le territoire d'une aire forestière donnée, sans en diminuer la capacité de production**. Le calcul de la possibilité de coupe repose sur la superficie où la production de bois est permise au sein d'aires communes⁷¹. Qu'il s'agisse d'un territoire forestier public ou privé, la possibilité forestière est calculée de la même façon et fait l'objet d'une réévaluation aux cinq ans⁷². La possibilité de coupe est calculée au moyen d'un modèle de simulation – SYLVA II – mis au point par le MRNF en coopération avec d'autres partenaires. Or, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe)⁷³ concluait dans son rapport (déposé en 2004) que ce

⁶⁹ Idem., p. 17.

⁷⁰ RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, avril 2004, p. 37.

⁷¹ De nombreux intrants sont tenus en compte lors du calcul. Brièvement, il y a les données d'inventaire à jour, l'examen du territoire (circonscrire les terres forestières productives donc récoltables de celles qui ne sont pas considérées (parcs, réserves, rives, pentes raides, etc.), le calcul de la courbe de rendement, les hypothèses de régénération, etc. De nombreux facteurs peuvent ainsi influencer la détermination de la possibilité forestière : la qualité de l'information forestière disponible, la taille de l'unité de gestion, la longueur de la période de calcul (plus la période est longue, plus le volume disponible annuellement diminue et plus les chances d'un manque de bois augmentent), les systèmes de sylviculture, les contraintes opérationnelles (si la forêt en question ne peut être complètement exploitée, les résultats seront surestimés), la récupération des déchets de bois

⁷² La possibilité forestière d'un territoire public est indiquée dans le « Plan général d'aménagement forestier » (PGAF), alors que pour les forêts privées, elle est indiquée dans le « Plan de protection et de mise en valeur » (PPMV).

⁷³ La Commission Coulombe repose sur une vaste consultation : 17 villes, 4 communautés autochtones, 39 jours de consultation, 303 mémoires reçus pour quelque 3 000 recommandations et environ 1 800 participants qui ont assisté aux audiences. Site Internet du MRNF : [http : www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-commission.jsp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-commission.jsp)

système comportait de sérieuses lacunes et qu'il « faut faire preuve de prudence à l'égard des volumes réellement disponibles pour la récolte en forêts publiques »⁷⁴. De fait, elle a énuméré dix recommandations afin d'apporter les correctifs nécessaires.

Dans la foulée des recommandations de la Commission Coulombe, le gouvernement du Québec adoptait à l'unanimité le projet de loi 71 qui visait à modifier la *Loi sur les forêts* en mars 2005. Les changements apportés à la Loi sont ⁷⁵:

- le report de la date d'entrée en vigueur des prochains plans généraux d'aménagement forestier au 1^{er} avril 2008;
- la réduction de 20 % de la possibilité forestière des essences du groupe sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM), et ce, pour les années 2005 à 2008. Cette réduction de 20 % pouvait être modulée, sous approbation du ministre, afin de permettre aux bénéficiaires de contrats et de conventions d'aménagement forestier d'apporter certains ajustements à leurs volumes de récolte sur une période de trois ans, allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2008, tout en assurant le respect de la réduction de 20 % sur cet horizon de trois ans. La diminution de la possibilité forestière était de 25 % pour les essences du groupe SEPM sur le territoire où s'applique le régime forestier adapté de l'entente de la Paix des Braves, et de 5 % pour les autres essences.

À l'heure actuelle, de nouveaux calculs de possibilité forestière sont actuellement en cours et devraient être disponibles à l'automne 2006. À la suite de l'adoption de la loi 71, les intervenants du secteur forestier et autres de toutes les régions du Québec ont été interpellés afin de produire un plan de développement et de diversification afin de minimiser les impacts de la baisse de la possibilité forestière. De là, différentes mesures ont été annoncées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour atténuer la baisse de la possibilité ligneuse et favoriser la mise en œuvre des recommandations de la Commission Coulombe (2005-2006) dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

3.2.3 Possibilité forestière et l'attribution (depuis le projet de loi 71)

Depuis le dépôt et l'adoption du projet de loi 71, la possibilité forestière en 2005-2006 de la DR 08 est estimée à quelque 7,9 Mm³ de bois. Cela représente 22 % du volume annuel de bois que l'on peut prélever au Québec. Dans l'ensemble de la province, la DR 08 arrive au deuxième rang suivant le Saguenay-Lac-Saint-Jean (8,8 Mm³). Avec une attribution annuelle de bois ronds se chiffrant à près de 7,0 Mm³, la DR 08 occupe, là aussi, le deuxième rang en importance au Québec, suivant toujours le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le volume de bois attribué dans la région correspond à 22,5 % du volume de bois alloué au Québec (pour de plus amples informations, se référer à l'annexe II, tableaux 2.1 à 2.4).

Avec 5,5 Mm³, la possibilité forestière estimée pour le territoire de gestion de la DR 08 repose en grande partie sur le résineux (70 %). Le reste (30 %) de la possibilité forestière étant en feuillus. Près de 23 % de la possibilité forestière en résineux au Québec se situe sur le territoire de gestion de la DR 08. Sous l'angle des attributions, les résineux, avec 5,3 Mm³, représentent 77 % de l'ensemble des attributions totales. Naturellement, 96 % de ces attributions sont constituées du groupe SEPM (sapin, épinettes, pin et mélèze). Le groupe de feuillus représentent 23 % des attributions totales, lui-même composé majoritairement de peupliers (61 %).

À la lumière du tableau suivant, 89 % de la possibilité forestière calculée (toutes essences confondues) du territoire de gestion de la DR 08 a été attribué en 2005-2006. Selon les essences, ce même ratio est de 97 % pour les résineux et de 70 % pour les feuillus.

Selon les plus récentes données disponibles (2004-2005), le volume de bois consommé dans le territoire de gestion de la DR 08 est de 7,3 Mm³, ce qui représente 89 % des bois attribués et 73 % de la possibilité forestière. Ce volume de bois récolté dans la DR 08 représente 22 % de tous les bois ronds consommés au Québec. Environ 88 % du volume total de bois récoltés sont des résineux.

⁷⁴ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, Résumé du rapport final, décembre 2004, p. 6.

⁷⁵ Québec, Communiqué de presse : « Le ministre Pierre Corbeil annonce des modifications à la Loi sur les forêts », 17 mars 2005 et Site Internet : Report des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et baisse de l'attribution de la matière ligneuse, adresse : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/virage/virage-pgaf.jsp>

Tableau 18
Estimation de la possibilité, de l'attribution et de la récolte, territoire de gestion de la DR 08 et Québec, toutes essences confondues, pour la forêt publique sous aménagement* (m³)

	Possibilité totale		Attribution		Récolte**	
	DR 08	QUÉBEC	DR 08	QUÉBEC	DR 08	QUÉBEC
2005-2006 (loi 71)	7 888 071	35 199 326	6 997 786	30 988 121	n.d	n.d
Résineux	5 541 180	24 343 704	5 354 774	23 820 692		
Feuillus	2 346 890	10 855 621	1 643 012	7 167 429		

* Les données sur les volumes (possibilité et attributions) ne comprennent pas les volumes provenant des territoires sous CvAF, les réserves forestières et les lots intramunicipaux.

Sources : MRNF, Direction de la gestion des stocks ligneux.

3.2.4 Évolution de la possibilité forestière, de l'attribution et de la récolte

À la lecture des graphiques suivants (annexe II, tableaux 2.1 à 2.4), la possibilité forestière estimée pour le territoire de gestion de la DR 08 est passée de 9 Mm³ au début de la décennie à 9,7 Mm³ en 1999-2000. Dès les années 2000, la possibilité forestière calculée est passée de 9,6 Mm³ en 2000-2001 à 9,5 Mm³ en 2001-2002 jusqu'à 7,9 Mm³ en 2005-2006. Sur une période de cinq ans, il s'agit d'une diminution d'environ 17 %, ce qui est similaire à la baisse enregistrée à la grandeur de la province.

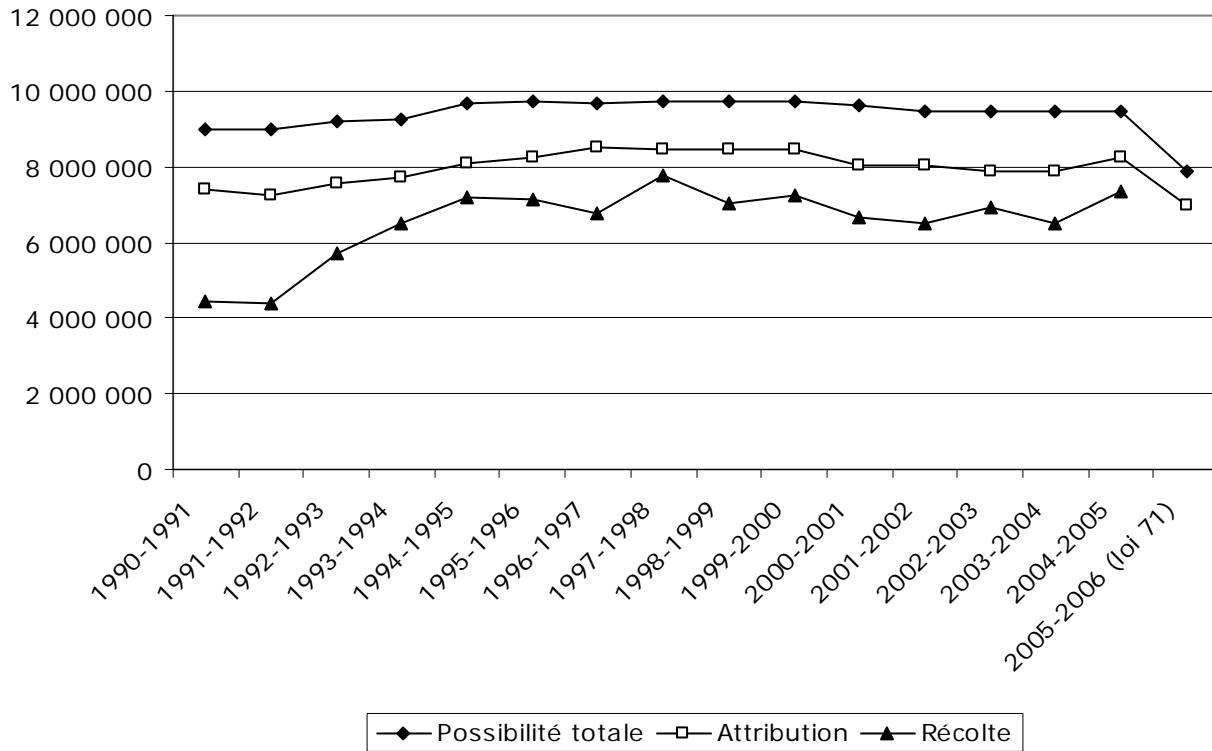
Différents facteurs expliquent la fluctuation dans les volumes de la possibilité forestière. La Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec mentionne notamment le raffinement des hypothèses de calcul, l'intégration des données du troisième décennal, l'utilisation de nouvelles courbes de rendement, les perturbations naturelles et l'ajout ou le retrait au territoire sous aménagement de territoires affectés à d'autres usages (réserve forestière, forêt d'enseignement et de recherche)⁷⁶. Plus récemment, et tel que le recommandait la Commission Coulombe, le projet de loi 71 amenait une réduction de 20 % de la possibilité forestière des essences du groupe SEPM et de 5 % pour les autres essences, et ce, pour les années 2005 à 2008.

Les volumes en bons ronds attribués suivent normalement la tendance de la possibilité forestière. Les volumes en bois ronds attribués sont passés de 8,5 Mm³ en 1997-1998 à 7,0 Mm³ en 2005-2006. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer les fluctuations de volumes, on peut mentionner, entre autres, la mise en application des lois ayant trait au régime forestier québécois ainsi que la demande industrielle⁷⁷. Aussi, lors de grands feux et autres perturbations, l'attribution peut augmenter transitoirement en raison des plans spéciaux de récupération qui s'ajoutent à l'attribution régulière.

⁷⁶ RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, avril 2004, p. 39.

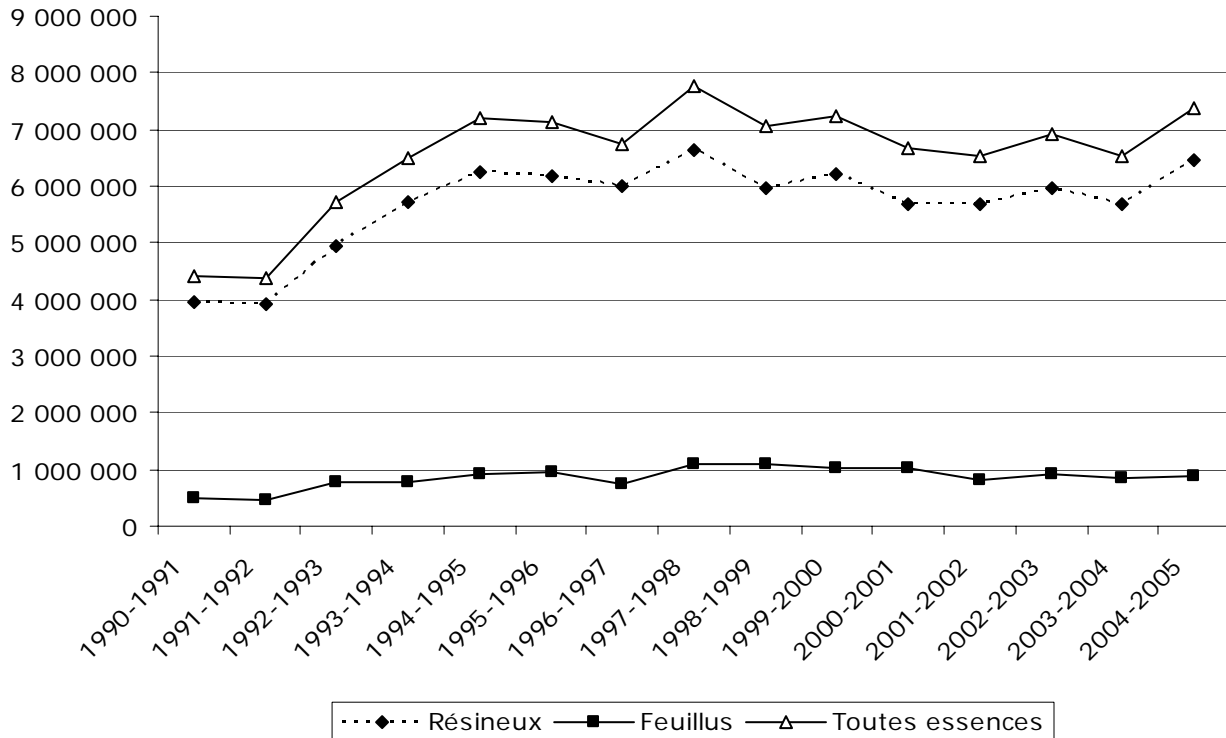
⁷⁷ Idem.

Graphique 1
Évolution de l'estimation de la possibilité, de l'attribution et de la récolte, territoire de gestion de la DR 08, Total toutes essences, pour la forêt publique sous aménagement* (m³)



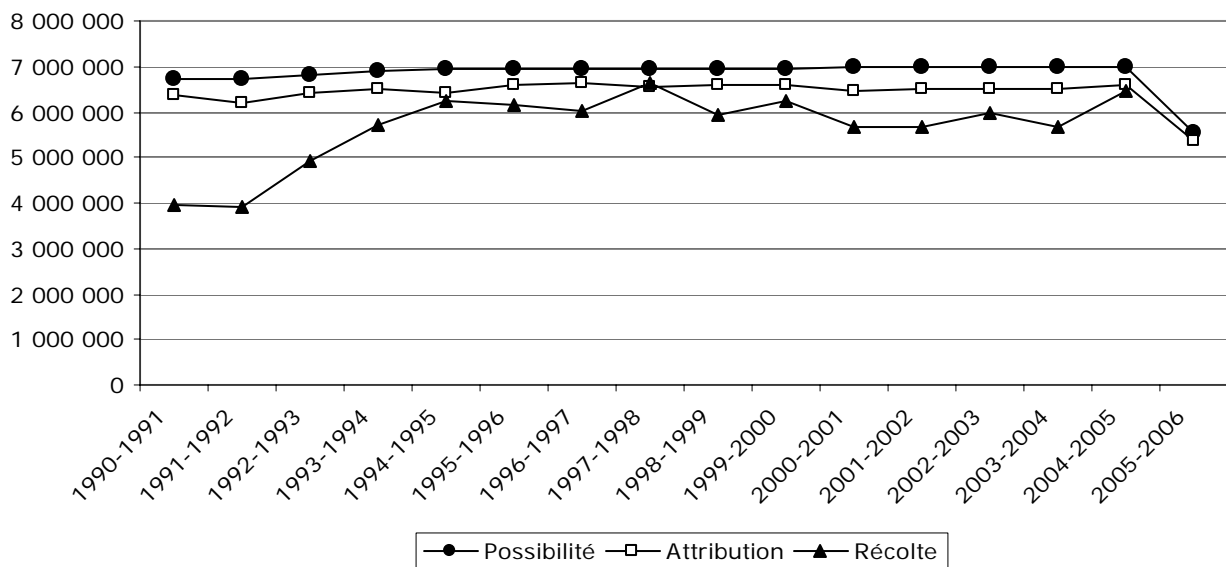
Sources : COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Annexes, p. 299, 305 et 307 et pour les années 2003-2004 et 2004-2005 : MRNF, Direction de la gestion des stocks ligneux.

Graphique 2
Récolte totale (m³) selon les essences, territoire de gestion de la DR 08, 1990 à 2004

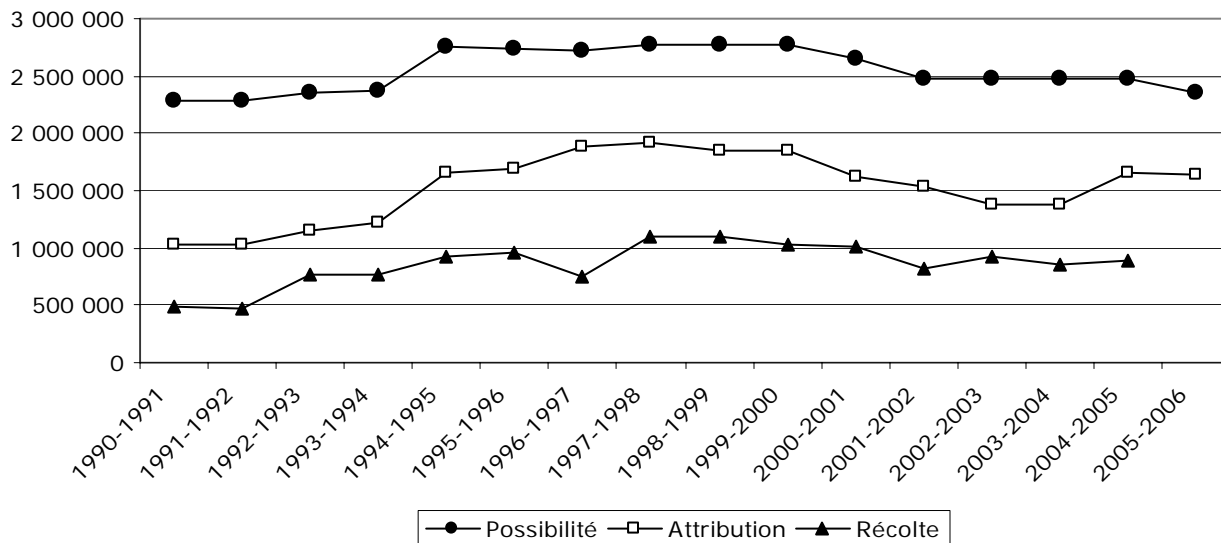


Sources : COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Annexes, p. 299, 305 et 307 et pour les années 2003-2004 et 2004-2005 : MRNF, Direction de la gestion des stocks ligneux.

Graphique 3
Évolution de l'estimation de la possibilité, de l'attribution et de la récolte en résineux pour la forêt publique sous aménagement* (m³), territoire de gestion de la région 08 (MRNF)



Graphique 4
Évolution de l'estimation de la possibilité, de l'attribution et de la récolte en feuillus pour la forêt publique sous aménagement* (m³), territoire de gestion de la région 08 (MRNF)



Sources : COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Annexes, p. 299, 305 et 307 et pour les années 2003-2004 et 2004-2005 : MRNF, Direction de la gestion des stocks ligneux.

3.2.4 Les droits consentis

Dans le cadre de la législation provinciale, le Ministère concède différents types de droits (contrats et conventions) qui donnent à leurs détenteurs, en vertu de la *Loi sur les forêts*, la possibilité de réaliser des activités d'aménagement forestier, ce qui inclut la récolte d'un volume de bois dans les forêts du domaine de l'État (aires communes et réserves forestières).

Parmi ces droits consentis, il y a notamment les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF), les contrats d'aménagement forestier (CtAF) et les conventions d'aménagement forestier (CvAF). Selon le cas, ces ententes peuvent avoir pour signataires des titulaires d'un permis de transformation du bois, des personnes morales (MRC, municipalités, organismes) ou des particuliers. La durée de l'entente initiale est de 10 ans dans le cas des CtAF et de 25 ans dans le cas des CAAF. Chaque type de contrat pourra être prolongé en fonction de la possibilité forestière, des activités d'aménagement réalisées et des résultats obtenus en matière d'aménagement et de conservation du milieu forestier.

Parmi les droits consentis, le plus commun est le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier communément appelé CAAF. En mots simples, le CAAF représente des *volumes* de bois que le gouvernement accorde aux industries détentrices d'un permis d'usine de transformation du bois pour en assurer le fonctionnement. Les droits d'exploitation octroyés à travers un CAAF ont pour effet d'obliger les industries forestières à renouveler les essences après les coupes.

Avec la mise à jour du régime forestier, un autre droit de récolter un volume de bois dans les forêts publiques (qui ne font pas déjà l'objet d'attribution en vertu d'un CAAF) peut être octroyé en vertu du contrat d'aménagement forestier (CAF ou CtAF). Ce droit consenti s'applique aux coopératives forestières et entreprises qui n'ont pas de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois. Le détenteur d'un CtAF peut vendre le bois récolté à des usines de transformation du bois. Les droits et obligations des détenteurs de CtAF sont les mêmes que ceux des bénéficiaires de CAAF⁷⁸.

⁷⁸ INFO –FORÊT, *Mesures pour améliorer le régime forestier*, numéro spécial, numéro 66, juin 2000, p. 5.

En juin 2006, le Québec comptait 226 CAAF et 5 CtAF pour un volume de bois attribué totalisant 31,1 Mm³. Le territoire de gestion de la DR 08 comptait 33 CAAF et 1 CtAF avec un volume de bois attribué de 7,0 Mm³.

3.2.4.1 Les CAAF et les CtAF

Le tableau qui suit nous permet de voir dans le détail les attributions par bénéficiaire de CAAF et de CtAF. Rappelons que l'adoption du projet de loi 71 a introduit de nouvelles règles relatives aux volumes de bois qu'un bénéficiaire de contrat est autorisé à récolter dans une aire commune au cours des années 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008. Ainsi, la DR 08 comptait 33 CAAF octroyés à 18 compagnies différentes détentrices d'usines localisées sur le territoire de gestion. La majorité de ces usines sont situées en Abitibi-Témiscamingue (29) alors que les autres sont localisées à Lebel-sur-Quévillon (2), Matagami (1) et Waswanipi (1). L'ensemble de ces bénéficiaires se partagent un volume attribué total de 6,9 Mm³, ce qui représente 98 % de toutes les attributions. On retrouve ensuite un bénéficiaire de CtAF, localisé dans le Nord-du-Québec, avec un volume attribué de 85 000 Mm³.

À la lumière de ce tableau, les attributions varient selon la compagnie de 400 m³ à plus de 2,1 Mm³. En détails, le volume attribué est de 2,1 Mm³ pour Tembec inc., de 1,5 Mm³ pour Domtar inc., de 1 Mm³ pour Abitibi-Consolidated, de 686 465 m³ pour Industries Norbord inc., de 315 738 m³ pour Temlam inc. et de 250 000 m³ pour la Compagnie Commonwealth Plywood Itée. Le reste des attributions se partagent entre une dizaine de bénéficiaires de CAAF parmi les plus importants : Matériaux Blanchet inc., Scierie Gallichan et Scierie Landrienne.

Tableau 19
Détail des volumes (attributions) par bénéficiaires de CAAF et de CtAF (usines et aires communes localisées à l'intérieur de la DR 08), juin 2006

Nom de l'usine	Ville	Produits	UA	Entrée en vigueur du CAAF	Essences	Volume annuel (m ³)	Loi 71 Volume (m ³)
9008-6760 Québec inc. (CDEX)	Val-d'Or	S-C	375	20-août-99	Thuya	12 600	12 600
Abitibi-Consolidated du Canada	Champneuf	S-C	45	26-avr-96	Sab-Ép-Pig-Mél	250 400	196 767
Abitibi-Consolidated du Canada (Comtois)	Lebel-sur-Quévillon	S-C	48	26-avr-96	Sab-Ép-Pig-Mél	681 700	540 671
Abitibi-Consolidated du Canada	Senneterre	S-C	34	26-avr-96	Sab-Ép-Pig-Mél	388 800	307 864
Domtar inc. (Sciage)	Lebel-sur-Quévillon	S-C	49	06-avr-89	Sab-Ép-Pig-Mél	747 000	570 944
Domtar inc.	Malartic	S-C	30	04-déc-89	Sab-Ép-Pig-Mél	346 500	279 520
Domtar inc.	Matagami	S-C	41	18-avr-91	Sab-Ép-Pig-Mél	425 000	330 146
Domtar inc.	Val-d'Or	S-C	32	04-déc-89	Sab-Ép-Pig-Mél	331 984	331 984
Entreprise de la Mégiscane	Senneterre	S-C	416	12-juil-06	Bouleau à papier, Bouleau jaune et Érables	27 000	27 000
Foresterie des Quinze inc.	Rémigny	S-C	384	03-nov-00	Thuya	1 000	1 000
Industries Norbord inc. (Panneaux)	La Sarre	F	53	09-mai-89	Bouleau à papier	84 300	84 300
					Peupliers	266 500	263 753
					Toutes essences	350 800	348 053
Industries Norbord inc.	Val-d'Or	F	54	09-mai-89	Bouleau à papier	37 000	37 000
					Peupliers	304 000	301 412
					Toutes essences	341 000	338 412
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Sciage)	Belleterre	S-C	169	22-mars-93	Bouleau à papier	15 400	15 400
					Bouleau jaune	12 800	12 800

Nom de l'usine	Ville	Produits	UA	Entrée en vigueur du CAAF	Essences	Volume annuel (m ³)	Loi 71 Volume (m ³)
					Érables	5 000	5 000
					Chênes-Hég, Ch, Til et Auff	200	200
					Pins blanc et rouge	32 300	32 300
					Toutes essences	65 700	65 700
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Déroulage)	Kipawa	D-C	170	02-avr-90	Bouleau à papier	4 600	4 600
					Bouleau jaune	15 000	15 000
					Toutes essences	19 600	19 600
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Sciage)	Kipawa	S-C	171	02-avr-90	Bouleau à papier	18 800	18 800
					Bouleau jaune	36 000	36 000
					Chênes	1 800	1 800
					Érables	28 100	28 100
					Hég, Ch, Til et Auff	3 200	3 200
					Pins blanc et rouge	67 700	67 700
					Toutes essences	155 600	155 600
La Société en commandite Lammeg	Senneterre	S-C	339	24-janv-00	Bouleau à papier	60 100	60 100
					Bouleau jaune	7 000	7 000
					Érables	2 000	2 000
					Toutes essences	69 100	69 100
					Bouleau à papier de qual.inf	1 820	1 820
Matériaux Blanchet inc	Amos	S-C	46	03-avr-89	Sab-Ép-Pig-Mél	350 600	282 084
Optibois inc.	Barraute	S-C	342	23-août-94	Sab-Ép-Pig-Mél	110 669	85 000
Planures Nord-Ouest inc.	Amos	Litière animale	412	29-mai-06	Bouleau à papier	25 000	25 000
Produits Forestiers Miniers "Abitibi" inc.	Malartic	S-C	33	03-avr-89	Sab-Ép-Pig-Mél	12 489	10 000
Produits forestiers Nabakatuk inc.	Waswanipi	S-C	345	16-mars - 95	Sab-Ép-Pig-Mél	40 000	40 000
Sartiop inc.	Angliers	G	391	23-avr-03	Pin rouge	400	400
Scierie Gallichan inc.	Launay	S-C	39	07-avr-89	Sab-Ép-Pig-Mél	270 500	215 761
Scierie Landrienne inc	Landrienne	S-C	42	03-avr-89	Sab-Ép-Pig-Mél	232 100	195 929
Scierie Lepaqco inc.	St-Eugène-de-Guigues	S-C	176	16-sept-96	Bouleau à papier	4 700	4 700
					Bouleau à papier de qual.inf	1 500	1 500
Tembec Industries inc (La Sarre)	La Sarre	S-C	36	09-août-91	Sab-Ép-Pig-Mél	462 024	381 152
Tembec Industries inc (Béarn)	Béarn	S-C	172	13-mai-91	Sab-Ép-Pig-Mél	463 235	398 442
Tembec Industries inc (Senneterre)	Senneterre	S-C	35	21-juil-04	Sab-Ép-Pig-Mél	726 712	565 655
Tembec Industries inc (Taschereau)	Taschereau	S-C	37	09-août-91	Sab-Ép-Pig-Mél	382 991	315 955
Tembec Industries inc (Pâtes et	Témiscaming	P	175	02-avr-90	Bouleau à papier	117 200	117 200

Nom de l'usine	Ville	Produits	UA	Entrée en vigueur du CAAF	Essences	Volume annuel (m ³)	Loi 71 Volume (m ³)
papiers)					Érables	85 000	85 000
					Peupliers	146 200	142 909
					Pruche	15 000	15 000
					Toutes essences	363 400	360 109
Tembec Industries inc (Sciage)	Témiscaming	S-C	174	02-avr-90	Bouleau à papier	7 500	7 500
					Bouleau jaune	500	500
					Chênes	2 100	2 100
					Érables	38 900	38 900
					Hêtres et Aulx	3 700	3 700
					Pins blanc et rouge	54 400	54 400
					Pruche	2 000	2 000
					Toutes essences	109 100	109 100
					Bouleau à papier de qual.inf	4 000	4000
Temlam inc. (Ville-Marie)	Ville-Marie	D-C	173	27-févr-02	Bouleau à papier	12 500	12 500
					Peupliers	35 000	34 141
					Toutes essences	47 500	46 641
Temlam inc. (Amos)	Amos	D	402	30-déc-04	Bouleau à papier	8 000	8 000
					Peupliers	263 400	261 097
					Toutes essences	271 400	269 097
Total des bénéficiaires de CAAF							6 899 986
Corporation foncière de Waswanipi	Waswanipi	X	409	22-fév-05	Sab-Ép-Pig-Mél	85 000	85 000
Total des bénéficiaires de CtAF							85 000
Total des bénéficiaires de CAAF et de CtAF							6 984 986

Notes : S-C : sciage-copeaux F : Panneaux DC : Déroulage-copeaux G : Tournage, façonnage (poteaux) P : Pâtes, papiers et cartons D : Déroulage (placage, contreplaqués, poutrelles) X : pas de produit (CtAF)

UA : Unité d'aménagement : Se définit comme le numéro attribué à un détenteur de CAAF.

0 : Pâtes, papiers et panneaux 1 : usine productrice de copeaux 2 : Usine avec CAAF sans copeaux
m³ : mètres cubes solides

Source : MRNF, Direction de la gestion des stocks forestiers, date de mise à jour : juin 2006.

Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

En 2006, il revient aux usines localisées dans la Vallée-de-l'Or de se voir attribué le plus grand volume de bois, avec plus de 1,9 Mm³. Les usines des MRC d'Abitibi, de Témiscamingue et d'Abitibi-Ouest suivent, avec des volumes variant entre 1,0 Mm³ et 1,2 Mm³. Les usines du Nord-du-Québec ont un volume de bois attribué de 1,5 Mm³.

Tableau 20
Détail des volumes (attributions) par bénéficiaires de CAAF et de CtAF (usines localisées à l'intérieur de la DR 08), selon le territoire de MRC, juin 2006

Nom de l'usine	Ville	Loi 71 Volume (m ³)
Abitibi		
Abitibi-Consolidated du Canada	Champneuf	196 767
Matériaux Blanchet inc	Amos	282 084
Optibois inc.	Barraute	85 000
Planures Nord-Ouest inc.	Amos	25 000
Scierie Gallichan inc.	Launay	215 761
Scierie Landrienne inc	Landrienne	195 929
Temlam inc. (Amos)	Amos	269 097
TOTAL usines de la MRC d'Abitibi		1 269 638
Abitibi-Ouest		
Tembec Industries inc	Taschereau	315 955
Industries Norbord inc. (La Sarre - Panneaux)	La Sarre	348 053
Tembec Industries inc	La Sarre	381 152
TOTAL usines de la MRC d'Abitibi-Ouest		1 045 160
Témiscamingue		
Foresterie des Quinze inc.	Rémigny	1 000
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Sciage)	Belleterre	65 700
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Déroutage)	Kipawa	19 600
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée (Sciage)	Kipawa	155 600
Sartiop inc.	Angliers	400
Tembec Industries inc (Béarn)	Béarn	398 442
Scierie Lepaço inc.	St-Eugène-de-Guigues	4 700
Temlam inc.	Ville-Marie	46 641
Tembec Industries inc (Pâtes et papiers)	Témiscaming	360 109
Tembec Industries inc (Sciage)	Témiscaming	109 100
TOTAL usines de la MRC du Témiscamingue		1 161 292
Vallée-de-l'Or		
9008-6760 Québec inc. (CDEX)	Val-d'Or	12 600
Abitibi-Consolidated du Canada	Senneterre	307 864
Domtar inc. (Malartic)	Malartic	279 520
Domtar inc. (Val-d'Or)	Val-d'Or	331 984
Industries Norbord inc.	Val-d'Or	338 412
La Société en commandite Lammeg	Senneterre	69 100
Produits Forestiers Miniers "Abitibi" inc.	Malartic	10 000
Tembec Industries inc	Senneterre	565 655
Entreprise de la Mégiscane	Senneterre	27 000
TOTAL usines de la MRC de la Vallée-de-l'Or		1 942 135
Nord-du-Québec		
Abitibi-Consolidated du Canada	Comtois	540 671
Domtar inc.	Lebel-sur-Quévillon	570 944
Domtar inc.	Matagami	330 146
Produits forestiers Nabakatuk inc.	Waswanipi	40 000
TOTAL usines dans le Nord-du-Québec		1 481 761
		6 899 986

Source : MRNF, Direction de la gestion des stocks forestiers, date de mise à jour : juin 2006.
Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Aux bénéficiaires de CAAF qui s'approvisionnent et qui gèrent des usines sur le territoire de gestion de la DR 08 s'ajoutent ceux qui s'approvisionnent en bois dans les forêts d'ici sans pour autant avoir d'usines localisées sur le territoire de gestion. Ainsi, quatre CAAF ont été entérinées par les directions régionales où sont localisées les usines à autant de compagnies différentes. On y retrouve aussi un bénéficiaire de CtAF. Le volume de bois attribué aux usines situées à l'extérieur de la DR 08 est de 55 700 m³ et se concentre majoritairement dans les essences liées aux feuillus.

Tableau 21
Détail des volumes par bénéficiaires de CAAF (usines localisées à l'extérieur de la DR 08 mais qui s'approvisionne (CAAF) dans la DR08)

Nom de l'usine	Produits	UA	Entrée vigueur du CAAF	Essences	Aire commune	Volume annuel (m ³)	Loi 71 Volume (m ³)
Bois Oméga Ltée (Lac-Supérieur)	S-C	269	02-août-90	Pins blanc et rouge	083-87S	7 000	7 000
Corporation forestière Ee natuk	X (CtAF)	414	08-mars-06	Sab-Ép-Pig-Mél	086-24	10 000	10 000
Industries manufacturières Mégantic inc. (Lac-Mégantic)	D-C	226	14-août-90	Bouleau à papier Bouleau jaune	083-87S	1 500	1 500
					083-87S	500	500
Stella-Jones (Gatineau)	G	25	08-déc-03	Pin rouge	081-21	7 600	7 600
					081-22	6 400	6 400
					083-87S	500	500
La Compagnie Commonwealth Plywood Ltée (Rapide-des-Joachims)	S-C	149	12-avr-90	Bouleau à papier Bouleau jaune Chênes Érables Hég, Ch, Til et Aul Pins blanc et rouge Toutes essences	081-22	1 500	1 500
					081-22	4 000	4 000
					081-22	500	500
					081-22	9 500	9 500
					081-22	1 700	1 700
					081-22	5 000	5 000
GRAND TOTAL							55 700

Notes : S-C : sciage-copeaux F : Panneaux DC : Déroulage-copeaux G : Tournage, façonnage (poteaux) P : Pâtes, papiers et cartons D : Déroulage (placage, contreplaqués, poutrelles) X : pas de produit (CtAF)

0 : Pâtes, papiers et panneaux 1 : usine productrice de copeaux 2 : Usine avec CAAF sans copeaux.

Source : MRNF, Direction de la gestion des stocks forestiers, date de mise à jour : juin 2006.

Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

En Abitibi-Témiscamingue, les volumes de bois attribués (loi 71) sont majoritairement consentis aux usines de sciage, avec un volume annuel de 5,5 Mm³, ce qui représente 80 % des volumes attribués à des bénéficiaires de CAAF opérant des usines sur le territoire de gestion de la DR 08. Ensuite, les volumes se dirigent vers les usines de panneaux, de pâtes et papiers et enfin, de déroulage.

Tableau 22
Droits consentis par catégorie d'usine en Abitibi-Témiscamingue, juin 2006

Catégories	Nombre de CAAF	Volume (m ³) par année	Volume (m ³) par année (loi 71)
Bardeaux	-----		
Déroulage	3	347 500	335 338
Panneaux	2	691 800	686 465
Pâtes et papiers	1	363 400	360 109
Poteaux et bois tournés	1	400	400
Sciage	25	6 935 520	5 492 674
Autres	1	25 000	25 000
Total	33	8 363 620	6 899 986
Sans usine (CtAF)	1	85 000	85 000

Source : MRNF, août 2006. Compilation effectuée par l'Observatoire.

3.2.4.2 La convention d'aménagement forestier (CvAF)

Là où il n'y a pas de CAAF ou de CtAF, l'aménagement peut être confié par une convention d'aménagement forestier (CvAF). Ces aires forestières sans droits consentis sont appelées des réserves forestières. Parmi les personnes ou organismes intéressés par l'aménagement d'une réserve forestière, on peut retrouver comme signataires des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement⁷⁹.

En décembre 2005, 85 bénéficiaires détenaient une CvAF dans les différentes régions du Québec (1 662 871 hectares). En Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec, il y a 23 CvAF de conclues entre le gouvernement et les municipalités. De ce nombre, une seule convention concerne le territoire de la Jamésie, soit la Municipalité de la Baie-James. En Abitibi-Témiscamingue, la grande majorité des conventions conclues sont effectives dans les MRC d'Abitibi-Ouest et de Témiscamingue. Les territoires visés, présents dans les autres MRC ont chacun opté pour une convention qui regroupe l'ensemble des municipalités locales concernées. L'ensemble des conventions d'aménagement forestier de la DR 08 couvrent une superficie de 282 962 hectares, ce qui représente la deuxième plus grande superficie au Québec (suivant la Côte-Nord avec 1 103 172 ha). En décembre 2005, leur volume attribué était de l'ordre de 274 326m³, ce qui représente près du tiers du volume attribué selon cette approche au Québec (845 446m³).

Tableau 23
Liste de conventions d'aménagement forestier (CvAF), Abitibi-Témiscamingue, octobre 2005

Bénéficiaire	Volume annuel/ ess. (m ³) *	Superficie (ha)
Municipalité de Guérin	600 SEPM 1 300 peupliers 380 bouleau blanc	2 068
Municipalité des cantons unis de Latulipe-et-Gaboury	595 SEPM 875 peupliers 181 bouleau blanc	1 080
Municipalité de Laverlochère	140 SEPM 520 peupliers 130 bouleau blanc	612
Municipalité de Béarn	1 860 SEPM 3 210 peupliers 800 bouleau blanc	4 382
Municipalité de Moffet	449 SEPM 1 299 peupliers 295 bouleau blanc	1 372
Municipalité de Saint-Edouard-de-Fabre	674 SEPM 1 551 peupliers 291 bouleau blanc	1 805
Municipalité de Fugèreville	981 SEPM 2 812 peupliers 595 bouleau blanc	3 127
Municipalité de St-Eugène-de-Guigues	350 SEPM 750 peupliers 150 bouleau blanc	895
Municipalités de Rémigny et d'Angliers	1 091 SEPM 3 354 peupliers 770 bouleau blanc	3 606
Ville de Rouyn-Noranda	6 200 SEPM 29 000 peupliers 6 300 bouleau blanc	49 892
10 municipalités de la Vallée-de-l'Or	7 855 résineux 11 595 peupliers 2 796 bouleau blanc 2 491 autres ess.	33 127

⁷⁹ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Chapitre 5, p. 282.

Bénéficiaire	Volume annuel/ ess. (m ³)*	Superficie (ha)
Ville de Macamic	400 résineux 700 peupliers 80 bouleau blanc	941
Municipalité de Taschereau	3 750 résineux 2 650 peupliers 300 bouleau blanc	9 443
Municipalité de Roquemaure	700 résineux 2 080 peuplier 230 bouleau blanc	1 998
Municipalité de St-Lambert	1 050 SEPM 1 800 peupliers 250 bouleau blanc	4 289
Municipalité de Poularies	1 230 résineux 950 peuplier 100 bouleau	2 468
Municipalité de Rapide-Danseur	28 SEPM 527 tout feuillu	552
Municipalités d'Authier, Authier-Nord, La Sarre et Chazel (Comité Bellefeuille)	6 470 résineux 5 000 peuplier 550 bouleau	12 844
Municipalités de Val-Saint-Gilles et du canton Clermont	7 100 SEPM 9 400 peupliers 500 bouleau blanc	13 429
Municipalités de Dupuy, Normétal, Clerval et La Reine (Dualco)	1 400 résineux 2 400 peupliers 300 bouleau blanc	6 212
MRC Abitibi-Ouest (TNO)	8100 SEPM 5900 peupliers 500 bouleau blanc	11 120
Municipalité de la Baie-James	8740 SEPM 7540 peupliers 260 bouleau blanc	13 518
MRC d'Abitibi et 16 municipalités	39 800 SEPM 52 600 peupliers 8 700 bouleau blanc	103 546

* Volumes annuels en m³ provenant de calculs réalisés entre 1996 et 2000 (selon les conventions) et considérés en vigueur jusqu'à ce que les nouveaux calculs effectifs pour la période 2003-2008 soit approuvés.
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Bureau régional – Abitibi-Témiscamingue.

3.2.5 Les traitements sylvicoles

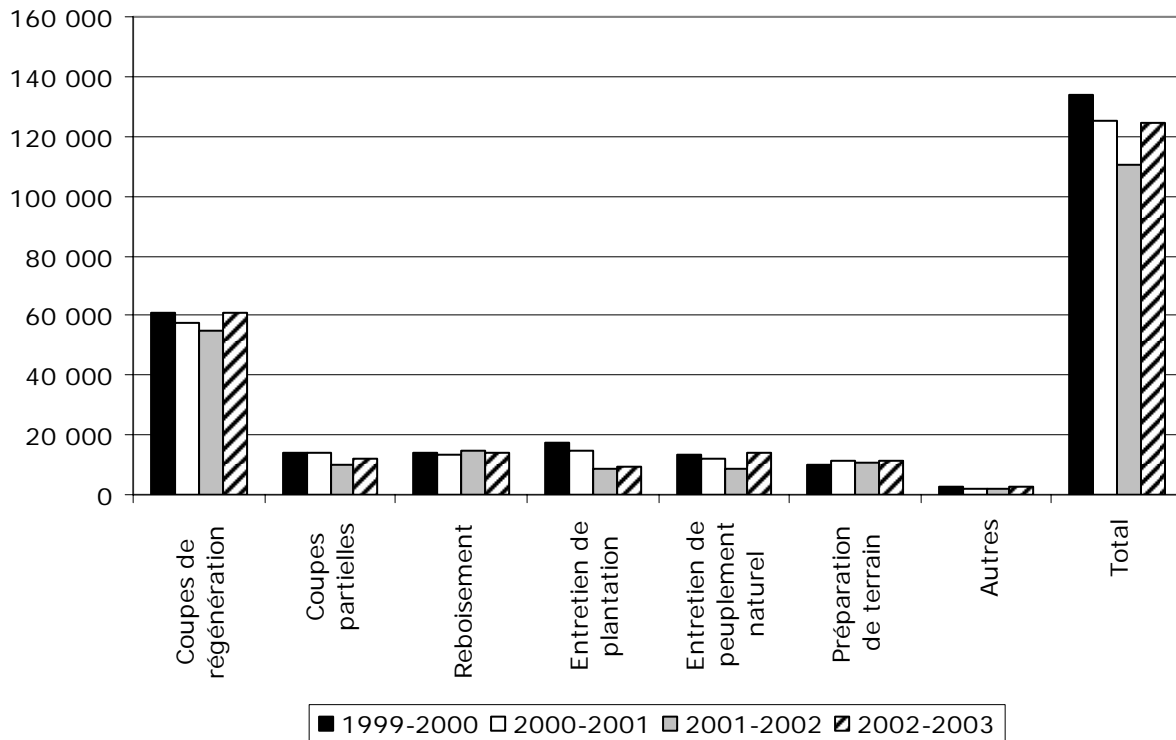
Le choix d'un traitement sylvicole ou d'un procédé de récolte varie en fonction de la nature d'un peuplement forestier. Les peuplements de structure équienne sont fréquemment récoltés par le biais des coupes totales. La plupart du temps, ces peuplements seront récoltés selon la méthode de la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS). La forêt feuillue, généralement de structure inéquienne, permettra une plus grande panoplie de types de coupes, dont les coupes partielles. Une coupe partielle signifie que l'on enlève seulement une partie des arbres de la superficie traitée. C'est dans ce type de coupes que l'on parlera de coupe de jardinage ou encore d'éclaircie commerciale⁸⁰. Ainsi, la plupart des coupes réalisées au sud du Témiscamingue sont des coupes partielles (coupes de jardinage), tandis qu'au nord, ce sont généralement des coupes avec protection de la régénération et des sols.

En 2002-2003, près de 125 000 hectares de forêt ont été traités sur le territoire de gestion de la DR 08 (annexe II, tableau 2.5). Cette superficie est légèrement plus élevée que celle de 2001-2002 et équivalente à celle de 2000-2001. Selon les différents types de traitements sylvicoles, près de la moitié des superficies traitées l'ont été par des coupes de régénération (qui incluent les coupes avec protection de la régénération et des sols et les coupes en mosaïque). Pour les coupes partielles, on constate que ces dernières sont pratiquées sur une superficie moins importante en 2002-2003 qu'il y a quelques années.

⁸⁰ Nicolas GAUTHIER, *ABC des coupes partielles*, article tiré de COUVERT BORÉAL printemps 2006, p. 14-15.

Avec 10 % des superficies traitées, les coupes partielles occupent une part non-négligeable dans l'aménagement des forêts.

Graphique 5
Travaux sylvicoles réalisés de 1999 à 2003, territoire de gestion de la DR 08



Source : RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, avril 2004, p. 44.

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) a mené de concert avec plusieurs intervenants du milieu une démarche en vue d'implanter une Stratégie d'intensification de l'aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec. Le but est de faire en sorte que l'Abitibi-Témiscamingue devienne le chef de file dans le développement de la sylviculture intensive, outil essentiel dans le développement forestier durable. Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, l'AFAT a développé une stratégie sur 10 ans qui comprend les travaux sylvicoles prioritaires à effectuer et les modalités de mise en œuvre. La proposition s'articule autour de deux grandes avenues. La première vise la **sylviculture intensive** qui se traduit comme étant la culture d'essences améliorées selon les meilleures pratiques sylvicoles. La sylviculture s'effectue sur les sites au meilleur potentiel de croissance, sur une partie du territoire seulement et ce, dans le but de générer plus de volumes de bois par unité de surface. Selon l'AFAT, l'application de cette stratégie en sylviculture intensive permettrait de bâtir un capital forestier près de nos usines, d'y augmenter le rendement à l'hectare, de consolider les infrastructures de production de plants, notamment dans les essences exotiques, de maintenir et de développer les activités économiques dans les communautés et de développer l'expertise régionale. Le deuxième axe de la stratégie repose sur **la récupération des volumes de bois en dépérissement**. À la suite des modalités de coupe, des volumes sont laissés en forêt et qui seront éventuellement perdus par mortalité naturelle. Ces volumes de bois constituent à ce jour des opportunités de développement économique. Toujours selon le rapport de l'AFAT, la récupération de ces bois permettrait de générer des bénéfices immédiats en contribuant aux approvisionnements des usines, en offrant de l'emploi en forêt et en usine et en générant des redevances forestières pour l'État. L'AFAT précise que la récolte de ces volumes supplémentaires n'a

de sens que si les bénéfices générés servent de levier économique pour démarrer la sylviculture intensive qui demande des investissements de départ importants⁸¹.

3.3 La planification forestière en forêt privée

Depuis le 1^{er} avril 1996, la gestion de la forêt privée n'est plus sous l'entière responsabilité du ministère des Ressources naturelles. Elle est maintenant gérée par des agences régionales où sont représentés le monde municipal, l'industrie, les propriétaires privés et le ministère.

Une agence régionale est une personne morale à but non lucratif. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de leur territoire qui tient compte des critères de développement durable énoncés dans la *Loi sur les forêts*. Du côté du soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur, elles ont le mandat d'administrer le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Les agences peuvent participer financièrement à des activités de formation et d'information destinées aux producteurs forestiers.

3.3.1 Agences régionales de mise en valeur des forêts privées

Au Québec, il y a présentement 17 agences instituées en 1996-1997 selon la *Loi sur les forêts*. Les forêts privées de l'Abitibi-Témiscamingue sont couvertes par deux agences régionales de mise en valeur. Les deux agences réunies couvrent 432 500 hectares de forêts productives accessibles en tenure privée⁸². L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi couvre les MRC Abitibi, Abitibi-Ouest et Vallée-de-l'Or, la Ville de Rouyn-Noranda ainsi que les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton⁸³. Elle a été créée le 16 décembre 1996 et couvre 352 400 hectares. Quant au territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue, il correspond aux limites de la MRC. Cette agence a été accréditée le 27 septembre 1996 et couvre une superficie forestière productive de 80 100 hectares.

3.3.2 Propriétaires de boisés

Pour être reconnu producteur forestier en vertu de la *Loi sur les forêts*, il faut posséder une superficie à vocation forestière d'au moins 4 hectares⁸⁴ d'un seul tenant, dotée d'un plan d'aménagement forestier (PAF) certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées par un ingénieur forestier. De plus, le propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant doit être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu⁸⁵. En 2004-2005, 214 plans d'aménagement forestier étaient réalisés dans la région dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Dans l'ensemble du Québec, il s'agissait de 4 779 plans⁸⁶. Un plan d'aménagement forestier comprend la description des peuplements qui composent la propriété forestière, des propositions de stratégies d'aménagement qui visent l'utilisation optimale des ressources présentes sur la propriété ainsi qu'un plan d'action établi en fonction des objectifs des propriétaires.

En Abitibi-Témiscamingue, les propriétés forestières privées appartiennent à quelque 8 200 propriétaires, ce qui représente environ 6 % des propriétaires privés du Québec. Parmi eux, 2 100 propriétaires sont inscrits au MRNF alors que les 4 200 autres sont des propriétaires inactifs (aucune intervention forestière répertoriée sur la propriété). L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi en regroupe 6 300 et celle du Témiscamingue, 1 900. Pour chacune des agences, respectivement 25 % et 20 % sont des propriétaires actifs. Un propriétaire actif est celui qui réalise ou fait réaliser des coupes (et qui utilise le processus de mise en marché du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-

⁸¹ ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Stratégie d'intensification de l'aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec - Région 08*, 2005, p.VII.

⁸² Superficie forestière productive ainsi que de petits territoires considérés improductifs selon l'inventaire forestier mais rendus productifs grâce à des scénarios sylvicoles tels le reboisement et le drainage. Source : MRNF, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique*, juillet 2002, tableau 01.07.02.

⁸³ Il n'y a pas d'agence privée dans le Nord-du-Québec.

⁸⁴ 10 acres ou 12 arpents carrés.

⁸⁵ MRNF, Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-producteur.jsp>

⁸⁶ MRNF, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique*, novembre 2005, tableau 01.07.03.

Témiscamingue), de même que celui qui exécute ou fait exécuter des travaux d'aménagement sur sa propriété forestière et qui en retire des subventions et avantages fiscaux.

Tableau 24
Forêts privées (agences régionales) de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2002

	Nombre de propriétaires	Propriétaires actifs (%)
Témiscamingue	1 900	20
Abitibi	6 300	25
Ensemble du Québec	129 850	57

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ressources et industries Édition 2004, tableau 01.07.03. Information tirée du Plan de protection et de mise en valeur en forêt privée (avril 2002). Note : Le nombre de propriétaires de boisés (4 ha et plus) par agence de mise en valeur et le pourcentage de propriétaires actifs est calculée sur une base quinquennale.

3.3.3 Possibilité forestière et volume de récolte

En Abitibi-Témiscamingue, les prélèvements annuels admissibles en forêt privée sont estimés à près de 844 600m³ parmi lesquels 595 500 m³ sont représentés par les essences de feuillus. En 2004-2005, 499 100 m³ ont été récoltés dans les forêts privées de la région, ce qui représente 59 % de la possibilité forestière. La récolte d'arbres de groupe SEPM représente 76 % de la possibilité forestière. Du côté des feuillus, la récolte est nettement inférieure à la possibilité forestière (58 %).

Tableau 25
Évolution de l'estimation de la possibilité et de la récolte pour la forêt privée, agences régionales de l'Abitibi et du Témiscamingue et Québec, toutes essences confondues, 2005

	Possibilité totale*		Récolte (2004-2005)**	
	AT	QUÉBEC	AT	QUÉBEC
Total	844 600	11 968 750	499 100	9 058 400
SEPM	233 400	4 639 650	177 500	3 552 000
Autres résineux	15 700	917 300	100	488 700
Peupliers	521 400	2 311 600	302 100	1 901 200
Autres feuillus	74 100	4 100 200	19 300	3 116 500

* Possibilité établie par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans le cadre du PPMV.

** Estimation des volumes de bois récoltés dans les forêts privées, par des producteurs individuels ou regroupés, y compris les copeaux et le bois de chauffage, mais à l'exclusion des petits volumes de bois ronds exportés.

Source : MRNF, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique*, janvier 2006, tableaux 05.01.01 et 05.02.02.

Tableau 26
Volumes de bois récoltés dans les forêts privées*, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000-2001 à 2004-2005 (m³)

	Abitibi-Témiscamingue		Québec	
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus
2000-2001	154 000	287 800	4 890 800	5 206 900
2001-2002	197 600	273 900	4 653 200	5 190 100
2002-2003	218 300	331 000	4 779 800	5 106 800
2003-2004	169 000	315 000	4 243 700	4 841 500
2004-2005 ^P	177 600	321 500	4 040 700	5 017 700

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ressources et industries - Édition 2004, section 5, 2003.

* Estimation des volumes de bois récoltés dans les forêts privées, par des producteurs individuels ou regroupés, y compris les copeaux et le bois de chauffage, mais à l'exclusion des petits volumes de bois ronds exportés.

3.3.4 Mise en marché du bois

Au Québec, le bois de la forêt privée est considéré comme un produit agricole. L'exclusivité de la mise en marché du bois en provenance des forêts privées de la région est assurée par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)⁸⁷ par le biais de l'administration d'un plan conjoint des producteurs de bois. La première mission du Syndicat est la commercialisation des bois de la forêt privée ainsi que la réalisation de mandats de mise en marché pour plusieurs municipalités et MRC qui sont gestionnaires de convention d'aménagement forestier sur les territoires publics intramunicipaux⁸⁸. Ainsi, les gestionnaires de convention d'aménagement obtiennent des conditions de vente semblables à la forêt privée. La situation géographique particulière de l'Abitibi-Témiscamingue fait en sorte que la mise en marché du bois en provenance des forêts privées est entièrement consacrée aux marchés locaux. Les propriétaires de boisés privés produisent surtout de la matière ligneuse destinée aux entreprises de transformation du bois. Les récoltes en forêt privée représentent environ 6 % du bois livré au total chaque année dans les usines de l'Abitibi-Témiscamingue⁸⁹. D'autres utiliseront leur boisé à d'autres fins (bois de chauffage, acériculture, arbres de Noël, etc.). On estime à 33 200 m³, le volume de bois de chauffage prélevé à chaque année dans les forêts privées de l'Abitibi-Témiscamingue⁹⁰. Au Québec, il s'agit, bon an, mal an, de près de 2 Mm³.

Mise en marché selon les secteurs d'activités

Entre janvier et décembre 2005, le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue a mis en marché un volume de 448 800 mètres cubes solides de bois pour les usines de pâtes et papiers, de sciage et déroulage, de panneaux et autres utilisations. Sur l'ensemble du volume de bois mis en marché en provenance des forêts privées, le volume transigé représente 7 % de celui de l'ensemble du Québec (6,3 Mm³ en 2005).

Le volume global livré en 2005 représente une baisse de 2,7 % par rapport à l'année 2004. À la lumière du tableau, on observe que le volume global transigé en 2004 avait, quant à lui, enregistré une hausse de 5 % par rapport à 2003.

Au cours des dernières années, la majorité du bois de la forêt privée de l'Abitibi-Témiscamingue est dirigée vers l'industrie du panneau et autres utilisations. Au Québec, le bois en provenance de la forêt privée est plutôt dirigé vers l'industrie du sciage. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, les livraisons de bois privés en 2005 aux usines de panneaux et autres utilisations ont représenté 297 000 m³, ce qui correspond aux deux tiers des livraisons globales issues de la forêt privée (66 %). Les livraisons aux usines de panneaux ont légèrement diminué entre 2004-2005 et sont constituées en totalité d'essences de feuillus (principalement le peuplier). Ensuite, avec 151 800 m³ de bois, l'équivalent de 34 % du bois livré en provenance de la forêt privée approvisionne l'industrie du sciage et déroulage. Entre 2004-2005, on constate une diminution du bois livré à ce secteur d'activité en Abitibi-Témiscamingue (6,6 %). La majorité, sinon la totalité, des livraisons vers ce secteur d'activité est composée de résineux (sapin, épinette et pin gris).

⁸⁷ MRNF, *Stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers en Abitibi-Témiscamingue*, 1999, p. 7.

⁸⁸ Depuis 1996, les lots publics intramunicipaux font l'objet de convention d'aménagement forestier (CvAF). Toutefois, la mise en marché de ces bois est assurée par le Syndicat des producteurs de bois de l'AT.

⁸⁹ SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi*, janvier 2000, p. 4.

⁹⁰ MRNF, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique*, janvier 2005, tableau 05.02.13.

Tableau 27

Bois mis en marché par secteur d'activité, toutes essences (m³)*, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2000 à 2005

Syndicats et offices	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total	% de la mise en marché du Québec
Abitibi-Témiscamingue					
2005	0	151 800	297 000	448 800	7,2 %
% volume livré	0,0%	33,8 %	66,2 %	100 %	
2004	0	162 700	298 300	461 000	7,4 %
% volume livré	0,0%	35,3 %	64,7 %	100 %	
2003	0	160 400	279 100	439 500	7,5 %
% volume livré	0,0%	36,5%	63,5%	100%	
2002	0	169 300	298 000	467 400	7,1 %
% volume livré	0,0%	36,2 %	63,8 %	100 %	
2001	0	135 100	235 900	371 000	6,0 %
% volume livré	0,0%	36,4%	63,6%	100 %	
Québec					
2005	1 339 000	3 994 100	930 400	6 263 500	
% volume livré	21,4 %	63,8 %	14,9 %		
2004	1 568 000	3 820 600	873 300	6 261 900	
% volume livré	25,0 %	61,0 %	13,9 %	100%	
2003	1 482 300	3 561 300	789 800	5 833 400	
% volume livré	25,4%	61,1 %	13,5 %	100%	
2002	1 638 200	4 080 100	874 000	6 592 300	
% volume livré	24,9 %	61,9 %	13,3%	100%	
2001	1 708 400	3 736 600	780 100	6 225 100	
% volume livré	27,4 %	60,0%	12,5 %	100%	

Source : Fédération des producteurs de bois du Québec. Statistiques 2005, Mise en marché du bois de la forêt privée, 2004.

*Les facteurs de conversion utilisés pour produire ces données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.

3.4 Participation publique à la gestion forestière

La consultation du public est devenue un élément incontournable pour la gestion forestière au Québec, comme ailleurs dans le monde. En 2003, la « *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier* » a été adoptée. L'objectif premier est de permettre à la population, à ses représentants et aux différents groupes⁹¹ (institutions, entreprises, etc.) concernés d'influencer la gestion des forêts en faisant connaître leurs valeurs et leurs besoins au ministre des Ressources naturelles.

3.4.1 Mécanismes nationaux de participation

Au cours des dernières années, une multitude de consultations publiques relatives à la forêt ont fait réagir beaucoup de gens à travers une multitude d'organisations. Un bilan sommaire des consultations publiques des dernières années a été réalisé afin de répondre à certains questionnements de la Commission d'étude

⁹¹ Tiré intégralement du site Internet du MRNF : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/quebec/quebec-regime-participative.jsp> et du MRNF, Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier, février 2003, p. 8. Il peut s'agir des Conférences régionales des élus, des municipalités et des MRC, des institutions et communautés autochtones, des travailleurs forestiers et associations syndicales, des centres locaux de développement, des conseils régionaux de l'environnement et autres groupes de défense, des associations forestières, des associations touristiques régionales et autres acteurs du secteur récréotouristique (gestionnaires de réserves fauniques et de zones d'exploitation contrôlée, des pourvoyeurs, etc.) des trappeurs, chasseurs, pêcheurs, des détenteurs de droits forestiers, fonciers ou miniers, des propriétaires de boisés, des villégiateurs, etc.

sur la gestion de la forêt publique québécoise (annexe II, tableau 2.6), qui est la plus récente consultation publique sur la forêt au Québec.

En Abitibi-Témiscamingue, les principaux thèmes dégagés lors des audiences ont été la gestion intégrée des ressources du milieu forestier et une volonté claire des intervenants de la région pour que le cadre normatif actuel évolue vers une gestion par objectifs. Les représentants des Premières Nations ont pour leur part soulevé l'importance du respect des valeurs spirituelles et culturelles associées à la forêt et de la cogestion comme base de développement de leurs communautés. Les échanges ont également porté sur la valorisation de la main d'œuvre forestière, l'intensification de l'aménagement pour augmenter le potentiel ligneux des forêts, la certification forestière et les calculs de la possibilité forestière. Comme dans d'autres régions, la majorité des intervenants se sont dits favorables à l'introduction d'un poste de chef forestier à l'échelle provinciale, l'objectif étant d'assurer une plus grande transparence dans les données forestières, notamment en ce qui a trait au potentiel de récolte du bois⁹².

Après la réalisation de mandats d'étude, la tenue de plusieurs rencontres techniques, l'analyse de la documentation, de visites terrain et d'une tournée de consultations publiques, la Commission Coulombe propose dans son rapport cinq virages majeurs afin d'améliorer la gestion des forêts publiques. Elle mentionne l'importance de les examiner dans leur ensemble et non pas, pièce par pièce. Les cinq priorités proposées doivent être mis en place progressivement d'ici au début de 2008 visent à ⁹³:

- S'éloigner d'une gestion axée principalement sur la production de matière ligneuse pour gérer la forêt comme un tout, en mettant l'accent sur l'aménagement écosystémique et le parachèvement du réseau des aires protégées.
- Passer d'une allocation des bois basée sur les volumes à une allocation qui tient davantage compte de la qualité des tiges et de l'accessibilité des peuplements sur le territoire.
- Passer d'une sylviculture extensive dont les rendements sont souvent incertains à une sylviculture mieux ciblée, qui permet de produire le bois de la bonne façon, au bon endroit et au bon moment, tant en forêts feuillues que résineuses et mixtes.
- Préparer l'inévitable consolidation de l'industrie de la transformation de la matière ligneuse.
- Décentraliser la gestion forestière dans la transparence, l'information et la participation des acteurs du milieu.

De récentes mesures gouvernementales ont été adoptées au cours des derniers mois afin de régionaliser et décentraliser la gestion des forêts du Québec. La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue a confirmé la mise en place de la Commission forestière régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (CFRAT) en décembre 2005. Ce projet-pilote a pour but de faciliter la gestion régionalisée de la ressource forestière de façon à respecter les particularités d'exploitation de la forêt boréale de l'Abitibi et de la forêt mixte et feuillue du Témiscamingue. Dans un contexte d'aménagement forestier durable, elle vise à optimiser les différents niveaux de prise en compte des besoins et des valeurs des gens de la région concernant le milieu forestier. La commission bénéficie pour son implantation d'un apport financier gouvernemental de 275 000 \$. Cette somme permettra de mettre en place la structure de la Commission, de préparer un plan régional de développement forestier, incluant une planification du réseau routier en forêt.

En mars 2006, le ministère des Ressources naturelles et de la faune a annoncé officiellement la signature d'une importante entente avec la Conférence régionale des élus au regard du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts. Au cours des trois prochaines années, l'Abitibi-Témiscamingue bénéficiera d'une somme de 344 000 \$ pour atteindre les objectifs de ce programme. Les objectifs sont ⁹⁴:

- Permettre aux différents intervenants - gestionnaires de zecs, pourvoires ou réserves fauniques, MRC et communautés autochtones - de participer activement aux consultations requises lors de la planification d'activités de récolte et d'aménagement forestier.

⁹² COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, Communiqué « *L'Abitibi-Témiscamingue émet plusieurs idées pour améliorer le régime forestier québécois* », 3 mai 2004.

⁹³ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, Communiqué « *Les grandes priorités pour améliorer la gestion des forêts publiques du Québec* », 14 décembre 2004.

⁹⁴ MRNF, Communiqué « *Allocution de monsieur Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec - Entente sur le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts* », 6 mars 2006.

- Soutenir la réalisation sur le terrain, d'activités d'éducation forestière ou de transfert technologique.
- Expérimenter de nouvelles façons de gérer et d'aménager les forêts de la région.

Relativement au premier objectif, ce programme a pour objectif de faire en sorte que le maximum d'intervenants puisse consulter les plans d'aménagement afin de transmettre leurs préoccupations. Pour ce faire, le programme vise à apporter un soutien financier aux organismes qui en éprouvent le besoin afin qu'ils se dotent de services d'analyse et d'expertise appropriés.

3.4.2 Mécanismes locaux, territoriaux et régionaux de participation⁹⁵

Une récente étude a porté sur les mécanismes de participation du public à la gestion forestière par l'entremise de comités existants dans les régions. L'étude visait à dresser un portrait de la situation de ces comités en termes non seulement de caractéristiques distinctives mais aussi de satisfaction des membres. Quarante-trois comités ont été mis à l'étude⁹⁶, ayant pour caractéristique d'être actif sur une base continue et donc, de bénéficier d'une structure permanente. Huit régions ont été sélectionnées pour l'étude : Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-St-Jean, Capitale nationale, Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Laurentides. Spécifiquement dans la région, 19 comités ont été recensés parmi lesquels 8 ont été retenus : 1 comité « régional », 5 comités en GIR et 2 de type UAF / Ac. Les résultats de l'enquête témoignent de différences significatives selon la région et le territoire qui est visé par les activités promues par les comités. Voici quelques grandes conclusions du rapport pour les membres qui participent à des comités mis en place afin de discuter d'enjeux liés à la gestion des forêts en Abitibi-Témiscamingue.

- Dans la région, 46 % des membres ont trois ans ou plus d'années de participation dans le comité (46 % dans l'ensemble des membres sondés du Québec). Parmi eux, 56 % disent siéger sur d'autres comités traitant d'enjeux forestiers (58 % à l'échelle québécoise).
- Soixante-dix pour cent des membres dans la région se disent satisfaits du processus de concertation dans lequel ils sont impliqués (76 % au Québec).
- Toutes régions confondues, le tiers des membres répondants font preuve de méfiance envers les gestionnaires forestiers (plus spécifiquement 35 % dans la région).
- Environ 87 % des membres de la région se disent satisfaits de l'information qui leur est accessible par le biais de leur comité. Pratiquement autant, soit 83 % considèrent que leurs idées sont prises au sérieux par les autres membres du groupe. Près des deux tiers (64 %) affirment pouvoir influencer les décisions prises par le groupe (71 % au Québec).
- Seulement 55 % des membres croient que les décideurs en matière d'aménagement forestier tiennent compte de tous les points de vue.
- Quant à la représentativité des comités, la grande majorité des répondants la juge satisfaisante (76 % cc. 84 % à l'échelle du Québec). Autre ombre au tableau, les répondants de la Côte-Nord (35 %), de l'Outaouais (29 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (24 %) sont plus nombreux, en proportion, à mentionner que le comité ne défend pas les valeurs de tous comparativement à la moyenne des membres (18 %). Parmi les groupes les plus fréquemment mentionnés comme étant absents des comités de la région, on retrouve les groupes environnementaux (17 %), les utilisateurs récréatifs (17 %) et les autochtones (12 %). Plusieurs notent la forte présence de l'industrie forestière et de représentants gouvernementaux dans les comités.
- Les motifs qui les ont amenés à participer au comité relèvent des principaux points suivants : leur préoccupation pour l'impact de l'industrie sur l'environnement (96 %), leur contribution à la planification en forêt publique (91 %), leur préoccupation pour l'emploi en foresterie (79 %) et la prise de connaissance des défis locaux (74 %).

⁹⁵ Solange NADEAU et Catherine MARTINEAU-DELISLE, *La participation publique à la gestion forestière par l'entremise des comités : portrait de la situation dans quelques régions du Québec*, rapport préparé pour la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, novembre 2004 et *La participation publique à la gestion forestière : portrait de la situation pour quelques comités de l'Abitibi-Témiscamingue et d'ailleurs au Québec*, présentation powerpoint.

⁹⁶ Les organismes exclus sont les projets de forêt habitée, les conseils d'administration des agences de forêts privées, partenariats d'affaire entre industriels et autochtones, etc.

3.4.2.1 Gestion intégrée des ressources et développement durable

Au cours des cinq dernières années se sont mis en place des tables de concertation en gestion intégrée des ressources. La gestion intégrée des ressources du milieu forestier, communément appelée GIR, consiste « en la prise en compte des multiples ressources sur un territoire donné, en concertation avec tous les intervenants, et ce, à toutes les échelles de perception »⁹⁷. La GIR implique des choix intégrants des valeurs environnementales et fauniques, sociales et économiques axées vers un objectif ultime de développement durable.

En Abitibi-Témiscamingue, la première démarche de GIR a vu le jour en 2000, par l'entremise de la pourvoirie du Lac à la Truite. Grâce au programme Faune-Forêt et du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, cinq tables de concertation furent mises sur pied en 2001 et 2002. Ensuite, deux autres tables de concertation furent créées malgré la fin du programme Faune-Forêt. Ainsi, en 2006, la majorité de la région est couverte par des tables de concertation en GIR. Aujourd'hui, l'Abitibi-Témiscamingue compte 8 comités GIR

Tableau 28
État de situation sur les tables de concertation en gestion intégrée des ressources, Abitibi-Témiscamingue, mai 2006

Année de création	Comité GIR	État de développement
2000	Pourvoirie Lac à la Truite	Finalisé et en mode suivi
2001	Réserve faunique La Vérendrye Zec Kipawa Lac Obalski Lac Turgeon	Finalisé et en mode suivi Finalisé et en mode suivi En suspend Finalisé et en mode suivi
2002	Ville de Rouyn-Noranda	Finalisé et en mode suivi
2003	MRC de La Vallée-de-l'Or	En cours
2005	MRC du Témiscamingue	En cours

Source : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE – RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, L'Informateur faunique, Bulletin d'information, vol.22, No.1, mars 2006, p. 15.

3.5 Participation des communautés autochtones à la gestion des forêts

Les Premières Nations occupent depuis longtemps le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. À l'échelle régionale, il existe sept communautés algonquines, totalisant 5 900 membres. Tout comme certains Algonquins de la région fréquentent une partie de la région Nord-du-Québec, deux autres nations – Cris et Attikamek – utilisent une portion du territoire régional, plus précisément à l'est de Senneterre. Les communautés autochtones ont traditionnellement utilisé les forêts pour se constituer des abris, s'approvisionner en vêtements, nourriture et médicaments. Encore aujourd'hui, plusieurs Autochtones adoptent un mode de vie basé sur la chasse, la trappe et la pêche, activités de subsistance qui constituent une partie importante de leur assise économique voire culturelle. La forêt est étroitement associée à la culture et aux traditions autochtones. D'ailleurs, dans la culture algonquine, la forêt ou *nopimik* qui signifie « dans le bois » comporte une dimension identitaire importante puisqu'on l'associe également à « là d'où je viens ». En ce sens, le développement de l'industrie forestière commerciale ne s'est pas fait sans heurts. L'intensification des activités forestières industrielles sur les territoires habités par les Premières Nations a entraîné des changements socio-environnementaux majeurs pour les communautés⁹⁸. En plus de bouleverser la pratique de leurs activités d'autosubsistance, l'exploitation forestière sur de grandes superficies et la construction d'un réseau routier ont favorisé l'accès aux forêts, ce qui a eu pour effet d'affecter le paysage, éroder les ressources et modifier les écosystèmes sur lesquels se fonde le savoir écologique autochtone⁹⁹. D'ailleurs, dans le cadre d'un rapport canadien, on peut lire que les

⁹⁷

⁹⁸ Marie SAINT-ARNAUD, L. SAUVÉ et D. KNEESHAW, FORÊT IDENTITAIRE, FORÊT PARTAGÉE : Trajectoire d'une recherche participative chez les Anicinapek de Kitcisakik (Québec, Canada), VERTIGO, Vol 6, no2, septembre 2005 en ligne : www.vertigo.uqam.ca.

⁹⁹ Boris ROMAGUER et Nadine BACHAND, La foresterie et les autochtones : le cas du Québec, Chapitre : Le contexte socioéconomique et socioculturel, Groupe de recherche d'intérêt public de l'Université du Québec à Montréal. On peut aussi lire : Jacques LEROUX, R. CHAMBERLAND, E. BRAZEAU et C. DUBÉ, *Au pays des peaux de chagrin*, Les Presses de l'Université Laval, 2004.

communautés autochtones sont de plus en plus « coupées des forêts dont elles dépendent traditionnellement »¹⁰⁰. Récemment, les modifications apportées en 2001 à la *Loi sur les forêts*, les recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, de récents jugements de la Cour Suprême du Canada et de la Cour supérieure du Québec réaffirment la nécessité de tenir compte des préoccupations des Premières Nations en matière d'aménagement forestier¹⁰¹.

3.5.1 Participation des Premières Nations aux consultations publiques

Au cours des vingt-cinq dernières années, les nations autochtones ont apporté une contribution significative aux différentes consultations publiques qui ont eu lieu sur la gestion forestière. Dans le cadre de la Commission Coulombe, plusieurs communautés algonquines de l'Abitibi-Témiscamingue ont soumis des mémoires (Anicinapek de Kitcisakik, Première Nation de Timiskaming, Wolf Lake First Nation)¹⁰². De son côté, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador rappelle dans son mémoire que les Autochtones ont formulé, depuis déjà plusieurs années, un grand nombre de recommandations et de demandes liées à la forêt. Toutefois, le mémoire fait aussi mention que beaucoup de ces recommandations n'ont jamais été entendues, ni retenues. De même, à la suite du dépôt du rapport Coulombe, les Premières Nations du Québec ont manifesté leur déception à l'effet que le chapitre 8 du rapport concernant les Autochtones était très limité et de portée trop générale. Voici quelques-unes des recommandations relatives à la forêt qui ont été formulées au cours des dernières années par les Premières Nations¹⁰³.

1. Qualité du territoire et pérennité des ressources

- Il importe que les Premières Nations participent à l'élaboration des objectifs d'aménagement.
- Toute détermination d'objectif doit tenir compte de tous les usages du territoire.
- Nécessité de participer à la délimitation des unités d'aménagement ainsi qu'aux objectifs d'aménagement.
- Assurer la perpétuation des activités traditionnelles et la priorité à la préservation des ressources fauniques.
- Dresser un bilan de l'état des territoires des Premières Nations.
- Nécessité de réévaluer la possibilité forestière.
- Conserver une marge de sécurité lors du calcul de possibilité forestière.

2. Culture et langue

- Mise à profit des connaissances écologiques traditionnelles dans la planification forestière.
- Nécessité de revitaliser et de restaurer la toponymie des Premières Nations, particulièrement en ce qui a trait à certains sites et lieux historiques.

3. Développement social

- Assurer un rôle significatif aux Premières Nations sur la gouvernance de la forêt.
- Promotion et préservation des activités traditionnelles.
- Nécessité pour les Premières Nations de former des professionnels.
- Favoriser l'employabilité des Premières Nations dans le milieu forestier.
- Insertion des connaissances écologiques traditionnelles dans l'élaboration des stratégies de développement durable.
- Nécessité de réaliser un bilan des impacts des activités forestières sur le milieu social.

4. Développement économique

- Appel au partage équitable des retombées du développement du territoire et des ressources.
- Accès aux ressources pour fournir des emplois à la communauté.

¹⁰⁰ GLOBAL FOREST WATCH CANADA, *Les forêts du Canada à la croisée des chemins : bilan 2000*, 2000, p. 69.

¹⁰¹ Marie SAINT-ARNAUD, L. SAUVÉ et D. KNEESHAW, op.cit., p.2. En ligne : www.vertigo.uqam.ca.

¹⁰² COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE. En ligne : <http://www.commission-foret.qc.ca/avis-region.htm>

¹⁰³ INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, Mémoire déposé à la commission d'étude scientifique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'état, août 2004, p. 11-12.

- Réviser l'allocation des ressources afin de dégager des volumes de matières ligneuses pour les communautés des Premières Nations.

5. Nécessité de partenariat

- Nécessité d'entente sur la foresterie, sur le partage de l'utilisation du territoire et sur le développement.
- Mise en place d'un comité de cogestion décisionnelle face aux stratégies sylvicoles.
- Disposer des données nécessaires aux analyses.
- Droit de veto concernant les sites sensibles.
- Les Premières Nations ont le droit de regard sur l'utilisation du territoire.
- Réévaluer l'affectation des terres.

6. Participation aux processus de décision

- Les concepts et la vision des Premières Nations devraient être intégrés à tout processus décisionnel.
- Les Premières Nations devraient être des partenaires dans la formulation des lois.
- Participer à la délimitation des unités d'aménagement, aux plans d'aménagement, aux bilans du territoire et de ses habitats fauniques et à un suivi et au contrôle des activités forestières.

Avant le dépôt de ce mémoire à la Commission publique sur la gestion forestière, les membres de la Commission avaient commandé une étude portant sur les recommandations apportées par les organisations ainsi que les Premières Nations dans le cadre de commissions publiques antérieures. Globalement, cette étude note que les communautés autochtones demandent que leur consentement soit obtenu avant tout développement sur leur territoire. Cela se traduit par une plus grande reconnaissance de leur statut et de leurs intérêts et un niveau supérieur aux autres intervenants pour négocier. Elles demandent d'être partie prenante des consultations dès les premières étapes et tout au long du processus de planification de l'aménagement forestier des territoires les touchants. Les Premières Nations aspirent à un meilleur partage des retombées économiques du milieu forestier avec eux. En ce sens, elles souhaitent participer à l'activité économique découlant de la mise en valeur de la ressource forestière, dans le respect de leurs traditions et dans un esprit de développement durable. Elles demandent une participation proactive quant à la gestion intégrée des ressources et une approche écosystémique. Elles interpellent le partenariat et la pérennité des ressources en milieu forestier. Bref, les autochtones souhaitent que la gestion forestière soit davantage intégrée afin de concilier les divers usages de milieu et pour atténuer les effets des interventions forestières sur la faune¹⁰⁴. L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a d'ailleurs élaboré un protocole de consultation¹⁰⁵ qui formule plusieurs recommandations pour améliorer la consultation des communautés dans différents dossiers.

3.5.2 Vers un changement de paradigme en foresterie

L'élaboration de stratégies d'aménagement forestier adaptées aux cultures autochtones figure parmi les défis de la foresterie québécoise. Au cours des quinze dernières années, de nombreuses expériences de partenariats avec l'industrie forestière, d'innovations basées sur des modèles participatifs et d'initiatives en matière de gestion intégrée des ressources ont été menées¹⁰⁶. On peut penser entre autres à la Forêt modèle crie de Waswanipi, première forêt autochtone au Canada, à l'Accord sur l'aménagement des forêts sur le territoire de la Nation Innue ou à l'Entente trilatérale du Lac Barrière chez les Algonquins de Lac-Rapide, etc. Un peu dans cette foulée, la communauté algonquine de Kitcisakik a choisi de s'engager dans un processus de recherche dans le but de mieux définir les fondements d'une foresterie dite «autochtone».

Les facteurs qui ont donné impulsion à la foresterie autochtone sont multiples. Le mémoire de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador énumère quelques problèmes actuels de gestion des forêts perçus par les Premières Nations. Parmi ceux cités, on retrouve : le pillage des forêts et le mode de coupe, le trop grand pouvoir des compagnies forestières, la perception que la forêt est synonyme de matière ligneuse, la marginalisation des Premières Nations vis-à-vis la prise de décision qui touchent leurs

¹⁰⁴ Robert DUBÉ, *Bilan sommaire des consultations publiques des dernières années*, Rapport préparé pour la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, avril 2004.

¹⁰⁵ INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, Référence du coffre à outils, en ligne : <http://www.iddpnql.ca/fram/mainFrameset-4.htm>

¹⁰⁶ Marie SAINT-ARNAUD, L. SAUVÉ et D. KNEESHAW, op.cit.,p. 2.

forêts, les sanctions insignifiantes imposées aux compagnies forestières fautives, le manque de valorisation de produits de deuxième et de troisième transformation ainsi que les conditions de travail et l'âge moyen des travailleurs forestiers¹⁰⁷. Plus globalement, les facteurs qui sont en voie d'imposer des changements dans la culture forestière sont de divers ordres : la mondialisation des marchés, l'explosion des valeurs liées à la protection des habitats et des paysages, les enjeux de la biodiversité, l'augmentation de la demande envers des produits forestiers certifiés, etc. Dans le contexte actuel, la foresterie autochtone ne pourra se développer qu'en s'inscrivant dans un nouveau partage qui tienne compte de la valeur identitaire de la forêt pour les Premières Nations¹⁰⁸. « L'une des premières façons de prendre conscience de l'autre, c'est par la reconnaissance langagière de l'autre » a mentionné un conférencier au 8^e Atelier annuel de la Chaire industrielle en aménagement forestier durable¹⁰⁹.

À la lumière de ce qui précède, les Autochtones et les gestionnaires forestiers possèdent chacun leur propre paradigme forestier, c'est-à-dire leur propre système de valeurs, de connaissances et de pratiques qui guident leur compréhension et leur utilisation des territoires forestiers. En résumé, le paradigme industriel et le régime forestier sont fondés sur l'aménagement scientifique de la forêt, principalement pour la production soutenue de la matière ligneuse. La planification forestière est encore « sectorielle », c'est-à-dire qu'elle se distingue de l'aménagement faunique, hydraulique ou récréotouristique. Les industries utilisent la technologie pour les inventaires forestiers, la cartographie ou autre afin d'optimiser les opérations d'exploitation et de sylviculture. Chez les autochtones, les communautés sont engagées envers la forêt, elles sont liées au territoire de par leurs connaissances et leurs valeurs. Ils insistent particulièrement sur le fait qu'ils sont les gardiens de la terre et non les propriétaires. Pour les Algonquins de l'Abitibi-Témiscamingue, la forêt est étroitement associée à la survie de la culture *Anishnabe*. Elle constitue un pôle identitaire au sein duquel s'est défini l'*Anishnabe madiziwin*, le mode de vie traditionnel des Algonquins. Confrontés aujourd'hui aux enjeux de la foresterie industrielle, plusieurs communautés tentent de définir les paramètres d'une foresterie qui serait mieux adaptée à leurs valeurs, à leur mode de vie et à leurs aspirations. Plusieurs projets de collaboration industrielle, universitaire et gouvernementale sont en cours. En outre, les communautés autochtones de la région occupent deux sièges à la nouvelle commission forestière régionale d'Abitibi-Témiscamingue. Toutefois, la pleine participation des communautés autochtones à la mise en valeur de la forêt ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur des expériences éducatives novatrices pour favoriser le développement des capacités locales en aménagement forestier. Plusieurs projets à caractère éducatifs sont amorcés, notamment à travers des partenariats de recherche avec l'UQAM et l'UQAT, le développement de programmes de formation au Pavillon des Premières Nations de l'UQAT ainsi que des projets de formation de travailleurs forestiers mis en place par Rexforêt. Enfin, leur système de gestion, *Tipahiskan*, intègre les territoires familiaux, les connaissances traditionnelles et les processus de consultation et de communication¹¹⁰.

¹⁰⁷ INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, Mémoire déposé à la commission d'étude scientifique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'état, août 2004, p. 13-14.

¹⁰⁸ Marie SAINT-ARNAUD, L. SAUVÉ et D. KNEESHAW, op.cit., p. 11.

¹⁰⁹ Propos de Luc Bouthillier lors du 8^{ième} Atelier annuel de la Chaire industrielle en aménagement forestier durable portant sur la Foresterie autochtone au Québec : où en sommes-nous et où veut-on aller ?, 20 avril 2006, Val-d'Or.

¹¹⁰ Stephen WYATT, *Vers une coexistence entre les autochtones et l'industrie forestière*, mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, 2003.

Tableau 29
Paradigmes forestiers selon le regard de l'industrie et des communautés autochtones

Forestiers industriels	Communautés autochtones
<ul style="list-style-type: none"> • La forêt est une ressource à gérer pour fournir du bois et d'autres produits. • Certains sites dans la forêt sont importants pour les personnes, mais la forêt n'est pas significative pour leur identité. • La formation professionnelle et scientifique donne des connaissances pour la gestion. • Les pratiques forestières sont conformes aux règles et pourraient être modifiées pour répondre aux intérêts des communautés autochtones. • Les buts de la foresterie incluent le rendement soutenu en bois et le développement économique. • Les compagnies forestières ont des responsabilités historiques pour l'aménagement et l'exploitation. • Le régime forestier définit des responsabilités industrielles et gouvernementales. • L'industrie a un pouvoir important et ses droits sont confirmés dans les contrats. • La foresterie contemporaine évolue pour englober la <u>gestion d'autres usages et valeurs</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Autochtones sont intimement liés à AKI, la Terre, par leur occupation du territoire forestier. • <i>Nopomik</i> est un élément de leur identité personnelle et communautaire. • Les connaissances sont transmises par la vie en forêt, par les récits et par la langue. • Les pratiques sur les territoires ancestraux maintiennent le mode de vie, les connaissances et la langue autochtone. • Le système de gestion du territoire fait partie de leur structure sociale. • Les Autochtones souhaitent plus de pouvoir et la reconnaissance de leurs droits. • Les sociétés contemporaines autochtones englobent des éléments traditionnels et modernes.

Source : Ce tableau comparatif est une adaptation de l'analyse réalisée par Stephen WYATT, *Vers une coexistence entre les autochtones et l'industrie forestière*, mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, 2003.

Faire avancer la participation autochtone en foresterie nécessite que le cadre de gestion forestière tienne compte de leurs attentes. Parmi les pistes de solutions relevées, il y a la bonification de la participation autochtone dans la gestion forestière, la considération du savoir traditionnel dans la gestion forestière, la flexibilité dans l'application de règles, le soutien financier afin de permettre la capacité des Premières Nations à la foresterie, l'assistance financière aux partenariats, la valorisation de l'éducation en foresterie, la reconnaissance et l'intégration des expériences concernant la gestion intégrée et la forêt habitée¹¹¹.

3.5.2 Ententes régionales de financement

En mai 2006, parmi les sept communautés algonquines de l'Abitibi-Témiscamingue, à l'exception de la communauté de Winneway, toutes ont signé des ententes régionales de financement avec le MRNF. Ces ententes ont pour objectif de trouver des solutions permettant de concilier la planification et la réalisation des activités d'aménagement forestier avec les activités traditionnelles, par la mise en place d'un processus continu permettant une plus grande participation de la communauté¹¹².

¹¹¹ Idem.

¹¹² Informations transmises par le MRNF au mois de mai 2006.

4. L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Dans ce portrait, l'industrie forestière est constituée d'entreprises qui œuvrent dans les domaines de l'aménagement forestier, de l'exploitation forestière, de la production de bois, des pâtes et papiers, de la fabrication de panneaux et de bois d'œuvre ainsi que de bois de haute technologie. L'industrie forestière inclut également de nombreux fabricants de produits à valeur ajoutée ou spécialisés dans la deuxième et troisième transformation de produits (y compris le secteur de l'impression). Concrètement, l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a utilisé cinq sous-secteurs d'activité afin de circonscrire l'industrie forestière régionale :

- La **foresterie et l'exploitation forestière** (SCIAN 113) comprend les établissements dont l'activité principale est la production et la récolte du bois caractérisé par un long cycle de croissance (dix ans ou plus), soit ceux liés à l'exploitation des terres à bois; aux pépinières forestières et à la récolte de produits forestiers; à l'exploitation forestière, à la sylviculture et aux activités de soutien à la foresterie (plantage d'arbres, évaluation de la productivité forestière, lutte contre les incendies de la forêt, etc.).
- La **fabrication de produits en bois** (SCIAN 321-337) comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits à partir du bois, lesquels sont répartis dans les scieries et la préservation du bois. Les scieries et préservation du bois comprennent les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du bois d'œuvre ou de charpente, des planches, des poteaux et des bardeaux (revêtement en bois). Ce sous-secteur comprend également les établissements dont l'activité vise la fabrication de placages et contreplaqués, de bois de placages lamellés (LVL), de panneaux particules (LDF, MDF, HDF), de panneaux de particules ou agglomérés (panneaux gauffrés à lamelles orientées (OSB)) ainsi que de bois d'ingénierie (bois aboutés et bois MSR, poutrelles en I, lamellé-collé (Glulam), etc.).
- La **fabrication du papier** (SCIAN 322) comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pâte à papier, de papier et de produits du papier, en l'occurrence : les usines de pâte à papier, de papier et de carton ainsi que celles liées à la fabrication de produits en papier transformé.
- La **fabrication de meubles et de produits connexes** (SCIAN 337) est composé de 3 groupes d'industries, soit celui de la fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine, celui de la fabrication de meubles de bureau, y compris les articles d'ameublement ainsi que celui de la fabrication d'autres produits connexes (quincaillerie d'ameublement, matelas ou stores). Ils emploient des procédés classiques pour façonner des matériaux et assembler des pièces, par des opérations de découpe, de moulage et de stratification. L'attention portée à l'esthétique et aux qualités fonctionnelles de ces articles est un aspect important du processus de production.
- Le sous-secteur de **l'impression et activités connexes** (SCIAN 323) comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression et d'autres services connexes. Sont exclus de ce secteur les établissements dont l'activité principale consiste à imprimer sur des matières textiles, à éditer ou à imprimer et éditer, à imprimer en utilisant des machines électrostatiques simples comme des photocopieuses de bureau.

Selon une compilation de diverses listes par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, l'industrie forestière régionale est composée de quelque 263 entreprises. Ces entreprises se concentrent principalement dans l'exploitation forestière et les activités connexes (aménagement, sylviculture, etc.), avec plus de 140 entreprises (54 %). L'exploitation forestière regroupe les entreprises dont l'activité principale est la production de plants ainsi que la récolte de bois caractérisée par un long cycle de croissance¹¹³, qui comprend l'abattage, le tri, la première transformation du bois sur le terrain même et le transport des billes en forêt (dans les limites de l'exploitation forestière)¹¹⁴. Les services forestiers regroupent les

¹¹³ La culture d'arbres de Noël est rangée dans le sous-secteur Cultures agricoles car il s'agit d'une culture à court cycle de croissance (moins de 10 ans).

¹¹⁴ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le secteur de l'exploitation forestière – Évolution des conditions de travail de 1983 à 1999, 2000.*

inventaires, la lutte contre les incendies, l'aménagement, le reboisement, etc. Ensuite, une quarantaine d'entreprises concentrent leur activité dans le secteur de la transformation primaire du bois, ce qui représente environ une entreprise forestière sur sept (16 %). Enfin, plus de 80 entreprises fabriquent des produits de deuxième et troisième transformation, ce qui représente 31 % des entreprises de l'industrie forestière régionale.

Sous la loupe du marché du travail, les entreprises liées au secteur forestier génèrent environ 7 350 emplois directs. Plus du tiers des emplois de l'industrie forestière se situent dans le secteur de l'exploitation et de l'aménagement forestier (2 500 personnes). Ensuite, la région compte quelque 120 établissements spécialisés dans la transformation des produits forestiers qui emploient 4 800 personnes, soit les deux tiers des travailleurs de l'industrie. Les usines de première transformation dominent largement le secteur manufacturier, où une quarantaine d'entreprises occupent près de 3 800 personnes, ce qui représente 78 % des emplois en transformation du bois (4 839). Avec une trentaine d'établissements et 2 000 emplois, l'industrie du sciage occupe une place prépondérante dans le secteur de la première transformation. Ensuite, on note l'activité de quatre usines de pâtes, papiers et cartons (700 emplois), 3 usines de panneaux (654) et 3 usines de déroulage et de placage (614). Du côté de la seconde transformation, 80 établissements donnent du travail à plus de 1 000 personnes, ce qui correspond à 22 % des emplois manufacturiers du secteur forestier. Bref, 86 % des emplois de l'industrie forestière se concentrent dans les secteurs de la foresterie et de la première transformation alors que 14 % se situent en deuxième transformation.

Tableau 30
Entreprises liées au secteur forestier, Abitibi-Témiscamingue, octobre 2006

	Entreprises		Emplois	
	Nombre	%	Nombre	%
Exploitation et services forestiers	141	53,8%	2 512	34,2%
- Foresterie et exploitation	109	41,6%	1 298	17,7%
- Activités de soutien	32	12,2%	1 214	16,5%
Première transformation du bois	41	15,6%	3 790	51,6%
- Scieries	31	11,8%	2 014	27,4%
- Panneaux et placages	6	2,3%	1 068	14,5%
- Pâtes et papiers	4	1,5%	708	9,6%
Deuxième et troisième transformation	81	30,9%	1 049	14,3%
- Produits et meubles en bois	72	27,5%	844	11,5%
- Papier et impression	9	3,4%	205	2,8%
Total	263	100,0%	7 351	100,0%

Source : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a compilé la liste des entreprises à partir de celle de Service Canada et des répertoires de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), du Registre des entreprises du Québec ainsi que divers répertoires du MRN. Les entreprises ont été classifiées selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) avec les codes à 6 chiffres qui ont permis de déterminer la première de la deuxième et troisième transformation. Les emplois sont ceux d'avril 2005. Le tableau exclut les entreprises de transport liées à la forêt, les firmes de génie-conseil, les organismes de recherche ainsi que les entreprises de cogénération ou qui fabriquent des produits chimiques.

Si l'on divise le nombre d'emplois selon le nombre d'entreprises, le secteur de la fabrication de panneaux et placages est le plus générateur d'emplois suivi par les usines des pâtes et papiers. En moyenne, ces entreprises génèrent respectivement 178 et 177 emplois. À l'opposé, le secteur de la deuxième et troisième transformation, composé majoritairement de petites et moyennes entreprises, génère relativement peu d'emplois par entreprise (13 emplois en moyenne).

4.1 Exploitation forestière et aménagement

L'exploitation forestière est le secteur de l'industrie forestière qui fournit généralement la matière première aux autres secteurs (scieries, usines de pâtes et papiers et usines de transformation du bois). Ce sous-secteur se subdivise en deux activités : l'exploitation forestière et l'aménagement forestier.

Selon la compilation de l'Observatoire, l'Abitibi-Témiscamingue compte plus de 100 entreprises liées à l'exploitation forestière. Ce secteur compte sur l'activité de fermes agro-forestières exploitant des terres à bois pour leur propre compte, de pépinières, d'entrepreneurs forestiers, de sociétés de sylviculture ainsi que de coopératives forestières. Bien que certaines grandes entreprises interviennent directement en forêt, la filière de l'exploitation forestière se caractérise plutôt par la présence de petits entrepreneurs qui offrent leurs services à la grande entreprise. La grande majorité des entreprises d'exploitation forestière se retrouvent dans la MRC d'Abitibi suivi de celles du Témiscamingue, de la Vallée-de-l'Or, d'Abitibi-Ouest et de Rouyn-Noranda.

L'autre activité est celle de l'aménagement forestier (services forestiers), qui englobe le reboisement, le débroussaillage et la préparation de terrains en vue de la récolte (dont la construction de chemins forestiers)¹¹⁵. Selon la compilation effectuée, la région recense une trentaine d'entreprises de ce type, majoritairement représentées par les coopératives forestières ainsi que les sociétés sylvicoles présentes un peu partout sur le territoire. La majorité des entreprises en aménagement forestier se concentre dans la MRC d'Abitibi suivi du Témiscamingue, d'Abitibi-Ouest, de la Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda.

Pépinière publique de Trécesson

En 2006, six pépinières publiques sont actives au Québec : Saint-Modeste, Sainte-Luce, Normandin, Grandes-Piles, Berthier et Trécesson. Créée en 1928, la pépinière de Trécesson demeure en 2005 l'une des plus importantes productrices de plants au Québec, avec un objectif annuel total de l'ordre de 9,5 millions de plants. La production de la pépinière de Trécesson sert exclusivement au reboisement des forêts de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La pépinière produit des plants d'épinettes (noire, blanche et de Norvège), de mélèzes, de pins et de peupliers. La pépinière occupe une superficie totale de 555 hectares, dont 44 servent à la production de résineux, 8 à la production de peupliers et 42 à l'établissement d'un verger à graines d'épinette noire en 2001 (composé de 20 000 arbres). La récolte des premiers cônes de ce verger devrait se faire en 2010. Les superficies supplémentaires sont couvertes par la forêt naturelle, par des tourbières et par des dispositifs de recherche expérimentale. Au pic de la saison, la pépinière de Trécesson embauche jusqu'à 175 employés. Le budget en masse salariale est d'environ 1,5 millions de dollars. En plus de sa production régulière, la pépinière collabore avec des partenaires, étudiants et centres de formation venus y recueillir l'expertise, dans le but de faire avancer les recherches sur le plan régional et provincial¹¹⁶.

Coopératives forestières

Aux activités de récolte qui demeurent toujours l'une des activités les plus importantes des coopératives forestières s'est ajoutée la production de plants forestiers qui est venu intensifier leur présence dans la sylviculture. En fait, les coopératives forestières demeurent les intervenants les plus importants pour la réalisation de contrats de sylviculture en forêts publiques. Les coopératives développent aussi leur expertise en matière de technique forestière puisqu'elles jouent un rôle de plus en plus grand en matière de planification forestière. Elles investissent également le domaine de la gestion multi-ressources en s'impliquant activement dans des projets où se côtoient d'autres utilisateurs des ressources du milieu forestier¹¹⁷.

¹¹⁵ Idem.

¹¹⁶ Informations transmises par la Pépinière de Trécesson, Syndicat de la fonction publique du Québec et Le Citoyen, extrait de l'article « *La Pépinière de Trécesson fête ses 75 ans* », 17 août 2003.

¹¹⁷ CONFÉRENCE DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU QUÉBEC. En ligne : http://www.ccfq.qc.ca/ccfq2_fr.htm.

L'Abitibi-Témiscamingue compte 16 coopératives forestières, ce qui représente une coopérative forestière sur cinq au Québec¹¹⁸. Ces coopératives sont majoritairement des coopératives de travailleurs, c'est-à-dire qui regroupent exclusivement des personnes qui, en tant que travailleurs, s'associent pour l'exploitation d'une entreprise ayant pour objet de fournir du travail à ses membres. Par ailleurs, à un autre niveau d'opération existe deux autres coopératives qui opèrent au niveau de la transformation de la matière ligneuse. Il s'agit de la Coopérative de travail Compagnons de Charpente et de la Coopérative des travailleurs en transformation de bois de La Sarre.

Tableau 31
Coopératives forestières de l'Abitibi-Témiscamingue

	Membres	Emplois
Association coopérative de travail Rivière-Davy	90	90
Association coopérative forestière d'Abitibi-Est	14	35-40
Coopérative agroforestière Kinojévis-Abijévis	22	20-30
Coopérative d'aménagement forestier de l'Est du Témiscamingue	12	-
Coopérative de travail de Guyenne	75	25
Coopérative de travailleurs sylvicoles Abifor*	30	48
Coopérative des travailleurs forestiers des Rapides	4	4
Coopérative forestière Abitibi-Centre	13	44
Coopérative forestière Anishnabe du Lac Simon	12	5
Coopérative forestière de Rémigny	64	15
Coopérative forestière du Nord-Ouest*	164	281
Coopérative forestière Natagan	8	11
Coopérative forestière St-Dominique*	125	100
Coopérative forestière Vallée de l'Or	5	6
Les Serres coopératives de Guyenne*/**	87	265
Coopérative d'aménagement forestier de Moffet	6	10

Source : Coopérative de développement régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, Liste des coopératives, mars 2005 et * : données transmises par les coopératives en date d'avril 2006.

En novembre 2004, neuf coopératives forestières se sont regroupées pour former l'Association coopérative forestière régionale de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces coopératives sont : Association coopérative de travail de Rivière-Davy, Coopérative de travailleurs sylvicoles Abifor, Coopérative forestière d'Abitibi-Centre, Coopérative forestière d'Abitibi-Est, Coopérative de travail de Guyenne, Coopérative agro-forestière Kinojévis-Abijévis, Coopérative forestière du Nord-Ouest, Coopérative forestière de Rémigny et Coopérative forestière de St-Dominique. Les objectifs de cette association est de faciliter l'intercoopération, de favoriser la concertation, d'obtenir une plus grande force de représentation régionale, d'améliorer le positionnement des coopératives, de favoriser le développement des affaires pour les coopératives forestières, d'utiliser l'échange d'expertise pour améliorer les pratiques forestières et de contribuer au renforcement du réseau provincial. L'association représente tout près de 800 travailleurs et engendre un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 M\$. Ces emplois sont répartis sur l'ensemble du territoire et l'essentiel des retombées économiques qui s'y rattachent demeurent dans la région¹¹⁹.

4.2 Industrie de transformation du bois

La contribution des usines de première et de deuxième transformation de la matière ligneuse dans l'économie de la région est considérable. En général, la première et la deuxième transformation se réalisent en des endroits différents. S'il y a usinage supplémentaire d'un produit dans l'usine de première transformation, on parle généralement de « valeur ajoutée »¹²⁰. Si l'usinage supplémentaire se fait dans une autre usine, on parle de deuxième transformation (semi-fini et fini). Sous la loupe des produits fabriqués, ceux de première transformation réfèrent au sciage de bois d'œuvre, copeaux, bardeau,

¹¹⁸ DIRECTION DES COOPÉRATIVES DU MDEIE, *Coopératives du Québec – Données statistiques – Édition 2005*, p. 33.

¹¹⁹ ACFRAT, Communiqué de presse, 15 février 2005.

¹²⁰ Présentation « Point sur la valeur ajoutée de l'industrie du bois en Abitibi-Témiscamingue ».

rabotage, placage, contreplaqué et panneaux (particules, MDF, OSB, etc.) ainsi qu'au papier journal, cartons et pâtes commerciales. Quant aux produits liés à la deuxième transformation, il peut s'agir entre autres de : parquets, charpentes, bois tournés et façonnés, bâtiments préfabriqués, armoires de cuisine, portes et fenêtres en bois, meubles de maison en bois et autres, ou encore, du côté du papier, d'articles de papeterie, de contenants en carton, etc. Les produits de deuxième transformation ont pour caractéristiques d'être spécialisés, faits sur mesure ou pré-assemblés. Ces produits nécessitent généralement un usinage de grande précision ou des systèmes d'assemblage.

4.2.1 Industrie primaire de transformation du bois

Le contentieux du bois d'œuvre canadien sur le marché américain a durement affecté l'industrie du sciage de la région au cours des dernières années. C'est donc avec soulagement que les intervenants de l'industrie forestière ont accueilli le règlement du conflit à la fin avril 2006. Au-delà du contentieux, les entreprises de première transformation font face à divers problèmes tels que le manque et la diminution de l'approvisionnement (aires protégées, nouvelles limites nordiques, Loi 71, etc.), la compétition mondiale accrue, l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain qui est venu diminuer les marges bénéficiaires et les difficultés financières des entreprises. L'industrie est aussi confrontée à un environnement socioéconomique qui l'oblige à se repositionner sur les marchés dans un contexte où la préoccupation environnementale est de plus en plus significative. Face à ce contexte changeant, l'industrie mise notamment sur l'offre de nouveaux produits ainsi que sur l'obtention de certifications environnementales.

Au cours des dernières années, plusieurs annonces de fermetures pour une période indéterminée (généralement d'une durée allant de 1 à 12 semaines) ont été annoncées par les différentes compagnies forestières opérant en Abitibi-Témiscamingue. En octobre 2006, des 29 entreprises détentrices de CAAF, 17 d'entre elles n'étaient pas en activité en raison de fermeture temporaire (annexe III).

4.2.1.1 Usines détentrices d'un permis de scieries

Le MRNF dénombre 509 établissements détenant un permis de scieries en juin 2006. Les usines qui doivent détenir un tel permis émis par le MRNF sont celles qui consomment plus de 2 000 m³ de bois. De ce nombre, 41 sont situées en Abitibi-Témiscamingue, ce qui représente 8 % des usines de transformation primaire du bois. Au cinquième rang, la région suit les régions du Bas-Saint-Laurent (67), de Chaudière-Appalaches (62), de l'Estrie (60) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (50).

Tableau 32
Établissements détenant un permis de scieries, régions du Québec, juin 2006

	Nombre d'établissements de transformation primaire du bois
01- Bas-Saint-Laurent	67
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	50
03- Capitale-Nationale	28
04- Mauricie-Bois-Francs	24
05- Estrie	60
06- Montréal	1
07- Outaouais	37
08- Abitibi-Témiscamingue	41
09- Côte-Nord	15
10- Nord-du-Québec	10
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26
12- Chaudière-Appalaches	62
13- Laval	0
14- Lanaudière	17
15- Laurentides	29
16- Montérégie	16
17- Centre-du-Québec	26
TOTAL	509

Source : MRNF, Répertoire des usines de transformation primaire du bois - Édition juin 2006.

Parmi les 41 établissements répertoriés en Abitibi-Témiscamingue, la grande majorité se concentre dans le bois de sciage, avec 28 scieries. On retrace quatre usines de placages et contreplaqués, trois usines de panneaux, deux usines dans le secteur « papiers et cartons », deux usines de cogénération, une usine de bois tournés et façonnés ainsi qu'une usine de produits absorbants qui détiennent un permis de transformation du bois.

En Abitibi-Témiscamingue, parmi les 41 établissements détenant un permis de scieries, plus de la moitié se répartissent dans les MRC du Témiscamingue (13) et de La Vallée-de-l'Or (12). La MRC d'Abitibi suit avec une dizaine d'usines. Enfin, les territoires d'Abitibi-Ouest et de Rouyn-Noranda recensent respectivement 4 et 2 usines. En tout, 22 municipalités ou villes de la région se partagent ces établissements : Amos, Barraute, Béarn, Belleterre, Champneuf, Évain, La Sarre, Landrienne, Launay, Lorrainville, Malartic, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Rouyn-Noranda, Senneterre, St-Eugène-de-Guigues, Taschereau, Tee-Lake (Kipawa), Témiscaming, Trécesson, Val-d'Or et Ville-Marie. Les villes de Senneterre et de Val-d'Or en recensent le plus grand nombre avec respectivement 6 et 5 usines détentrices d'un permis de scieries.

Tableau 33
Usines détenant un permis d'usine de transformation du bois émis par le MRNF*
Abitibi-Témiscamingue, juin 2006

Territoire	Nombre d'usines par catégorie							Total
	Bois de sciage	Pâtes et papiers	Placages contre-plaqués	Produits dérivés du bois (panneaux)	Bois tournés et façonnés	Cogénération	Autres	
Abitibi	7	1	1	0	0	0	1	10
Abitibi-Ouest	3	0	0	1	0	0	0	4
Rouyn-Noranda	2	0	0	0	0	0	0	2
Témiscamingue	7	1	3	0	1	1	0	13
Vallée-de-l'Or	9	0	0	2	0	1	0	12
Abitibi-Témiscamingue	28	2	4	3	1	2	1	41
Jamésie	3	1	0	0	0	0	0	4

Source : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a dénombré et classifié les usines à partir du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Usines de transformation primaire du bois, juin 2006.

La première transformation des produits forestiers se concentre dans les mains d'un nombre très restreint de compagnies qui possèdent plusieurs usines. Plus d'une vingtaine d'usines appartiennent à l'une ou l'autre des grandes entreprises que sont Tembec, Abitibi-Consolidated, Commonwealth Plywood, Norbord, Domtar et Uniboard. Avec 7 usines de première transformation, Tembec est l'une des plus omniprésentes sur le territoire.

Parmi les usines détentrices d'un permis de scieries, 9 consomment entre 2 000 et 10 000 m³ de bois par année, 10 entre 10 001 et 100 000 m³ et 22 plus de 100 001 m³. Les scieries de première transformation sont majoritairement constituées d'établissements ayant une capacité appréciable de transformation (Tembec, Abitibi-Consolidated, Commonwealth Plywood, Domtar, Norbord et Uniboard). Trois autres se distinguent : Scierie Gallichan, Scierie Landrienne et Matériaux Blanchet inc. Parmi l'ensemble des usines de première transformation, 44 % scient uniquement du résineux (18), 20 % principalement des résineux (8), 24 % uniquement des feuillus (10) et 12 % principalement des feuillus (5).

Tableau 34
Usines détenant un permis d'usine de transformation du bois émis par le MRNF* et consommation autorisée annuelle, Abitibi-Témiscamingue, juin 2006

Nom commun de l'entreprise	Municipalité	Consommation autorisée annuelle ¹		
		Résineux	Feuillus	Total
Scieries				
ENTREPRISES C. JULIEN DIV. QUÉBEC INC	Barraute	2 000	3 000	5 000
JACQUES OLIVIER	Trécesson	2 650	350	3 000
ENTREPRISES DE LA MÉGISCANE INC.	Senneterre	1 000	29 350	30 350
LUCIEN SYLVAIN	Senneterre	1 500	1 500	3 000
MANUFACTURE ALRO'G INC.	Évain	3 000	2 000	5 000
SCIERIE BIONOR INC.	Rouyn-Noranda	3 000	1 400	4 400
SCIERIE LEPACQUO INC	St-Eugène-de-Guigues	-	4 900	4 900
9098-3123 QUÉBEC INC	Taschereau	9 000	1 000	10 000
FORESTERIE DES QUINZE INC	Rémigny	7 515	6 040	13 555
PRODUITS FORESTIERS MINIERS ABITIBI INC.	Val-d'Or	10 200	-	10 200
SCIERIE R-N INC	Lorrainville	-	13 800	13 800
CDEX DIV. DE 9008-6760 QUÉBEC INC.	Val-d'Or	19 600	-	19 600
OPTIBOIS INC	Barraute	91 300	-	91 300
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LAMMEG	Senneterre	15 000	69 500	84 500
COMMONWEALTH PLYWOOD CIE LTÉE	Belleterre	33 300	83 600	116 900
TEMBEC INDUSTRIES INC. (TKL)	Témiscaming	56 400	52 700	109 100
COMMONWEALTH PLYWOOD CIE LTÉE	Tee-Lake	71 800	88 100	159 900
SCIERIE GALLICHAN INC	Launay	290 700	-	290 700
ABITIBI CONSOLIDATED	Champneuf	270 000	-	270 000
SCIERIE LANDRIENNE INC	Landrienne	388 100	-	388 100
MATÉRIAUX BLANCHET INC	Amos	383 300	-	383 300
TEMBEC INDUSTRIES INC (b.j)	La Sarre	380 900	-	380 900
DOMTAR INC	Malartic	350 000	-	350 000
DOMTAR INC., DIV. PRODUITS FORESTIERS	Val-d'Or	480 000	-	480 000
TEMBEC INDUSTRIES INC	Taschereau	417 550	-	417 550
TEMBEC INDUSTRIES INC	Béarn	430 800	-	430 800
ABITIBI CONSOLIDATED	Senneterre	434 100	-	434 100
TEMBEC INDUSTRIES INC	Senneterre	627 000	-	627 000
Tournage et façonnage				
SARTIOP	Notre-Dame-du-Nord	-	2 001	2 001
Placages et contreplaqués				
COMMONWEALTH PLYWOOD CIE LTÉE	Belleterre	-	15 000	15 000
COMMONWEALTH PLYWOOD CIE LTÉE	Tee-Lake	-	28 600	28 600
TEMLAM (TEMBEC INDUSTRIES INC)	Ville-Marie	-	86 500	86 500
TEMLAM INC. (AMOS)	Amos	-	374 400	374 400
Produits dérivés du bois (panneaux)				
NORBORD INC DIVISION VAL-D'OR	Val-d'Or	-	538 100	538 100
INDUSTRIES NORBORD INC.	La Sarre	-	537 300	537 300
UNIBOARD CANADA INC	Val-d'Or	600 000	-	600 000
Pâtes, papiers et cartons				
ABITIBI CONSOLIDATED (PAPETIERE)	Amos	500 000	-	500 000
TEMBEC DIVISION TEMBOARD (CARTON)	Témiscaming	849 000	805 000	1 654 000

Nom commun de l'entreprise	Municipalité	Consommation autorisée annuelle ¹		
		Résineux	Feuillus	Total
Autres				0
Planures Nord-Ouest inc	Amos		25 000	25 000
Cogénération				0
TEMBEC INDUSTRIES INC. COGÉNERATION	Témiscaming	400 000	-	400 000
BORALEX ÉNERGIE INC.	Senneterre	500 000	-	500 000

En grisé : Ces usines détiennent un permis de transformation bien qu'elles ne soient plus en opération. La Scierie TKL de Tembec opère avec des effectifs réduits son usine pour produire des copeaux uniquement.

¹ La consommation autorisée inclut les volumes provenant de la forêt publique, privée et d'autres usines sous formes de sous-produits (copeaux, sciures, planures, etc.).

Note : Source : MRNF, Répertoire des usines de transformation primaire du bois, juin 2006.

4.2.1.2 Industrie de placage et contreplaqué et de panneaux

L'Abitibi-Témiscamingue, avec 3 usines de panneaux à base de bois, vient en tête des régions productrices de panneaux au Québec. Ces usines sont localisées à Val-d'Or (Norbord et Uniboard) et à La Sarre (Tembec). La production annuelle moyenne de l'industrie du panneau OSB dans la région est de 616 millions pi² de panneaux. Pour le moment, une grande partie de la production est destinée pour la confection de poutrelles en I et de solives de rive¹²¹.

L'Abitibi-Témiscamingue compte trois usines de placage et de contreplaqué en opération. Tembec possède Temlam, l'unique usine québécoise de panneaux LVL localisée à Ville-Marie et la récente usine de poutres lamellées-collées, localisée à Amos. L'usine de déroulage de Tee-Lake (Kipawa) a cessé temporairement ses activités. Quant à l'usine de déroulage de Commonwealth Plywood localisée à Belleterre, elle a vu son CAAF révoqué à l'été 2006 à la suite d'une annonce de fermeture.

4.2.1.3 Industries des pâtes, papiers et cartons

Dans les « Pâtes et papiers », la région compte une usine de papier journal localisée à Amos, propriété d'Abitibi-Consolidated. Au Témiscamingue, Tembec opère trois usines : deux de pâtes et une de carton (Temboard).

4.2.1.4 Industrie de cogénération

La liste des usines de première transformation du bois du MRNF inclut les usines de cogénération dans le secteur de la première transformation. Deux usines sont existantes en Abitibi-Témiscamingue : une usine de cogénération à Témiscaming et une autre à Senneterre (Boralex Énergie).

4.2.2 Consommation en bois des usines de première transformation

Comme la plupart des régions du Québec, les usines localisées en Abitibi-Témiscamingue consomment beaucoup plus de matières ligneuses qu'elles n'en récoltent en forêt publique sous aménagement (CAAF), ce qui signifie que ces dernières importent des volumes de matières premières. D'autres volumes proviennent des forêts privées ou de l'extérieur du Québec, notamment l'Ontario. Les volumes qui viennent d'autres usines peuvent se présenter sous forme de billes, billons, sciures, rabotures, résidus ou copeaux.

En 2006, le volume total de matière ligneuse que les usines (avec ou sans CAAF) étaient autorisées à transformer était de 10,8 Mm³. Uniquement en provenance de la forêt publique, les usines de la région étaient autorisées à consommer un volume de bois de l'ordre de 8,3 Mm³. En 2005, la consommation réelle totale des usines de l'Abitibi-Témiscamingue (avec et sans CAAF) était de 9,1 m³. Les usines ont consommé un volume de bois de 7,2 Mm³ en provenance de la forêt publique. En 2005, la consommation de la matière ligneuse par les usines de transformation primaire du bois représentait approximativement 13 % de la consommation totale du bois au Québec (70,7 Mm³).

¹²¹ FORINTEK CANADA CORP., *Évaluation du mouvement des bois dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, 2005, p.21.

Tableau 35
Consommation autorisée et consommation réelle par les usines de transformation primaire du bois de l'Abitibi-Témiscamingue, 2005 et 2006 (m³)

Consommation autorisée année 2005		Consommation autorisée année 2006		Consommation réelle année 2005	
Avec CAAF	Avec ou sans CAAF	Avec CAAF	Avec ou sans CAAF	Avec CAAF	Avec ou sans CAAF
9 433 756	11 941 106	8 336 656	10 802 856	7 232 077	9 138 292

Source : Donnée transmise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt-Québec, Direction Abitibi-Témiscamingue, août 2006.

Au cours de l'année 2005, la consommation de bois, toutes essences confondues, des usines de première transformation a été de 9,1 Mm³. Les entreprises enregistrent une progression de 3 % de leur consommation comparativement à celle de 2000, où le volume de matière ligneuse consommé était de 8,9 Mm³. Les essences les plus consommées sont le sapin, les épinettes, le pin gris et le mélèze (SEPM), suivi des peupliers. Le SEPM représente 75 % de la consommation totale comparativement à 13 % pour les peupliers. Quant aux feuillus durs, ils représentent 9 % et les autres essences résineuses seulement 2 %. La forêt publique représente la principale source de matière ligneuse des usines de transformation primaire de la région avec 56 % du volume total consommé en 2005. La matière ligneuse produite par d'autres usines de transformation constitue la deuxième source d'approvisionnement avec 27 % du total. Environ 11 % de la matière ligneuse transformée dans la région provient de l'extérieur du Québec. Finalement, la matière ligneuse puisée dans la forêt publique représente 6 % du volume d'approvisionnement.

Tableau 36
Consommation réelle totale de bois des usines de transformation primaire, Abitibi-Témiscamingue, 2000 à 2005 (m³)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005 ^P
Consommation totale	8 864 877	8 580 374	9 261 877	9 345 676	9 226 746	9 132 327
selon le groupe d'essences						
SEPM	6 627 753	6 600 623	7 139 196	7 018 730	7 043 987	6 883 437
Autres résineux	226 112	304 706	298 613	286 812	177 325	200 502
Peupliers	1 383 614	1 224 847	1 268 848	1 274 856	1 216 648	1 221 125
Feuillus durs	627 398	450 198	555 220	765 278	788 786	827 263
selon le produit						
Bois ronds	6 472 179	6 142 077	6 493 795	6 522 250	6 443 314	6 324 907
selon la provenance						
Forêts publiques	5 470 013	5 390 696	5 436 030	5 448 875	5 313 986	5 150 470
Forêts privées	564 611	501 379	534 116	506 501	462 422	510 056
Usines	2 119 207	1 968 227	2 336 918	2 423 104	2 488 516	2 453 433
Extérieur du Québec	711 046	720 072	954 813	967 196	961 822	1 018 368

Source : *Registre forestier, MRNF, DDIPF, SDTI, DED, 4 mai 2006.*

P : Les données de 2005 sont préliminaires.

4.2.3 Production de bois d'œuvre

En 2005, selon les données préliminaires, la production québécoise en bois d'œuvre (résineux et feuillus) était de 18 698 000 m³. Toutes essences confondues, la production de bois d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue représente 14 % de la production totale québécoise en 2005. Il s'agit d'environ 2 617 720 m³. La région se situe donc au deuxième rang, suivant le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Entre 2004-2005, le poids de la région dans la production québécoise s'est maintenu.

Tableau 37
Production de bois d'œuvre (résineux et feuillus) par région administrative, 1997 à 2005, en %

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 ^P
Bas-Saint-Laurent	7,43	7,81	7,83	8,02	7,01	6,47	6,21	6,26	6,44
Saguenay – Lac-Saint-Jean	19,84	19,56	20,26	20,23	18,87	19,05	20,05	21,61	19,69
Capitale-Nationale	2,39	2,19	2,31	2,22	2,34	2,34	2,12	2,28	2,39
Mauricie-Bois-Francs	6,44	5,79	6,71	6,80	6,45	6,36	6,79	6,28	6,17
Estrie	3,96	3,87	3,74	4,07	4,05	4,00	4,18	4,05	4,01
Outaouais	3,16	3,71	3,53	3,73	3,93	3,55	3,31	3,50	3,38
Abitibi-Témiscamingue	14,97	14,09	13,38	12,91	13,63	14,19	14,81	14,05	14,04
Côte-Nord	10,36	10,93	11,23	11,13	10,79	10,86	8,70	8,86	9,95
Nord-du-Québec	10,56	10,16	10,37	10,15	10,25	10,92	10,63	10,97	10,72
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4,77	5,94	5,15	4,62	5,11	4,50	4,58	4,77	4,63
Chaudière-Appalaches	11,53	10,52	10,16	10,63	11,73	11,38	11,77	11,14	11,65
Laval	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Montréal et Lanaudière	1,75	1,44	1,57	1,62	1,77	1,74	1,74	1,61	1,68
Laurentides	2,42	2,76	2,57	2,67	2,69	3,21	3,60	3,01	3,51
Montérégie	0,54	0,80	0,71	0,71	0,85	0,87	0,89	0,83	0,81
Centre-du-Québec	0,37	0,43	0,47	0,50	0,53	0,55	0,61	0,77	0,94
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AMBSQ. L'industrie québécoise du sciage, Portraits statistiques.

Un inventaire de bois de sciage résineux de l'Abitibi-Témiscamingue a été mené en 2002. On y lisait notamment que l'industrie du sciage résineux de la région produisait annuellement un milliard et demi de pied mesure de planche (pmp) de bois d'œuvre et, comme sous-produit, quelque 2,3 millions de tonnes (TMA) de copeaux, de sciures, rabotures et écorces. Le tableau suivant illustre la production des usines de sciage de résineux de la région.

Tableau 38
Production des usines de bois de sciage résineux, Abitibi-Témiscamingue, 2002

	Volume
Bois de sciage résineux	1,5 MMM pmp
Abitibi-Consolidated	310 MM pmp
Domtar	450 MM pmp
Kruger	60 MM pmp
Matériaux Blanchet	80 MM pmp
Norbord	245 MM pmp
Optibois	20 MM pmp
Landrienne	100 MM pmp
Tembec	260 MM pmp
Copeaux	1 375 000 tonnes
Sciures	203 000 tonnes
Rabotures	185 000 tonnes
Écorces	540 000 tonnes

Source : RÉSEAU-TRANSFORMATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Inventaire des bois de sciage résineux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en vue de favoriser le développement d'entreprises de seconde transformation*, avril 2002, p. 2-4.

En 2004, selon des données préliminaires sur la production de pâtes, papiers et cartons, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec arrivent au 6^e rang au Québec, avec une production représentant 5 % de la production québécoise. Cela représente environ 489 900 tonnes métriques sur 9 798 000 tonnes métriques au Québec en 2004. Notons que la production québécoise a augmenté entre 2003-2004 pour décroître en 2005 (9 679 000 tonnes métriques).

Tableau 39
Production de pâtes, papiers et cartons, importance relative de chaque région administrative, 2003-2004, en %

	2003	2004 ^P
Montréal (incluant Lanaudière, Laval et les Laurentides)	6,3	1,4
Outaouais	17,2	12,9
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	6,7	4,9
Côte-Nord et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	6,8	3,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10,9	15,2
Bas-Saint-Laurent	5,2	6,1
Québec	10,7	9,9
Mauricie	13,0	18,9
Centre-du-Québec	6,6	1,8
Montérégie	1,3	1,0
Estrie	15,3	10,0
Total en tonnes métriques	9 643 000	9 798 000

Source : AMBSQ. Statistiques 2005 secteur pâtes et papiers.

4.2.3 Industrie de deuxième et troisième transformation du bois

L'Abitibi-Témiscamingue compte un peu plus de 80 entreprises de deuxième et troisième transformation réparties entre la fabrication de produits et meubles en bois ainsi que dans la fabrication de papier et l'impression. Avec un total d'un peu plus de 1 000 emplois, rappelons que ce secteur représente 14 % des emplois de l'industrie forestière régionale.

L'industrie de la deuxième transformation de produits en bois génère plus de 800 emplois répartis à travers 8 sous-secteurs de fabrication. Le nombre d'entreprises demeure relativement peu nombreux, et ce, dans chacun des sous-secteurs. Avec 20 entreprises, le secteur de la fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en recense le plus grand nombre. Cinq types de fabrication génèrent plus de 100 emplois : fabrication de contenants et de palettes en bois (288 emplois), fabrication de fenêtres et portes en bois (118 emplois), préfabrication de bâtiments en bois (115 emplois), fabrication de charpentes en bois (108) et fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine (100 emplois). Ainsi donc, les entreprises de fabrication sont de petite taille : 63 ont moins de 25 employés, 5 ont entre 25 et 49 employés et enfin, 4 en embauchent 50 et plus. Parmi celles embauchant 50 employés et plus, 3 se retrouvent dans la fabrication de contenants et de palettes en bois et une dans la fabrication de portes et de fenêtres.

Tableau 40
Entreprises et emplois en deuxième et troisième transformation, Abitibi-Témiscamingue, avril 2006

	Entreprises	Emplois
Deuxième et troisième transformation	81	1 049
Fabrication de produits et meubles en bois	72	844
Fabrication de contenants et de palettes en bois	13	288
Fabrication de fenêtres et portes en bois	6	118
Préfabrication de bâtiments en bois	7	115
Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine	20	101
Fabrication autres meubles de maisons en bois	12	72
Fabrication de d'autres menuiseries préfabriquées	2	17
Fabrication de charpente en bois	5	108
Fabrication de produits divers en bois	7	25
Papier et impression	9	205
Fabrication de papier	2	19
Impression	7	186

Source : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a compilé la liste des entreprises à partir de celle de Service Canada (avril 2005) et de différents répertoires.

Parmi les 72 entreprises de deuxième et troisième transformation répertoriées par l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, 85 % sont des PME, 11 % sont de grandes industries cotées en bourse (Tembec - Groupe des Produits forestiers, Domtar inc. Division des Produits forestiers, Industries Norbord inc., Temlam, Uniboard, etc.) et 4 % sont des OSBL¹²². Plus de la moitié des entreprises (58 %) sont dirigées par une seule personne. Dans 92 % des cas, les entrepreneurs de deuxième et troisième transformation sont des hommes. Environ 40 % des propriétaires d'entreprises ont entre 45-60 ans, 28 % entre 35-44 ans, 11 % ont moins de 34 ans et à peine 7 % ont 60 ans et plus. Ceux-ci ont, pour 41 % complété leurs études secondaires, 15 % leurs études collégiales et enfin, 15 % leurs études universitaires. La moitié des entreprises comptent moins de 10 ans d'existence et presque autant (46 %) ont un chiffre d'affaires qui se situe entre 100 000 \$ et 999 999 \$. Les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse le million représentent 37 % du lot.

Selon l'enquête effectuée par l'AFAT auprès des entrepreneurs de deuxième et troisième transformation¹²³, 84 % des PME désirent augmenter leur production. Seulement 45 % ont pour objectif de diversifier leur gamme de produits dans l'avenir. Quant au territoire de vente, les deux tiers des entreprises souhaitent élargir leur présence sur le marché canadien et le quart aux États-Unis. Une autre étude menée par Forintek Canada Corp. auprès de 13 entreprises de deuxième transformation indique que ces dernières jugent leurs marchés stables ou en croissance¹²⁴.

4.2.3.1 Problématiques rencontrées par les entreprises de deuxième et troisième transformation

Il est difficile d'envisager le développement de PME en 2^e transformation sans parler d'approvisionnement. Une étude menée par Forintek Canada Corp. auprès de 13 entreprises indique que 82 % du volume de bois transformé dans la région provient de la région alors que 18 % vient de l'extérieur. L'étude mentionne que même si les entreprises de 2^e transformation s'approvisionnent de bois en provenance de la région, il semble difficile de s'approvisionner chez les grosses usines de transformation primaire de la région. Les entreprises répondantes mentionnent qu'elles ont beaucoup plus de facilité à s'approvisionner des grossistes en général que de la grande industrie. D'autres facteurs¹²⁵ conditionnent ou limitent le développement d'entreprises en deuxième transformation : accès aux bois ronds restants, accès aux produits de première transformation, conformité de la matière aux besoins de 2^e transformation et garantie d'approvisionnement à long terme.

Outre l'approvisionnement, divers problèmes¹²⁶ ont été relevés par les entreprises de deuxième et troisième transformation tels que le financement, des difficultés en recrutement de main-d'œuvre qualifiée en transformation du bois et ébénisterie, des besoins par rapport à l'accompagnement marketing et à la mise en marché des produits transformés, de l'obtention de plus d'informations sur les produits à valeur ajoutée pouvant être réalisés dans la région et finalement, des besoins en support technique en usine pour de nouveaux produits. Une autre étude indique que les besoins des entrepreneurs en deuxième transformation relèvent du financement, de l'aide technique pour de nouveaux produits, et de l'accompagnement en marketing. Il est mentionné qu'il faut démystifier les obstacles à la 2^e et 3^e transformation comme le transport et l'utilisation des sous-produits.

¹²² ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Portrait des entreprises et entrepreneurs en 2^e et 3^e transformation du bois en Abitibi-Témiscamingue*, présentation de Nicolas Lecomte, novembre 2005. Dans le cadre de ce répertoire, l'Association forestière a choisi d'inclure dans son répertoire des entreprises oeuvrant en 2^e et 3^e transformation, six usines qui font de la 1^{ère} transformation selon la classification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il s'agit des usines de panneaux OSB de Norbord à La Sarre et Val-d'Or, de l'usine de carton de Tembec à Témiscaming, de l'usine de bois jointé de Tembec à La Sarre, de l'usine de poutres en placage de bois lamellés LVL de Temlam à Ville-Marie et de l'usine de panneaux de particules (MDF) d'Uniboard à Val-d'Or.

¹²³ Idem.

¹²⁴ Alain CHABOT, *Évaluation des mouvements des bois en Abitibi-Témiscamingue*, présentation 1^{er} Rendez-vous à valeur ajoutée, 11 novembre 2005, Rouyn-Noranda.

¹²⁵ André L'ALLIER et Suzie LAPRISE, *Les 2^e et 3^e transformations du bois : l'évolution, les opportunités* (powerpoint), février 2003.

¹²⁶ Alain CHABOT, *Évaluation des mouvements des bois en Abitibi-Témiscamingue*, présentation 1^{er} Rendez-vous à valeur ajoutée, 11 novembre 2005, Rouyn-Noranda et ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Portrait des entreprises et entrepreneurs en 2^e et 3^e transformation du bois en Abitibi-Témiscamingue*, 2005.

4.2.3.2 Potentiel de développement de l'industrie de la seconde transformation

Afin de favoriser le développement d'entreprises de seconde transformation, plusieurs travaux ont été menés dans la région. Voici des résumés de quelques études obtenues par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Réseau-Transformation de l'Abitibi-Témiscamingue a réalisé un inventaire de bois de sciage résineux de l'Abitibi-Témiscamingue en vue de favoriser le développement d'entreprises de seconde transformation. De cet exercice, les constats sont les suivants¹²⁷ :

- Un esprit de collaboration chez plusieurs industriels est présent dans la région pour promouvoir de nouveaux projets.
- Le potentiel, en termes de volume, semble se situer davantage au niveau des bois de plus grande valeur.
- Des essences autres que le SEPM mixte sont présentes dans la région. Le volume de mélèze est suffisant pour l'établissement d'un centre spécialisé. Le sapin a des qualités qui pourront conduire à une spécialisation. Le cèdre est une autre essence méconnue et peu utilisée qui aura sa place au niveau de la seconde transformation.
- Concernant les sous-produits de sciage, il paraît clair que les copeaux ne sont pas disponibles pour un développement quelconque. Mais un projet se basant sur les rabotures, et qui peut garantir une consommation régulière et un prix compétitif, aurait des possibilités de réussite. Les sciures peuvent être en partie considérées comme approvisionnement.
- D'importants volumes d'écorces sont disponibles, en attente de projets.

Par ailleurs, dans le cadre d'une autre démarche, le Réseau-Transformation¹²⁸ a documenté quelque 31 projets d'usines ayant un potentiel de création de 4 000 emplois, dont 1 600 emplois directs. Les projets furent regroupés à l'intérieur de quatre filières industrielles : bois architectural, meubles en bois, bois agglomérés et absorbants et bois d'ingénierie.

- Les deux premières filières, Bois architectural et Meubles en bois, constituent des filières importantes en termes de nombre d'entreprises potentielles et d'emplois qu'elles pourraient générer. Toutefois, ces projets se butent à une contrainte importante, à savoir que les produits de première transformation ne correspondent pas au besoin en approvisionnement des usines de deuxième transformation. L'approvisionnement est une autre problématique rencontrée par certaines entreprises.
- La filière Bois agglomérés indique des retombées limitées en termes de nombre d'entreprises et d'emplois créés.
- La quatrième filière, Bois d'ingénierie, est celle dont les besoins en approvisionnement se rapprochent le plus de ce que notre structure industrielle produit, soit le bois d'œuvre et les panneaux structuraux. L'implantation de ce type d'entreprises représenterait par ailleurs un apport technologique important pouvant susciter des investissements significatifs ainsi qu'une création d'emplois de qualité. De tels projets exigent toutefois un contrôle important sur la qualité et la régularité des approvisionnements en matière première ainsi que des garanties d'approvisionnement à long terme.

Le comité ACCORD travaille à la mise en place de la filière des « Systèmes de construction en bois » en Abitibi-Témiscamingue. Un rapport conjoint Forintek/SGF REXFOR réalisé en 2003 dresse la liste suivante des produits retenus par groupe de priorités en ce qui a trait au marché, à l'expertise industrielle, à l'approvisionnement en matière première ainsi qu'aux effets structurants anticipés sur le développement de la filière industrielle. Le créneau qui apparaît le plus prometteur pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue (potentiel de réalisation de projets à court terme) réfère au système de charpentes préfabriquées en bois (planchers, plafonds et murs). À cet égard, la région possède une certaine expertise dans la fabrication de murs au sein de plusieurs entreprises de maisons préfabriquées, de fermes de toit ainsi que dans la fabrication de panneaux OSB ainsi que pour le LVL (Temlam). Tembec possède aussi de

¹²⁷ RÉSEAU-TRANSFORMATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Inventaire des bois de sciage résineux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en vue de favoriser le développement d'entreprises de seconde transformation*, 2002, p. 6.

¹²⁸ RÉSEAU-TRANSFORMATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Réflexion et proposition relative aux 2^e et 3^e transformations du bois en Abitibi-Témiscamingue*, janvier 2003, p. 2-4.

l'expertise dans la fabrication des semelles jointées 2X3 pour la production de poutrelles en I. Selon ce rapport, le bois lamellé collé, le système de planchers et plafonds par madriers de platelage et la solive ajourée représenterait un autre potentiel de réalisation de projets à moyen terme. Dans ce créneau, la région possède une certaine expertise dans le domaine des solives ajourées par l'entremise deux entreprises (Chevrons Rouyn-Noranda inc. et Structure Première). Temlam est aussi un joueur actif dans le domaine, principalement avec des solives ajoutées avec connecteurs métalliques et des solives à âmes métalliques¹²⁹.

4.3 Importance du secteur forestier dans les expéditions manufacturières

Selon l'Institut de la statistique du Québec, quelque 188 établissements manufacturiers génèrent des expéditions manufacturières dans la région frôlant les 2,4 milliards de dollars en 2003, ce qui représente 1,8 % de la valeur des expéditions manufacturières du Québec. La transformation des ressources forestières est la pierre angulaire de la structure manufacturière de la région puisqu'une entreprise sur cinq se concentre dans la fabrication de produits de bois. Selon l'ISQ, 39 établissements spécialisés dans la transformation de produits forestiers employaient 2 623 personnes, ce qui représente plus de la moitié des emplois manufacturiers de la région. Les usines forestières exportatrices génèrent une masse salariale d'environ 104 M\$, ce qui représente 45 % des salaires de la production dans le secteur manufacturier de la région.

Toujours selon l'Institut de la statistique du Québec, la valeur de la production manufacturière pour les produits de bois (excluant le papier) se chiffrait à plus de 852,4 M\$ en 2003. Cela représente 36 % de la valeur des expéditions manufacturières de la région. Quant à la valeur des expéditions liées à la fabrication de produits de bois de la région, elle représente 10 % de celle du Québec pour ce même secteur d'activité. La valeur des expéditions manufacturières a fluctué au cours des dernières années, passant de 778,8 M\$ en 2001 à 869,1 M\$ l'année suivante.

Tableau 41

Statistiques principales de l'activité manufacturière pour certains sous-secteurs du SCIAN liés à l'industrie forestière, Abitibi-Témiscamingue, 2003

Domaine de fabrication	Établissements	Emplois	Salaires à la production (\$)	Valeur des expéditions manufacturières (\$)	Part relative des expéditions manufacturières de la région au Québec
Ensemble des industries	188	5 089	219 330 000	2 395 014 000	1,8 %
Produits en bois	39	2 623	104 126 000	852 404 000	9,8 %
Papier	5	x	x	x	x
Impression et act. connexes de soutien	12	x	x	x	x
Meubles et produits connexes	12	x	x	x	x
Activités diverses de fabrication	8	x	x	x	x

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête annuelle des manufactures*. Compilation : Direction des statistiques économiques et sociales. 20 septembre 2005.

On constate que parmi les 39 entreprises manufacturières spécialisées dans les produits en bois, 21 sont de grandes entreprises (200 employés et plus). Ces dernières cumulent 2 080 emplois à la production pour une masse salariale de 86,8 M\$. La valeur des expéditions est de 742,1 M\$. Pour les PME, avec 543 emplois pour une masse salariale de 17 M\$, la valeur de leurs expéditions dépasse les 110 M\$.

¹²⁹ FORINTEK CANADA CORP. et SGF REXFOR, *Les systèmes de construction en bois – Analyse d'opportunités*, mars 2003, p.5-9 et 16.

Tableau 42
Statistiques du secteur de la fabrication, activité manufacturière, PME¹ et grandes entreprises, secteur des produits en bois, Abitibi-Témiscamingue, 2003

Domaine de fabrication	Établissements	Emplois à la production	Salaires à la production (\$)	Valeur des expéditions manufacturières (\$)	Production manufacturière (\$)	Valeur ajoutée manufacturière (\$)
Total	188	5 089	219 330 000	2 395 014 000	2 386 725 000	677 383 000
PME	150	1 489	44 894 000	288 355 000	281 284 000	124 237 000
Grandes entreprises	38	3 600	174 436 000	2 106 659 000	2 105 441 000	553 146 000
Produits en bois	39	2 623	104 126 000	852 404 000	846 508 000	361 766 000
PME	18	543	17 236 000	110 249 000	107 563 000	56 405 000
Grandes entreprises	21	2 080	86 890 000	742 155 000	738 945 000	305 361 000

1. Toute société qui ne dépasse pas 200 employés.

Sources : Statistique Canada, Enquête annuelle des manufactures. Compilation : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 9 septembre 2005

La valeur ajoutée manufacturière rend compte de la productivité de la région au niveau manufacturier. La valeur ajoutée correspond à la différence entre la valeur finale d'un produit et celle de la consommation des autres biens nécessaires à sa fabrication. En Abitibi-Témiscamingue, tous secteurs confondus, la valeur ajoutée manufacturière correspond à 28 % de la valeur totale des expéditions manufacturières des PME et des grandes entreprises. Au Québec, la valeur ajoutée correspond à 39 % de la valeur des expéditions manufacturières. Dans la région, les PME affichent une part plus importante de valeur ajoutée (43 %) dans leurs expéditions manufacturières que les grandes entreprises (26 %). Dans l'ensemble de la province, il s'agit de 45 % pour les PME et 36 % pour les grandes entreprises.

Selon les principaux secteurs d'activités pour lesquels il existe des données, la valeur ajoutée dans les expéditions manufacturières de la région liées à la fabrication de bois est de 42 %, ce qui est plus élevé qu'au Québec (37 %). Dans la région, les PME en produits de bois affichent une part plus importante de valeur ajoutée (51 %) dans leurs expéditions manufacturières que les grandes entreprises (41 %). Dans l'ensemble de la province, il s'agit de 38 % pour les PME et 37 % pour les grandes entreprises.

La valeur des expéditions manufacturières des produits en bois représente environ 7 % des expéditions manufacturières totale du Québec. Parmi les 8,7 milliards de dollars en expéditions manufacturières, 63 % des retombées proviennent du marché canadien, majoritairement québécois et ontarien. Environ 3,1 M\$ proviennent des marchés étrangers, principalement du marché américain (près de 3 milliards de dollars). Entre 2002-2003, la valeur des expéditions manufacturières des produits du bois a légèrement diminué (-0,9 %), ce qui semble s'expliquer par le retranchement de la demande en provenance du marché canadien. À l'inverse, entre ces deux années, les expéditions manufacturières ont été à la hausse pour les marchés étrangers.

Tableau 43
Destinations des expéditions manufacturières selon le sous-secteur du SCIAN, Québec, 2002^r-2003

	2002		2003	
	Établissements	Expéditions manufacturières	Établissements	Expéditions manufacturières
	n	K\$	n	K\$
Total	15 337	131 564 291	15 251	129 965 319
Produits en bois	1 151	8 749 015	1 131	8 670 884
Canada	1 129	5 668 496	1 121	5 551 517
Québec	1 102	4 293 340	1 112	4 244 699
Reste du Canada	541	1 375 156	563	1 306 818
Provinces atlantiques	109	142 383	112	136 325
Terre-Neuve	17	X	20	X
Île-du-Prince-Édouard	7	X	8	X
Nouvelle-Écosse	48	36 942	40	33 837
Nouveau-Brunswick	98	88 173	96	80 281
Ontario	527	1 130 675	547	1 031 004
Provinces de l'Ouest et Territoires	59	102 098	67	139 489
Manitoba	36	20 132	34	33 692
Saskatchewan	21	X	20	13 352
Alberta	40	37 112	38	49 849
Colombie-Britannique	42	37 769	40	42 596
Yukon, TNO et Nunavut	1	X	-	-
Étranger	563	3 080 519	640	3 119 367
États-Unis	533	2 908 791	615	2 986 906
Mexique	22	10 697	9	12 900
Pays de l'union européenne	113	85 501	82	61 838
Pays de l'Asie-Pacifique	59	35 389	37	30 516
Aux autres pays	76	40 141	26	27 207

r : Données révisées.

Sources : Statistique Canada, Enquête annuelle des manufactures. Compilation : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 20 septembre 2005.

En novembre dernier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a annoncé une aide financière de 800 000 \$ sur trois ans au Bureau de promotion des produits forestiers du Québec – mieux connu sous son acronyme Q-WEB. L'octroi de cette aide vise la mise en place du Groupe Région qui aura pour objectif de rendre disponible, dans chacune des régions intéressées, l'expertise du Q-WEB afin de favoriser l'exportation des produits du bois. Il pourra contribuer aux activités de prospection et de développement de marchés en fonction des besoins régionaux. Une autre mesure servira à promouvoir l'utilisation des bois d'ingénierie dans la construction non résidentielle¹³⁰.

4.4 Investissements

Le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière a investi en immobilisation environ 15,8 M\$ en 2005, ce qui représente deux fois moins d'investissements qu'en 2001. Toutefois, on constate que depuis 2003, les dépenses en immobilisations augmentent d'année en année. Quant aux usines de fabrication en bois, les investissements en immobilisation ont culminé en 2005 avec 36,6 M\$. Selon ce tableau, les investissements dans ce secteur manufacturier serait à la hausse depuis 2003, passant de 15,3 M\$ à 36,6 M\$ en 2005. Il se peut que les scieries aient amélioré leurs procédés de transformation au cours des dernières années, notamment pour accroître leur productivité et leur rendement en bois d'œuvre.

¹³⁰ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Communiqué de presse « Le ministre Corbeil accorde une aide financière de 800 000 \$ sur trois ans au bureau de promotion des produits forestiers du Québec (Q-WEB) », 29 novembre 2005.

Tableau 44
Dépenses en immobilisation par secteur et sous-secteur du SCIAN, Abitibi-Témiscamingue, 2001-2005¹

	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2001 ³
Tous les secteurs	626,3	854,9	740,6	974,2	1 066,8	14,2
Industrie primaire	242,1	374,1	207,9	313,3	220,3	-2,3
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	33,4	53,0	21,2	30,5	34,1	0,5
Cultures agricoles	0,7	8,1	6,5	6,5	6,5	77,4
Élevage	1,6	11,9	13,7	11,8	11,8	64,9
Foresterie et exploitation forestière	31,2	32,4	1,0	12,2	15,8	-15,6
Activité de soutien à l'agriculture et foresterie	—	0,6	—	—	—	...
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	208,7	321,1	186,6	282,8	186,2	-2,8
Industrie secondaire	77,7	76,5	132,4	100,7	129,8	13,7
Aliments	0,8	—	2,6	2,5	2,6	36,3
Produits en bois	21,2	19,5	15,3	26,0	36,6	14,6
Impression et activités connexes de soutien	0,2	0,3	2,0	0,3	0,3	10,0
Produits métalliques	0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	2,6
Machines	0,9	0,1	0,2	0,3	0,3	-25,6
Secondaire - autres sous-secteurs	54,2	56,3	112,1	71,2	89,6	13,4
Industrie tertiaire	238,1	324,8	307,5	464,5	619,5	27,0
Logement	68,3	79,4	92,8	95,8	97,2	9,2

1. 2001-2003 : données réelles; 2004 : données réelles provisoires; 2005 : perspectives.

2. Taux de croissance annuel moyen.

Source : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 2005.

Selon la liste des projets d'investissements (5M\$ et plus) de la Commission de la construction du Québec, les investissements annoncés par les industries minière, forestière et énergétique ont été de l'ordre de 775,3 M\$, 310,5 M\$ et 493,0 M\$ au cours des dernières années¹³¹. À la lumière des données disponibles, les retombées en investissements par l'industrie forestière sont parmi les plus importantes dans les MRC d'Abitibi et de Témiscamingue.

Tableau 45
Quelques projets d'investissements mis en chantier de 1998 à 2005 selon les MRC dans le secteur de l'industrie forestière, Abitibi-Témiscamingue

Propriétaire	Type de construction	Valeur (M \$)	Secteur d'activité
MRC Abitibi			
Temlam	Usine de poutres LVL	130,0 \$	Industrie forestière
MRC Témiscamingue			
Tembec	Modernisation d'usine	110,0 \$	Industrie forestière
Commonwealth Plywood Ltée	Rénovation usine déroulage	5,0 \$	Industrie forestière
Commonwealth Plywood Ltée	Modernisation de scierie	10,5 \$	Industrie forestière
MRC de La Vallée-de-l'Or			
Boralex	Centrale électrique	50,0 \$	Énergie
Domtar	Modernisation d'usine	5,0 \$	Industrie forestière

Source : Commission de la construction du Québec.

¹³¹ Montants investis compilés jusqu'au 3^e trimestre 2004.

4.5 Les équipementiers en lignotechnologies

En Abitibi-Témiscamingue, de nombreuses entreprises gravitent autour de l'industrie forestière afin de lui vendre divers produits destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois (annexe IV). La grande majorité des équipementiers recensés œuvrent dans les produits du bois. On ne répertorie aucun équipementier en pâtes et papier dans la région sur les 33 répertoriés au Québec.

5. MAIN-D'ŒUVRE FORESTIÈRE

Selon l'Enquête sur la population active, entre 2003-2005, l'industrie forestière a généré environ 6 700 emplois directs en moyenne en Abitibi-Témiscamingue. Ces emplois incluent l'exploitation forestière, la première transformation du bois et du papier et la deuxième transformation. Globalement, ce secteur occupe une personne sur dix de la main-d'œuvre régionale. L'Abitibi-Témiscamingue fournit 3,5 % de l'emploi de l'industrie forestière québécoise. À lui seul, le secteur de la foresterie et l'exploitation forestière ont engendré quelque 2 700 emplois entre 2003-2005, alors que le secteur de la fabrication (produits du bois, papier et impression), 4 000 emplois en moyenne. La première transformation génère, à elle seule, la quasi totalité des emplois manufacturiers, avec un peu plus de 3 500 emplois. La deuxième transformation regroupe quelque 400 emplois en moyenne au cours des dernières années.

Tableau 46
L'emploi dans l'industrie régionale des produits forestiers, 2003 à 2005

	Emplois ¹			Moyenne d'emploi 2003-2005	Part d'emploi (%) 2003-2005	Taux de croissance annuel moyen 2003-2005
	2003	2004	2005			
Abitibi-Témiscamingue						
ENSEMBLE DES INDUSTRIES	65 100	65 800	64 600	65 167	100,0 %	0,1 %
INDUSTRIE FORESTIÈRE	6 800	7 300	6 000	6 700	10,3 %	-0,7 %
Foresterie et exploitation forestière	2 900	3 000	2 300	2 733	4,2 %	-2,9 %
Première transformation³	3 700	3 900	3 000	3 533	5,4 %	-2,3 %
Fab. de produits en bois	3 300	3 100	2 400	2 933	4,5 %	-5,7 %
Fabrication du papier	400	800	600 ²	600	0,9 %	22,5 %
Deuxième transformation³	200	400	700	433	0,7 %	47,2 %
Impression et activités conn.	100	300	500	300	0,5 %	73,2 %
Fabrication de meubles	100	100	200	133	0,2 %	15,5 %
Québec						
ENSEMBLE DES INDUSTRIES	3 628 800	3 680 500	3 717 300	3 675 533	100,0 %	0,6 %
INDUSTRIE FORESTIÈRE	195 600	192 100	183 500	190 400	5,2 %	-1,3 %
Foresterie et exploitation forestière	22 200	20 600	19 500	20 767	0,6 %	-3,3 %
Première transformation	94 800	95 600	93 400	94 600	2,6 %	-0,1 %
Fab. de produits en bois	60 100	59 700	53 700	57 833	1,6 %	-1,9 %
Fabrication du papier	34 700	35 900	39 700	36 767	1,0 %	2,9 %
Deuxième transformation	78 600	75 900	70 600	75 033	2,0 %	-2,3 %
Impression et activités conn.	38 900	39 100	33 800	37 267	1,0 %	-2,1 %
Fabrication de meubles	39 700	36 800	36 800	37 767	1,0 %	-2,5 %

¹ Statistique Canada. Enquête sur la population active. Les estimations régionales de l'enquête sur la population active comportent une marge d'erreur supérieure à celle que de l'ensemble du Québec : elles doivent être interprétées avec prudence.

² L'enquête sur la population active estimait à 2 600, le bassin de main-d'œuvre lié à la fabrication du papier pour l'année de référence 2005, ce qui semble illustrer une erreur d'échantillonnage. L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue utilise plutôt la sommation des emplois des papeteries situées dans la région répertoriées dans la liste des entreprises de la Direction de l'analyse socio-économique (DASE), Centre de Service Canada, Région de l'Abitibi-Témiscamingue (2005).

³ Les données « Première transformation » et « Deuxième transformation » ont été compilées par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, bien que certaines usines peuvent réaliser des activités de première et de deuxième transformation.

5.1 Caractéristiques générales de la main-d'œuvre forestière

Un récent portrait de l'emploi et de la main-d'œuvre de l'industrie forestière en Abitibi-Témiscamingue a été réalisé par Emploi-Québec¹³². On y constate que la main-d'œuvre est surtout masculine (87 %) et que sa structure par âge est similaire à la moyenne régionale. On y travaille majoritairement à temps complet (93 %). Pour chacun des grands secteurs qui composent l'industrie forestière, le revenu annuel moyen d'emploi est similaire ou supérieur à celui de l'ensemble des secteurs (35 900 \$). Ainsi, il est de 36 000 \$ en foresterie et exploitation forestière, de 42 000 \$ dans la fabrication du bois et de 56 000 \$ dans la fabrication de papier. Au chapitre de la scolarité, la part de la population active non détentrice d'un grade ou d'un diplôme est élevée. Entre 43 % et 49 % de la population active dans la fabrication du bois et dans la foresterie ne détient aucun grade, certificat ou diplôme. Toutes proportions gardées, cette main-d'œuvre est la moins scolarisée de l'industrie forestière. À l'inverse, la population active forestière la plus fortement scolarisée se situe dans l'industrie du papier, où plus des trois quarts des personnes actives ont un diplôme secondaire ou postsecondaire.

5.1.1 L'âge

Comme mentionné précédemment, on peut constater que l'âge de la main-d'œuvre au sein de l'industrie forestière est similaire au profil de la main-d'œuvre en général. Près de 12 % de la main-d'œuvre de l'industrie forestière est âgée entre 15 à 24 ans, 51 % ont entre 25 et 44 ans et 36 % ont 45 ans et plus. Parmi l'ensemble de la population active, ces proportions sont respectivement de 15 %, 51 % et 34 %. On constate ici que la proportion de jeunes dans l'industrie forestière (12 %) est légèrement moins élevée que dans l'ensemble de la population active de l'Abitibi-Témiscamingue (15 %).

Parmi la population active œuvrant dans l'industrie forestière, plus de quatre travailleurs sur dix au sein des MRC d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest sont âgés de 45 ans et plus. Les autres territoires de la région enregistrent respectivement des parts moins importantes de travailleurs de 45 ans et plus que la moyenne régionale.

Tableau 47
Répartition de la population active dans l'industrie forestière selon de grands groupes d'âge, territoires* de l'Abitibi-Témiscamingue (incluant certaines municipalités du Nord-du-Québec) et Québec, 2001

	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et plus
Abitibi	13,3 %	40,8 %	44,6 %
Abitibi-Ouest	13,0 %	46,7 %	41,7 %
Rouyn-Noranda	17,7 %	46,8 %	30,4 %
Témiscamingue	10,5 %	59,6 %	29,4 %
Vallée-de-l'Or	10,6 %	55,6 %	33,4 %
Abitibi-Témiscamingue	12,0 %	51,6 %	36,0 %
Québec	14,4 %	49,0 %	34,2 %

Notes : Le calcul est effectué selon les territoires de CHRC. À ce titre, les données de l'Abitibi-Témiscamingue comprennent les territoires de Lebel-sur-Quévillon et Matagami. Le CHRC de Senneterre inclut Barraute et Lebel-sur-Quévillon. Le CHRC d'Amos comprend Matagami.

Source: Direction de l'analyse socio-économique (DASE), Centre de Service Canada, Région de l'Abitibi-Témiscamingue. Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

5.2 Perspectives d'emploi dans l'industrie forestière et selon la structure professionnelle

Selon les prévisions d'Emploi-Québec réalisées en 2005, un repli annuel de l'emploi de -2 % était anticipé dans les secteurs forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue d'ici 2009¹³³. Les facteurs considérés lors de

¹³² Lyne FORTIN, *L'industrie forestière en Abitibi-Témiscamingue – Portrait de l'emploi et de la main-d'œuvre*, Emploi-Québec, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 2005, p. 2 et 4-6.

¹³³ Idem., p. 2 et 4-6.

l'analyse étaient le conflit sur le bois d'œuvre, la diminution des volumes de coupe, l'appréciation grandissante de la devise canadienne, le ralentissement de la construction résidentielle, les coûts croissants de l'énergie ainsi que la compétition des pays du Sud. À l'opposé, la demande pour certains de nos produits, la concrétisation de projets régionaux (Temlam, Cyclofor, etc.), l'accomplissement de projets tels que l'aménagement intensif pourrait faire profiter certains secteurs de l'industrie.

D'une durée de deux ans, les perspectives sectorielles du Centre de Service Canada, Région de l'Abitibi-Témiscamingue pour 2006-2008¹³⁴ indiquent globalement une diminution de l'emploi d'ici 2008 de l'ordre de -7,2 % dans le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière en Abitibi-Témiscamingue (-2,4 % au Québec). Dans le secteur manufacturier, le scénario prévoit une décroissance des emplois de l'ordre de -4,3 %, ce qui s'explique par les perspectives peu réjouissantes des industries rattachées à la première transformation du bois (-5,4 % contre -1,1 % au Québec) et aux pâtes et papiers (-7,2 % contre -1,2 % au Québec). On peut y lire que « *d'importantes rationalisations sont à venir en raison de l'ouverture des marchés, de la forte concurrence asiatique, de la force de la devise canadienne et des mesures protectionnistes dans l'industrie* ».

Une multitude de professions se rattachent à l'industrie forestière, et ce, au sein de l'exploitation, des services forestiers ainsi que des usines de première et de deuxième transformation. On peut y ajouter en parallèle les professions et métiers que l'on retrouve en milieu forestier mais associés à la conservation ou au récrétourisme. Dans cette optique, l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a répertorié plus d'une trentaine de professions se rattachant au secteur forestier. Tant pour Emploi-Québec que Service Canada, certaines perspectives sont intéressantes pour les emplois qui nécessitent des qualifications techniques ou professionnelles. Toutefois, les perspectives professionnelles sont limitées ou restreintes pour près d'une quinzaine de professions.

Tableau 48
Caractéristiques du marché du travail dans le secteur forestier de l'Abitibi-Témiscamingue

CNP ¹	Titre de la profession	Revenu annuel moyen (\$) temps plein (2000) ²	Nombre d'emplois moyen 2003-2005 ³	Perspectives d'Emploi-Québec ⁴ 2005-2009		Perspectives de Service Canada ⁵ 2006-2008	
				Abitibi-Témiscamingue	Québec	Abitibi-Témiscamingue	Québec
0811	Directeurs de la production primaire (sauf l'agriculture)	87 000	160	Acceptables	Acceptables	Acceptables	Acceptables
2122	Professionnels des sciences forestières (ingénieur forestier)	49 000	80	Acceptables	Restreintes	Limitées	Acceptables
2134	Ingénieurs chimistes et chimistes	N.P	20	N.P	Favorables	Limitées	Acceptables
2223	Technologues et techniciens en sciences forestières	34 000	320	Acceptables	Restreintes	Acceptables	Limitées
2225	Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture	19 000	20	N.P	Acceptables	Acceptables	Acceptables
7271	Charpentiers-menuisiers	27 000	370	Acceptables	Acceptables	Bonnes	Limitées
7272	Ébénistes	22 000	50	Restreintes	Acceptables	Limitées	Limitées
7311	Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels	48 000	910	Favorables	Acceptables	Bonnes	Acceptables

¹³⁴ Luc BLANCHETTE, *Les perspectives sectorielles – Scénario 2006-2008, Région de l'Abitibi-Témiscamingue, 2006, p. 4 et 12-14.*

CNP ¹	Titre de la profession	Revenu annuel moyen (\$) temps plein (2000) ²	Nombre d'emplois moyen 2003-2005 ³	Perspectives d'Emploi-Québec ⁴ 2005-2009		Perspectives de Service Canada ⁵ 2006-2008	
				Abitibi-Témiscamingue	Québec	Abitibi-Témiscamingue	Québec
8211	Surveillants de l'exploitation forestière	50 000	200	Restreintes	Très restreintes	Limitées	Limitées
8241	Conducteurs de machines d'abattage	40 000	540	Restreintes	Très restreintes	Limitées	Limitées
8421	Conducteurs de scies à chaîne et d'engins de débardage	30 000	190	Restreintes	Très restreintes	Limitées	Limitées
8422	Ouvriers en sylviculture et en exploitation forestière	20 000	140	Acceptables	Très restreintes	Limitées	Limitées
8432	Ouvriers de pépinières/serres	12 000	80	Très restreintes	Restreintes	Acceptables	Acceptables
8254	Gestionnaires de pépinières/serres	15 000	20	N.P.	Acceptables	Acceptables	Limitées
8255	Entrepreneurs de l'aménagement paysager et entretien des terrains	N.P.	40	N.P.	Acceptables	Acceptables	Bonnes
8256	Surveillants de l'aménagement paysager et de l'horticulture	26 000	20	N.P.	Acceptables	Acceptables	Acceptables
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	34 000	220	Restreintes	Très restreintes	Limitées	Limitées
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	10 000	160	Restreintes	Acceptables	Acceptables	Acceptables
9215	Surveillants dans la transformation des produits forestiers	55 000	350	Acceptables	Acceptables	Limitées	Acceptables
9233	Opérateurs au contrôle de la réduction en pâte des pâtes et papiers	N.P.	50	N.P.	N.P.	Limitées	Acceptables
9431	Opérateurs de machines à scier dans les scieries	34 000	290	Restreintes	Restreintes	Limitées	Limitées
9432	Opérateurs de machines dans les usines de pâte et papier	57 000	100	Restreintes	Acceptables	Limitées	Acceptables
9433	Opérateurs de machines dans la fabrication et finition du papier	N.P.	50	N.P.	Acceptables	Limitées	Acceptables
9434	Autres opérateurs de machines dans la transformation du bois	39 000	250	Acceptables	Restreintes	Limitées	Limitées
9436	Classeurs de bois d'œuvre et autres vérificateurs dans la	36 000	320	Restreintes	Restreintes	Limitées	Acceptables

CNP ¹	Titre de la profession	Revenu annuel moyen (\$) temps plein (2000) ²	Nombre d'emplois moyen 2003-2005 ³	Perspectives d'Emploi-Québec ⁴ 2005-2009		Perspectives de Service Canada ⁵ 2006-2008	
				Abitibi-Témiscamingue	Québec	Abitibi-Témiscamingue	Québec
	transformation du bois						
9493	Monteurs/contrôleurs de d'autres produits en bois	39 000	40	Très restreintes	Acceptables	Limitées	Acceptables
9513	Opérateurs de machines à travailler le bois	21 000	30	N.P	Acceptables	Limitées	Acceptables
9614	Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois	37 000	490	Très restreintes	Très restreintes	Limitées	Limitées
Conservation et récréotourisme							
2121	Biologistes et autres scientifiques	N.P	10	N.P	Favorables	Limitées	Acceptables
2221	Techniciens en biologie	31 000	50	N.P	Acceptables	Acceptables	Acceptables
2224	Technicien du milieu naturel et de la pêche	38 000	50	N.P	Très restreintes	Acceptables	Limitées

N.P : Information non publiée.

¹ Classification nationale des professions.

^{2,4} Emploi-Québec. *Le marché du travail dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, Perspectives professionnelles 2005-2009*, 2006. La lecture s'effectue comme suit : restreintes, acceptables et favorables.

^{3,5} Service Canada. Direction de l'analyse socio-économique (DASE), Régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. La lecture se fait comme suit : limitée, acceptable et bonne.

5.2.1 Le vieillissement de la main-d'œuvre selon les professions

À l'instar de plusieurs secteurs industriels, la main-d'œuvre de l'industrie forestière vieillit. Un grand nombre de départs à la retraite est prévu au cours des dix prochaines années. Les entreprises auront besoin d'une relève importante dans tous les types d'emplois.

Parmi les 18 729 travailleuses et travailleurs spécialisés, toutes industries confondues, 24 % ont plus de 50 ans. Quant aux professions du secteur forestier (ou connexes), il s'agit d'une proportion similaire. Toutefois, la part de ceux âgés de 55 ans et plus semble légèrement plus élevée dans l'industrie forestière (11 %) que dans l'ensemble de la main-d'œuvre spécialisée (9 %) ¹³⁵.

La recherche révèle notamment que certaines professions semblent bénéficier d'un personnel relativement plus « jeune » : ingénieur forestier, opérateur de contrôle en pâtes et papiers et surveillant en exploitation forestière. À l'opposé, une profession – surveillant dans la transformation des produits forestiers – a un effectif où plus du tiers est âgé de 50 ans et plus. Le quart des personnes qui travaillent comme directeur de la production primaire ou comme mécanicien de chantier industriel se situe dans ce même groupe d'âge. Parmi les travailleurs de 55 ans et plus – donc ceux susceptibles de prendre leur retraite d'ici 2010 – la majorité œuvrent comme directeur de la production primaire et ouvrier en sylviculture et en exploitation forestière.

¹³⁵ Luc BLANCHETTE et Guy PERRON. *Étude sur le vieillissement de la main-d'œuvre de l'Abitibi-Témiscamingue et d'une partie du Nord-du-Québec*, 2003.

Tableau 50
Nombre d'emplois spécialisés selon la profession liée au secteur forestier et certains groupes d'âge, Abitibi-Témiscamingue et une partie du Nord-du-Québec (Matagami et Label-sur-Quévillon), 2003

CNP	Titre de la profession	TOTAL	50 ans et plus		55 ans et plus	
			Nombre	%	Nombre	%
0811	Directeur de la production primaire (sauf agriculture)	23	6	26%	3	13%
2122	Ingénieur forestier	90	7	8%	1	1%
2211	Technicien en chimie	65	12	18%	7	11%
2223	Technicien sciences forestières	228	29	13%	8	4%
7271	Charpentier-menuisier	610	195	32%	104	17%
7311	Mécanicien de chantier et mécanicien industriel	481	124	26%	47	10%
8211	Surveillant exploitation forestière	44	5	11%	2	5%
8421	Conducteur scies à chaîne et engins de débardage	50	7	14%	3	6%
8422	Ouvrier en sylviculture et en exploitation forestière	58	11	19%	7	12%
9215	Surveillant dans la transformation des produits forestiers	71	26	37%	8	11%
9233	Opérateur contrôle pâtes et papiers	122	14	11%	7	6%
9432	Opérateur machines usines de pâte à papier	98	20	20%	11	11%
9436	Classeur bois d'œuvre/Vérificateur transf. du bois	56	12	21%	3	5%
Total des professions associées à l'industrie forestière		1 996	468	23%	211	11%
Total de l'ensemble des professions à l'étude		18 729	4 489	24%	1 641	9%

Source : Emploi-Québec et Développement des Ressources humaines Canada, *Étude sur le vieillissement de la main-d'œuvre de l'Abitibi-Témiscamingue et d'une partie du Nord-du-Québec*, 2003.

5.3 Défis et enjeux en ressources humaines dans l'industrie forestière

Bien que les entreprises de transformation du bois tendent à diminuer le nombre d'emplois offerts, et ce, en raison de l'augmentation de leur productivité pour demeurer compétitives, elles éprouvent simultanément des difficultés de recrutement, problèmes qui devraient s'accroître dans les prochaines années en raison du besoin de renouvellement d'une partie de leurs effectifs (retraite)¹³⁶.

Les problèmes liés au recrutement et à la rétention d'une main-d'œuvre spécialisée en exploitation et transformation sont occasionnés par une multitude de facteurs. Parmi l'un de ceux qui sont fréquemment mentionnés, les intervenants s'accordent à dire que l'industrie a mauvaise presse auprès de la société en général et qu'il en résulte un problème d'image. La question de l'image prend tout son sens lorsque l'on regarde la situation démographique. Il faudra faire preuve d'imagination pour attirer dans l'industrie des jeunes qui seront par ailleurs sollicités par d'autres secteurs d'activités (mines, construction, hydroélectricité, etc.). La nature cyclique de l'industrie combiné à des variables contextuelles (droits compensatoires, réduction de matière ligneuse, concurrence asiatique et d'Amérique latine, etc.) contribuent à créer un climat d'incertitude, ce qui se répercute sur le recrutement de la main-d'œuvre ainsi que sur les admissions des étudiants dans les programmes de formation liés à la foresterie. Contrairement à la pensée populaire, les compétences requises ont grandement évolué en raison des avancées technologiques¹³⁷. Les méthodes contemporaines d'exploitation, de transformation du bois ou de la fabrication de papier requièrent des compétences en informatique, en entretien des équipements, en énergie, en génie du bois, en technologie du séchage, de la transformation du bois, en laboratoire, en électronique industrielle et en mécanique, en électricité, en chimie et en mécanique, en électromécanique, en instrumentation et automatisation, etc. Les intervenants devront travailler à développer une plus grande valorisation et reconnaissance du travail forestier afin d'inciter les jeunes à se tourner vers des métiers et professions qui exigent de plus en plus de connaissances et de compétence.

¹³⁶ ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, Portrait de la région, p.3.

¹³⁷ CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC, Bulletin FibrExpression, volume 2, numéro 4, 2004.

Chaque grand secteur de l'industrie forestière ne vit pas avec la même intensité les problématiques liées au recrutement. Notamment, le secteur de l'aménagement forestier est aux prises avec une rareté de personnel dans la plupart des métiers et professions mais de façon plus marquée dans les travaux de sylviculture¹³⁸. Depuis quelques années, bien que l'on assiste à une augmentation progressive des traitements sylvicoles, on note simultanément une panoplie de facteurs qui nuisent au recrutement. Parmi eux, on note l'absence de relève, le roulement du personnel, la qualification du personnel, la saisonnalité ainsi que les conditions de travail difficiles (salaire, avantages sociaux, caractère routinier du travail, etc.). Dans le domaine de la première transformation, la complexité des tâches en forêt entraîne un rehaussement constant des compétences alors que la main-d'œuvre y est peu scolarisée. L'éloignement des lieux de travail (absence prolongée du domicile) sont d'autres éléments qui nuisent à la rétention ou au recrutement de la main-d'œuvre. Dans les régions où la première transformation côtoie la deuxième et troisième transformation, on constate une rotation plus élevée de la main d'œuvre dans la deuxième et troisième transformation du bois, notamment dans les emplois spécialisés. Les salaires associés à la deuxième et troisième transformation sont aussi moins élevés que dans l'ensemble de la première transformation¹³⁹.

5.4 Formation et éducation

En Abitibi-Témiscamingue, en ce qui concerne spécifiquement la formation professionnelle, le Centre de formation professionnelle Harricana offre les programmes suivants : Abattage et façonnage des bois, Abattage manuel et débardage forestier et Aménagement de la forêt. Bien que la Commission scolaire Harricana soit autorisée à offrir les programmes en récolte de la matière ligneuse et travail sylvicole, ces derniers sont inactifs par manque de clientèle. Enfin, le CFP Harricana offre le cours en conduite de machinerie lourde en voirie forestière. Le Centre de formation professionnelle Lac-Témiscamingue offre le programme « Pâtes et papiers ». À ces formations spécifiques au domaine forestier s'ajoute un programme en charpenterie-menuiserie à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda. La technique forestière est offerte au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette technique est aussi dispensée dans cinq autres collèges du Québec. Au niveau universitaire, la grande majorité des programmes de formation reliés directement à l'industrie forestière sont disponibles à l'extérieur de la région. Enfin, l'UQAT offre deux programmes aux cycles supérieurs : une maîtrise en biologie avec l'UQAM et un doctorat en sciences de l'environnement, avec l'UQAM également. Faute de clientèle, l'institution n'offre plus le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) en gestion durable des ressources forestières. Afin d'offrir un programme en génie forestier, l'UQAT a signé une entente de 4 ans avec l'Université Laval afin d'offrir les deux premières années du baccalauréat en aménagement forestier et du baccalauréat en opérations forestières. Les premiers cours en génie forestier devraient débiter à l'automne 2007 au pavillon de l'UQAT à Amos. D'autres travaux ont cours afin de rendre accessible, dès l'automne 2007, une maîtrise professionnelle en gestion durable des écosystèmes forestiers (en réseau avec d'autres constituantes de l'université du Québec) ainsi qu'une maîtrise en ressources naturelles propre à l'UQAT¹⁴⁰. Pour un aperçu des programmes offerts à l'échelle du Québec, voir annexe V.

5.4.1 Effectifs dans les formations liées au domaine forestier

Il est essentiel de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et instruite pour avoir une industrie forestière productive. Au-delà de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée, on constate depuis le début des années 2000, un problème lié au recrutement dans les formations rattachées au secteur forestier, ici comme ailleurs au Québec. À la formation professionnelle, les inscriptions se sont maintenues au cours des dernières années en abattage et façonnage des bois alors que plus récemment, l'aménagement de la forêt et les pâtes et papiers ont enregistré des pertes d'effectifs. Les effectifs dans les formations connexes que sont la charpenterie-menuiserie et la protection des territoires fauniques se sont maintenus au cours des dernières années. Le nombre d'inscriptions diminue constamment pour la technique forestière offerte par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue depuis 2000-2001, où 111 étudiants étaient inscrits. La clientèle étudiante a diminué de moitié en cinq ans. Pour l'UQAT, les effectifs à la maîtrise en biologie est en légère croissance au cours des dernières années.

¹³⁸ Informations tirées du site Internet du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). Les traitements sylvicoles comprennent les activités de reboisement, de dégagement de plantations, d'éclaircie précommerciale ou d'abattage manuel des arbres qui sont effectués dans le but de maintenir le rendement de la forêt.

¹³⁹ MRNF, *Nomenclature de la première et deuxième et troisième transformation des produits forestiers*, 2005, p.3.

¹⁴⁰ Informations transmises par l'UQAT.

Tableau 51
Clientèle étudiante en formation professionnelle, technique et universitaire dans les programmes actifs en lien direct avec le secteur forestier offerts par les institutions d'enseignement de l'Abitibi-Témiscamingue, 2002-2003 à 2004-2005

Abitibi-Témiscamingue	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Formation professionnelle¹				
Charpenterie-menuiserie	22	36	42	65
Protection et exploitation de territoires fauniques	25	23	22	22
Abattage et façonnage des bois	15	13	14	12
Aménagement de la forêt	26	27	18	20
Pâtes et papiers (Amos et Témiscaming)	29	27	23	11
CÉGEP²				
Technique forestière	68	63	46	53
UQAT³				
Maîtrise en biologie				
- Nouveaux inscrits	2	2	4	n.d
- Total	7	8	13	n.d

Sources : ¹ Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir. Dénombrement de la clientèle inscrite en formation professionnelle en Abitibi-Témiscamingue. Situation au 1^{er} octobre de chaque année. ² Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. ³ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

À la lumière du tableau qui suit, le nombre de diplômés à la formation professionnelle (DEP) dans les secteurs de formation liés à la forêt semble avoir diminué au cours des dernières années en Abitibi-Témiscamingue. Toutefois, le DEC lié au secteur « Foresterie et papier » semble avoir bénéficié d'un nombre relativement stable de diplômés au cours des années.

Tableau 52
Diplomation à la formation professionnelle et technique dans les secteurs de formation liés à la forêt, établissements de l'Abitibi-Témiscamingue, promotion de 2001 à 2004

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
DEP				
Environnement et aménagement du territoire	12	9	12	9
Foresterie et papier	62	62	39	55
DEC				
Foresterie et papier	24	21	23	n.d

Source : MELS, Enquête La Relance, Situation des personnes diplômées de l'ensemble secondaire professionnel, enquête de 2003 à 2005 pour illustrer les promotions de 2001-2002 à 2003-2004. MELS, Statistiques sur les diplômés au collégial.

5.5 Autres interventions pour le développement des compétences

Au cours de la dernière année, Emploi-Québec a soutenu quelque 1 000 travailleurs du secteur forestier afin de soutenir leur intégration ou leur réintégration au marché du travail ainsi que d'actualiser les connaissances des travailleurs en emploi. Ainsi, d'avril 2005 à mars 2006, Emploi-Québec a investi près de 2 millions de dollars en Abitibi-Témiscamingue dans le secteur forestier afin d'assurer le reclassement de la main-d'œuvre licenciée et de favoriser leur réintégration sur le marché du travail. La mise à jour des compétences pour réintégrer le marché du travail après une mise à pied (comités de reclassement) permet d'assurer le développement et le maintien des compétences sectorielles ou intersectorielles dans la région. De plus Emploi-Québec poursuit des objectifs de maintien des travailleurs en emploi. C'est pourquoi, les Centres locaux d'emploi accompagnent les entreprises du secteur forestier qui veulent, soit diversifier leur production ou réorganiser leurs opérations.

Emploi-Québec gère également le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) qui permet aux travailleurs en emploi d'obtenir un certificat de qualification professionnelle et/ou une attestation de compétences. Ce programme vise à favoriser l'accès d'un plus grand nombre de personnes à des métiers par le développement et la maîtrise des compétences en milieu de travail et la reconnaissance des compétences. Parmi l'ensemble des 43 programmes qui existent, 5 sont liés à des professions importantes de l'industrie forestière : abatteur manuel, affûteur, classeur de bois débités, opérateur d'équipements de scierie, ouvrier sylvicole débroussailleur. Au cours de l'année 2005-2006, une cinquantaine d'ententes ont été signées dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail pour les ouvriers sylvicoles¹⁴¹.

6. USAGES MULTIRESSOURCES DE LA FORET

6.1 Récréotourisme et activités de prélèvement faunique

Un peu partout dans la région, plusieurs territoires sont affectés à l'utilisation et à la préservation des ressources fauniques. Les modalités d'exercice des activités avec ou sans prélèvement, les divers usages et les niveaux de protection du milieu peuvent varier considérablement d'un territoire à l'autre. Les territoires fauniques structurés à des fins de mise en valeur (réserve faunique, zecs, pourvoiries avec droits exclusifs, petits lacs aménagés, etc.) couvrent une superficie de près de 17 500 km², soit 27 % du territoire régional.

Parmi l'ensemble des territoires fauniques structurés en vertu de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune*, certains sont délimités afin de développer l'utilisation des ressources fauniques (chasse, pêche et piégeage) ainsi que la pratique d'activités récréatives. C'est ce que nous appelons ici les territoires fauniques visant la mise en valeur. La mise en valeur de ces territoires implique une utilisation durable des ressources fauniques afin que les générations futures puissent continuer à en bénéficier. Voici un bref résumé des principaux territoires fauniques utilisés à des fins récréatives ou de prélèvement faunique :

- L'Abitibi-Témiscamingue partage avec l'Outaouais la deuxième plus grande **réserve faunique** du Québec : la réserve faunique La Vérendrye. La partie nord de La Vérendrye, située en Abitibi-Témiscamingue, est d'une superficie de 6 734,0 km², ce qui représente près de 10 % de la superficie totale de la région.
- La centaine de **pourvoiries** de la région représentent 15 % de celles du réseau québécois. Globalement, l'Abitibi-Témiscamingue recense 11 pourvoiries avec droits exclusifs ainsi que 89 sans droits exclusifs. Les pourvoiries avec droits exclusifs sont localisées dans les MRC de Témiscamingue (plus précisément au sud et à l'est) et de la Vallée-de-l'Or (à l'est de Senneterre). En termes de superficie, elles couvrent approximativement 2 470,3 km², soit 4 % du territoire régional. Il existe un seul projet de pourvoirie avec droits exclusifs d'une superficie de 322 km² appelé projet du lac Watson. Ce projet est actuellement sur la glace pour une période indéterminée.
- L'Abitibi-Témiscamingue comprend actuellement 6 **zecs** qui couvrent une superficie totale de 8 292 km², ce qui représente 13 % du territoire régional. La zec Kipawa est la plus grande de la région et même du Québec. À elle seule, elle représente 30 % de la superficie des zecs de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces dernières sont généralement localisées en périphérie des zones densément peuplées, dans des secteurs où l'on retrouve un fort potentiel faunique. Deux zecs sont situées dans la Vallée-de-l'Or (Capitachouane et Festubert) et quatre dans la MRC de Témiscamingue (Kipawa, Restigo, Maganasipi et Dumoine).

Certains territoires fauniques, aussi régis par la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune*, ont pour raison d'être la protection de l'habitat de certaines espèces fauniques et ils font généralement partie du réseau d'aires protégées. À ces territoires s'ajoutent d'autres territoires protégés en vertu de diverses législations. Il peut s'agir de la *Loi sur les parcs*, de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, de la *Loi sur les réserves écologiques*, de la *Loi des forêts* ou de la *Loi sur la conservation du*

¹⁴¹ Informations transmises par Emploi-Québec –Abitibi-Témiscamingue.

*patrimoine naturel*¹⁴². Ces lois administrent certains territoires tels que les parcs régionaux, les parcs nationaux de conservation, les réserves écologiques, les réserves aquatiques, naturelles ou de biodiversité, les centres éducatifs forestiers et les écosystèmes forestiers exceptionnels.

- La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune par le biais du Règlement sur les habitats fauniques protège 11 types d'habitats situés sur les terres du domaine de l'État. En Abitibi-Témiscamingue, le nombre d'**habitats fauniques** protégés est de 135 sur quelque 1 554 au Québec. Cinq types d'habitats supportent des populations animales en nombre suffisant pour être protégées. En plus grand nombre, on retrouve 70 aires de concentration d'oiseaux aquatiques, 27 habitats du rat musqué ainsi que 24 héronnières. Les autres habitats protégés étant une douzaine de colonies d'oiseaux ainsi que deux aires de confinement du cerf de Virginie. Les territoires fauniques protégés sont répartis un peu partout en Abitibi-Témiscamingue. Plus d'une trentaine sont recensés dans les MRC d'Abitibi-Ouest et Vallée-de-l'Or ainsi que dans la Ville de Rouyn-Noranda. Ensuite, plus ou moins une vingtaine sont dénombrés dans les MRC de Témiscamingue et d'Abitibi. La totalité des territoires fauniques protégés couvre une superficie approximative de 126 km².
- Seul parc d'état en Abitibi-Témiscamingue, le **parc national d'Aiguebelle** protège un échantillon représentatif de la région naturelle « la ceinture argileuse de l'Abitibi » et comporte un caractère exceptionnel par la présence des collines Abijévis qui renferment des phénomènes géologiques et géomorphologiques impressionnants. Le parc est voué à la conservation et la protection de ses ressources naturelles et toute forme d'exploitation (forestière, minière ou faunique) y est interdite. Toutefois, la pratique de la pêche récréative est permise dans certains plans d'eau. Le parc national d'Aiguebelle couvre une superficie de 268,3 kilomètres carrés¹⁴³.
- De tous les territoires protégés, le statut de **réserve écologique** est certes celui qui présente les restrictions les plus sévères. Actuellement, l'accès aux huit réserves écologiques de l'Abitibi-Témiscamingue est limité aux scientifiques. Les réserves de Caribous-de-Jourdan (Vallée-de-l'Or), Chicobi, Dunes-de-Berry, Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana, Kettles-de-Berry, William-Baldwin (Abitibi) Lac Malakasis (Témiscamingue) et Vieux-Arbres (Abitibi-Ouest) couvrent une superficie de 72,26 km². Chacune présente des caractéristiques écologiques distinctives. La MRC d'Abitibi compte, à elle seule, la moitié des réserves écologiques de la région. En termes de superficie, la réserve écologique Lac Malakasis est la plus grande de la région et la quatrième au Québec. Une autre réserve écologique est projetée, soit celle du Ruisseau-Clinchamp sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

À l'extérieur des territoires fauniques structurés et de certains territoires de conservation décrits antérieurement, le reste du territoire public est communément appelé « territoire libre. » Le territoire libre de l'Abitibi-Témiscamingue, d'une superficie¹⁴⁴ approximative de 47 358 km², représente 73 % du territoire régional. Sur ce territoire, la chasse et la pêche sportive ne sont gérées par aucun délégataire de gestion (zecs, pourvoies avec droits exclusifs, réserves fauniques) ni soumises à des contraintes autres que celles édictées par la législation générale applicable à la zone de chasse ou de pêche où l'on se trouve. Bref, ce sont des aires territoriales où seul le permis général est requis pour la pratique d'activités de prélèvement de la faune, sans autre tarification liée à l'accès ou à l'hébergement.

Le piégeage est un autre type d'exploitation faunique qui peut se pratiquer, entre autres, sur le réseau libre. En Abitibi-Témiscamingue, pour la saison de piégeage 2004-2005, il y avait 514 terrains de piégeage enregistrés couvrant 32 296 km². La majorité des terrains de piégeage sont localisés sur les terres désignées du domaine de l'État alors qu'à peine un peu plus d'une soixantaine sont situés dans les zecs. Aucun territoire de piégeage n'est désigné dans la partie nord de la réserve faunique La Vérendrye. Le nombre et la superficie occupée par les terrains de piégeage dans la région représentent respectivement le quart de ceux du Québec. Par ailleurs, deux réserves à castor touchent le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, soit la réserve à castor d'Abitibi et celle du Grand Lac Victoria. Les réserves à castor

¹⁴² Cette loi vise particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité en instaurant des mesures de protection des milieux naturels complémentaires aux autres moyens existants, dont les statuts de protection conférés à certaines aires sous la responsabilité d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Tiré du site Internet :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_01/C61_01.htm

¹⁴³ SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ), En ligne : <http://www.sepaq.com/Fr/index.cfm>

¹⁴⁴ Informations transmises par la Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue.

accordent des droits particuliers de chasse et de piégeage aux communautés autochtones. La réserve à castor d'Abitibi débord largement le territoire de la région alors que celle du Grand Lac Victoria se situe pour une large part dans la réserve faunique La Vérendrye.

6.1.1 Adeptes des activités liées à la nature et à la faune

À la lumière d'une enquête réalisée en 2000¹⁴⁵, 233 394 personnes d'ici et d'ailleurs ont fréquenté l'Abitibi-Témiscamingue afin d'y pratiquer une ou plusieurs activités liées à la faune et à la nature. Ce nombre élevé s'explique par le fait qu'un même adepte peut exercer plus d'une activité. Dans le cadre de cette enquête, les activités liées à la nature et à la faune sont au nombre de quatre : la pêche, la chasse, les déplacements d'intérêt faunique et les activités de plein air¹⁴⁶.

Les adeptes de l'Abitibi-Témiscamingue

Les activités de plein air ainsi que les activités fauniques (chasse, pêche et observation faunique) se pratiquent sur le territoire libre ainsi que sur les territoires fauniques structurés (zecs, pourvoiries et la réserve faunique). Les adeptes de la nature et de la faune peuvent facilement accéder au milieu naturel grâce à l'existence de quelque 6 300 kilomètres de chemins forestiers. En plus de ces chemins d'accès, le séjour en milieu naturel est facilité par la présence d'un réseau d'hébergement structuré et varié (pourvoiries, réserve faunique La Vérendrye, zecs, parc national d'Aiguebelle, etc.) ainsi que d'une concentration d'abris sommaires parmi la plus importante au Québec. Cette forme spécifique d'hébergement sur le territoire public régional traduit la popularité de la chasse à l'original dans la région.

Peu importe le lieu où l'activité a eu cours, près de 52 000 adeptes de **plein air** de l'Abitibi-Témiscamingue ont consacré 874 416 jours aux activités de plein air. Tant en nombre d'adeptes qu'en nombre de jours de pratique, le plein air est l'activité la plus populaire auprès des résidents de la région. Par ailleurs, 85 % des adeptes de plein air résidant ici ont réalisé leurs activités dans la région (52 % au Québec). L'adepte de plein air résidant en Abitibi-Témiscamingue a dépensé 38 M\$¹⁴⁷.

Près de 22 000 personnes de l'Abitibi-Témiscamingue se déplacent dans la région ou ailleurs pour observer la faune et la nature, s'adonner à la photographie ou encore à l'ornithologie. De ce nombre, 72 % demeurent dans la région pour leurs **déplacements d'intérêt faunique**. Les amateurs de déplacements fauniques ont dépensé 5,5 M\$ annuellement pour pratiquer ce type d'activité dont 71 % sont déboursés ici-même, ce qui correspond à 4 M\$¹⁴⁸.

En 2000, approximativement 41 000 personnes de l'Abitibi-Témiscamingue ont consacré une partie de leur temps à la **pêche sportive**. Les pêcheurs de l'Abitibi-Témiscamingue semblent effectuer majoritairement leurs activités de pêche dans la région. Ainsi, neuf pêcheurs sur dix qui résident ici ont lancé leur ligne dans les lacs et cours d'eau de la région. Au chapitre des retombées économiques, les adeptes de la pêche résidant en Abitibi-Témiscamingue dépensent plus de 48,4 M\$ pour la pratique de leur activité récréative, parmi lesquels 45,4 M\$ sont demeurés dans la région.

Toujours en 2000, la **chasse** regroupe en Abitibi-Témiscamingue quelque 21 600 personnes qui, chaque automne, sillonnent les forêts en guise de loisir. Au chapitre des retombées économiques, parmi les 37 M\$ dépensés par les chasseurs de l'Abitibi-Témiscamingue, près des deux tiers l'ont été dans la région, ce qui représente 24,2 M\$.

En conclusion, les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue qui ont pratiqué des activités liées à la faune (chasse, pêche et déplacements d'intérêt faunique) dans la région ont déboursé 73,5 M\$. À cette somme s'ajoutent les dépenses effectuées par les adeptes de la faune en provenance de l'extérieur de la région.

¹⁴⁵ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *La faune et la nature Ça compte! – La popularité des activités liées à la faune et à la nature en Abitibi-Témiscamingue*, février 2006, p. 4.

¹⁴⁶ Ces activités incluent la promenade dans la nature, la photographie de zones naturelles, la cueillette de noix, de baies ou de bois pour le feu, les piques-niques, le camping, la natation et les activités de plage, le canotage, le kayak et la voile, le bateau à moteur, la randonnée pédestre, l'alpinisme, l'équitation, le cyclisme, l'utilisation de véhicules tout-terrains, le ski alpin, le ski de fond, la raquette, la motoneige ou encore la relaxation dans un décor naturel.

¹⁴⁷ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Le plein air, Des dépenses de 1,3 G\$, juillet 2004.*

¹⁴⁸ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement : Des dépenses de 303,4 M\$, juillet 2004.*

Les touristes ont ainsi contribué pour une somme de 38 M\$ à l'économie régionale par les activités fauniques que sont la pêche, la chasse et les déplacements d'intérêt faunique. En tout et pour tout, les activités liées à la faune (à l'exception du plein air) ont injecté dans l'économie régionale 111,5 M\$ en 2000. Ces retombées représentent 6,5 % de toutes celles engendrées par la faune au Québec. La région se positionne au septième rang des régions du Québec, soit parmi les huit qui bénéficient respectivement de dépenses des adeptes dépassant les 100 M\$. Les activités liées à la faune en Abitibi-Témiscamingue génèrent quelque 950 emplois, ce qui représente près de 12,9 M\$ en salaires¹⁴⁹.

En 2000, les dépenses d'exploitation (dépenses en salaires et en achats de biens et de services) des gestionnaires de territoires fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue sont de l'ordre de 10,3 M\$ et permettent la création ou le maintien de 580 emplois équivalent temps plein dans le réseau et hors du réseau (épicerie, boutiques de chasse et de pêche, etc.). Cette main-d'œuvre reçoit 6,8 M\$ en salaires et gages.

6.2 Mise en valeur des autres usages du milieu forestier (matière non ligneuse)

Au-delà des entreprises de transformation primaire qui se voient accordés des permis afin d'exploiter la matière ligneuse, d'autres types de permis sur forêts publiques sont accordés pour pratiquer d'autres types d'activités, à teneur économique ou non. Ces permis peuvent s'appliquer à la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ou commerciales, la récolte d'arbustes et d'arbrisseaux, la culture et l'exploitation d'une érablière, la récolte de bois liée à la réalisation de travaux d'utilité publique, d'activités minières, la réalisation d'aménagement faunique, récréatif ou agricole ou l'intervention à des fins d'expérimentation ou de recherche¹⁵⁰. En 2003-2004, il y avait 2 627 permis de délivrés en Abitibi-Témiscamingue pour un volume récolté de 50 326 m³. Les redevances ont atteint quelque 214 000 \$.

Tableau 53
Permis d'intervention en forêt publique pour d'autres fins, Abitibi-Témiscamingue, 2003-2004

Permis (code)	Total de permis (nombre)	Volume récolté (m ³ solide)	Redevances \$
Autorisation pour une activité minière	3	0	0,00
Bois de chauffage à des fins commerciales	65	8 292	7 913,85
Travaux d'utilité publique	31	4 694	52 276,55
Activités minières	148	9 397	94 739,57
Aménagement faunique, récréatif ou agricole	67	1 860	15 011,86
Intervention à des fins d'expérimentation ou de recherche	3	2 870	3 747,70
Récolte d'arbustes, d'arbrisseaux ou de leurs branches	1	0	0,00
Bois de chauffage à des fins domestiques*	2 185	23 015	39 765,20
Autorisation de construction ou amélioration d'un chemin autre qu'un chemin forestier en milieu forestier	15	198	298,00
Culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles	106	45	32 828,60
Total	2 627	50 326	213 752,73

* Les taxes sont exclues des redevances. Source : MRNF, Données finales au 2004-04-26.

¹⁴⁹ Les emplois réfèrent à des années-personnes définies par le nombre d'heures normalement travaillées par une personne pendant un an dans le secteur concerné. Source : MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *La faune et la nature Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, 2006.

¹⁵⁰ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, *Rapport*, Chapitre 5, p. 282.

6.2.1 Produits forestiers non ligneux

Pour l'Abitibi-Témiscamingue, les produits forestiers non ligneux (bleuets, sirop d'érable, champignons sauvages, gomme de sapin, etc.) font l'objet d'activités marginales sur le territoire et sont, de ce fait, peu documentés. Toutefois, ils peuvent néanmoins offrir un potentiel de développement.

6.2.1.1 Bleuetières

Au Québec, on récolte des bleuets dans les forêts et dans des bleuetières. Dans ce dernier cas, on dit qu'il est « sauvage semi-cultivé ». À l'heure actuelle, les bleuetières aménagées au Québec couvrent 21 467 hectares, dont 89 % sont situés au Saguenay-Lac-St-Jean et 6 % sur la Côte-Nord. Au troisième rang, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec comptent 4 exploitations de bleuets couvrant une superficie aménagée de 573 hectares. Bien qu'à première vue la région se distingue des autres par un nombre peu élevé d'exploitations et de superficie aménagée, la superficie moyenne des bleuetières exploitées est plus grande (143 hectares) que celle enregistrée au Québec (84 hectares). En tout, le Québec compte 255 exploitations. Notons qu'un vaste projet dans le canton « Montreuil » influence largement cette moyenne. Un rapport du Comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet indique pour l'Abitibi-Témiscamingue qu'une superficie d'environ 500 hectares devrait être aménagée sur des terres du domaine de l'État.

Tableau 54
Superficies et exploitations de bleuets dans les forêts publiques, 2003

	Nombre d'exploitation	Superficie totale aménagée (ha)
Bas-St-Laurent	-	-
Saguenay-Lac-St-Jean	206	19 138
Capitale-Nationale	11	185
Abitibi-Nord-du-Québec	4	573
Côte-Nord	16	1 312
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-
Chaudière-Appalaches	14	100
Total	255	21 467

Source : Ressources et industries forestières – Portrait statistique, tableau 07.01.06, mai 2005.

6.2.1.2 Exploitations acéricoles

Au Québec, plus de 1 150 permis ont été délivrés par le MRNF à des fins de culture et d'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles. On retrouve le Bas-Saint-Laurent et Chaudières-Appalaches parmi les régions chefs de file dans ce domaine. À elles seules, elles concentrent plus de la moitié des permis délivrés, les deux tiers des superficies exploitées ainsi que plus des trois quarts de tout le sirop d'érable québécois. En Abitibi-Témiscamingue, quelque 107 permis ont été délivrés pour des fins de culture et d'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles. La région se positionne à ce chapitre au troisième rang ex aequo avec la Gaspésie-Les-Îles. Avec 115 000 entailles, la région produit environ 78 000 litres de sirop.

Tableau 55
Aménagement et exploitation d'érablières dans les forêts publiques, données provisoires, saison 2004

	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Nombre de permis délivrés	107	1 158
Superficies (ha)	1 027	32 522
Nombre d'entailles	115 685	6 771 305
Sirop produit (l)	78 427	6 147 169
Sucre produit (kg)	-	970

Source : Ressources et industries forestières – Portrait statistique, tableau 07.01.05, septembre 2005.

6.3 Utilisation des forêts à des fins de recherche et d'expérimentation

Une **forêt d'expérimentation (FE)** est une portion du territoire public réservée exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. Les seules activités d'aménagement forestier qui y sont autorisées sont des activités de recherche ou d'expérimentation. Ces secteurs expérimentaux constituent également des sites de démonstration des pratiques d'aménagement forestier et se prêtent aux activités de formation et de transfert technologique. La gestion des dossiers est effectuée par la Direction de la recherche forestière du MRNF. Le réseau des forêts d'expérimentation du MRNF compte actuellement 625 secteurs de recherche, réparties dans toutes les régions du Québec. De ce nombre, 115 forêts d'expérimentation sont situées sur le territoire de gestion de la région 08, dont 79 en Abitibi-Témiscamingue. Le plus grand nombre de FE se retrouve sur les territoires du Témiscamingue et de la Vallée-de-l'Or. Les titulaires sont principalement des chercheurs associés aux différents ministères autant provincial que fédéral, chercheurs universitaires et chercheurs de divers organismes de recherche. Les sujets à l'étude sont variés, par exemple : amélioration des arbres forestiers, amélioration génétique, coupe avec protection de la régénération naturelle résineuse, régénération, verger à graines, étude de la variabilité des écosystèmes forestiers, ligniculture, programme sur le transport à distance des polluants atmosphériques, protéger et améliorer de plantations établies, stress environnementaux, suivi des conditions météorologiques, etc¹⁵¹.

Une **forêt d'enseignement et de recherche (FER)** est une portion de terres publiques pour laquelle la gestion a été confiée, par le ministère des Ressources naturelles, à une institution d'enseignement et de recherche. Dans une forêt d'enseignement et de recherche, toutes les activités d'aménagement forestier sont exercées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues dans la convention de gestion. Il existe présentement seize forêts d'enseignement et de recherche au Québec, dont trois en Abitibi-Témiscamingue¹⁵².

Tableau 56
Forêt d'enseignement et de recherche (FER) en Abitibi-Témiscamingue

Nom de la forêt	Harricana	Kinojévis	Lac Duparquet
Gestionnaire	Commission scolaire Harricana	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Université Québec de l'Abitibi-Témiscamingue
Superficie (ha)	3 020	406	8 000
Dates de création	11-03-1992	28-05-1993	19-04-1995

Source : Ressources et industries forestières – Portrait statistique, tableau 06.01.02, septembre 2005.

Créée officiellement en 1995, la Forêt du Lac Duparquet (8 045 hectares) est localisée dans l'extrémité sud de la MRC d'Abitibi-Ouest. Sa mission est de développer des modes de gestion et d'aménagement forestiers qui respectent le fonctionnement du milieu naturel et tiennent compte des attentes du milieu socio-économiques. La Forêt du lac Duparquet fait partie de trois réseaux canadiens : le Réseau des centres d'excellence en gestion durable de la forêt boréale, le Réseau de sites de recherche sur les écosystèmes forestiers et le Réseau sur l'évaluation et la surveillance écologique. La FER est gérée par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec à Montréal ainsi que par les représentants de deux compagnies forestières, Les Industries Norbord et le Groupe de Produits Forestiers Tembec (La Sarre). Le 9 septembre 2005, l'UQAT inaugurerait une toute nouvelle station de recherche lui permettant d'accueillir et de loger une vingtaine de chercheurs et étudiants. Une deuxième phase devrait suivre lui permettant d'ajouter au site d'autres infrastructures. Bénéficiant d'une réputation internationale, 25 universités et institutions de recherche, plus de 100 chercheurs et étudiants des cycles supérieurs y ont entrepris des recherches. Leurs travaux ont donné lieu à une centaine d'articles scientifiques et rapports de recherches ainsi qu'à une cinquantaine de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorats.

Une entente de gestion forestière a été signée entre le ministère des Ressources naturelles et le Cégep pour que ce dernier puisse gérer la Forêt d'enseignement et de recherche Kinojévis, d'une superficie de 410 hectares, soit environ 10 lots. Ce laboratoire naturel sert avant tout aux étudiants(es) du

¹⁵¹ Informations transmises par la Direction de la recherche forestière du MRNF, 27 juin 2006.

¹⁵² Idem.

Département de Technologie forestière du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce territoire peut également servir à effectuer divers projets de recherche, de développement, de transfert technologique. Depuis la signature de la convention de gestion, la FER a permis d'expérimenter quelques traitements sylvicoles sur des superficies variables: reboisement, regarni, dégagement de régénération, éclaircie précommerciale, élagage, coupe sanitaire, coupe de protection, coupe totale, coupe par bandes, coupe en damier, coupe par trouées. L'échelle des interventions vise à maintenir, voir même augmenter le potentiel faunique.

La forêt d'enseignement et de recherche Harricana a été fondée en 1992 et couvre 3 028 hectares. Elle est située à 25 kilomètres au nord-est d'Amos et est utilisée par les étudiants de la Commission scolaire Harricana à des fins de formation sur le terrain. Elle sert également à l'établissement d'un réseau de démonstration et d'essais techniques ainsi qu'à développer de l'expertise en aménagement intégrée. Les essais techniques visent les accroissements significatifs de rendement en matière ligneuse, la conciliation d'objectifs fauniques et forestiers et la mesure des impacts d'une foresterie intensive sur le maintien des espèces végétale ou animale et de leur habitat. La FER Harricana est actuellement intégrée au circuit forestier régional qui vise la sensibilisation du public aux pratiques forestières durables.

7. INNOVATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

La foresterie étant un domaine très vaste, plusieurs organismes s'y impliquent tout en se spécialisant dans des secteurs spécifiques. Le Québec est particulièrement bien pourvu en infrastructures de recherche. Ensemble, les organisations d'innovation forestière couvrent une diversité de valeurs associées à la forêt : la protection des forêts, la transformation de la matière ligneuse, l'aménagement faunique, le développement régional, les deuxième et troisième transformations, la foresterie autochtone, le maintien de la biodiversité, etc. La recherche s'impose pour mieux comprendre les écosystèmes forestiers, connaître les effets des travaux sylvicoles, améliorer les stratégies et les technologies préconisées pour la récolte et la transformation de la matière ligneuse ou encore, pour développer de nouveaux produits du bois.

Les organismes de recherche œuvrant dans le secteur forestier sont de nature académique (Centre spécialisé en pâtes et papiers du Cégep de Trois-Rivières, École Polytechnique de Montréal, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université McGill et Université de Québec en Abitibi-Témiscamingue), publique (Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts – Région du Québec, Centre de recherche industrielle du Québec, Conseil de la recherche forestière du Québec, Direction de la recherche forestière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Société de la faune et des parcs du Québec) ou privée (Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC), Institut de recherche sur les produits du bois au Canada, Forintek Canada Corp., Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (PAPRICAN), etc.). Les problématiques de recherche sont extrêmement variées, allant de l'écologie forestière aux pâtes et papiers. Bien que plusieurs de ces organismes ne soient pas physiquement présents en Abitibi-Témiscamingue, certains d'entre eux mènent des travaux ou projets de recherche dans la région. Par ailleurs, on retrouve aussi des organismes de recherche dans plusieurs régions du Québec¹⁵³.

En 2001, les investissements, pour l'ensemble des organismes de recherche du secteur forestier analysés¹⁵⁴, sont de l'ordre de 118 millions de dollars. Les projets de recherche ayant une application en usine obtiennent 60 % des investissements et ceux ayant une application en forêt 40 %. On consacre 17 % des investissements en recherche et développement sur les écosystèmes à la forêt feuillue, 21 % à la forêt mixte et 62 % à la forêt résineuse. Les enjeux forestiers à caractère économique reçoivent près de 79 % des investissements en recherche, tandis que les enjeux à caractère environnemental et social reçoivent respectivement 15 % et 5,5 %. Les investissements à caractère économique incluent la recherche et le développement en usines de transformation mais aussi les travaux réalisés en vue de protéger et accroître le capital de matière ligneuse au Québec. Au Québec, le secteur privé participe peu au financement des activités de recherche en milieu universitaire. Toutefois, il existe des variations importantes d'un établissement à l'autre. Les activités de recherche qui se déroulent dans les constituantes de l'Université du Québec, généralement situées dans des régions-ressources, sont davantage financées par le secteur privé que les universités situées dans des grands centres urbains.

¹⁵³ CONSEIL DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE DU QUÉBEC, *Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois*, 2001, p.17.

¹⁵⁴ Excluant les investissements en provenance de fournisseurs d'équipements, de produits chimiques et d'usine de transformation. Idem., p.28.

Tableau 57
Participation du secteur privé dans le financement de la recherche universitaire en foresterie au Québec (1999-2000)

	Investissements de R&D en foresterie (\$)	Participation du secteur privé	
		\$	%
Université Laval	10 997 648	740 506	6,7
Université Mc Gill	1 071 000	90 000	8,4
Université du Québec	12 556 084	1 449 313	11,5
Abitibi-Témiscamingue	1 987 866	242 252	12,2
Chicoutimi	1 985 864	495 500	25,0
Montréal	3 376 700	0	0,0
Rimouski	700 400	213 925	30,5
Trois-Rivières	4 505 214	497 636	11,0
Total	24 604 732	2 279 819	9,3

Source : Conseil de la recherche forestière du Québec, Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois, 2001, p.35.

Le Conseil de la science et de la technologie mentionne que la nature cyclique et saisonnière de l'industrie, la grande fragmentation de celle-ci en petites entreprises qui disposent de peu de ressources, la méthode d'attribution des contrats au plus bas soumissionnaire et la forte concurrence, le manque de communication entre les divers intervenants, la recherche universitaire jugée insuffisante et plus ou moins bien adaptée aux besoins de l'industrie ainsi que le sous-investissement dans la recherche et le manque de soutien des gouvernements comme étant les principaux obstacles à l'innovation au sein de l'industrie forestière¹⁵⁵.

7.1 Organismes de recherche-développement et R-D forestière en Abitibi-Témiscamingue

Bien qu'une partie importante de la recherche de pointe s'effectue à l'extérieur de la région, certains producteurs forestiers d'ici participent à des activités de R-D. Certaines entreprises telles que Tembec, Norbord et Uniboard sont des exemples d'entreprises innovantes dans la région et au Québec¹⁵⁶. Les entreprises forestières choisissent de participer à la R-D par le biais d'organismes et de consortiums de recherche situés dans la région ou ailleurs au Québec, les intérêts corporatifs de chacun bénéficiant de cette approche. À la différence, les manufacturiers d'équipements et de produits réalisent leurs propres projets de recherche seul ou avec des partenaires ciblés afin d'en protéger éventuellement les résultats à des fins commerciales par l'obtention de brevets.

Parmi les groupes de recherche et de développement liés au secteur forestier en activité dans la région, on retrouve principalement l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Centre technologique des résidus industriels et Forintek Canada Corporation.

7.1.1 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

L'enseignement et la recherche en foresterie prend une place importante. Annuellement, une dizaine de projets sont réalisés en partenariat avec des organismes voués au développement durable. En plus d'une unité de recherche et de développement forestier, l'UQAT possède trois chaires de recherche. Avec deux chaires de recherche en écologie et en aménagement forestier, l'UQAT a développé une forte expertise tant provinciale que canadienne dans ce domaine au cours des dernières années. Par ailleurs, plusieurs chercheurs et étudiants se greffent au plus grand groupe de recherche interuniversitaire dans le domaine de l'écologie forestière au Canada, soit le centre d'études sur la forêt (CEF). L'UQAT abrite les bureaux de la direction du Centre multirégional de recherche en foresterie (CMRF).

¹⁵⁵ CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Bâtir et innover*, 2004.

¹⁵⁶ PERFORMA, *Portrait du secteur industriel forestier de l'Abitibi-Témiscamingue, étapes 1 et 2*, 2002, p. 18.

Tableau 58

Missions des unités et chaires de recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en lien avec la recherche et développement dans le secteur minier

Société de technologie de l'Abitibi-Témiscamingue (STAT)	Promouvoir et soutenir le développement technologique dans la région. La STAT vise à faciliter l'accès aux ressources professionnelles, techniques et scientifiques nécessaires à la réalisation concrète des projets de nos entrepreneurs et inventeurs.
Centre d'aide au développement technologique (CADT)	Supporter la création de nouveaux projets, soutenir les projets novateurs à caractère technique, faciliter l'introduction de nouvelles technologies ainsi que de favoriser l'émergence et la croissance de nouvelles entreprises de pointe en Abitibi-Témiscamingue. Le CADT est issu de la STAT.
Unité de recherche et de développement forestier de l'Abitibi-Témiscamingue	Réaliser une programmation de recherche et d'enseignement en foresterie de calibre universitaire qui permettra à l'industrie forestière de faire face aux défis de la foresterie durable.
Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable	La Chaire a pour mission d'assurer le développement et la qualité des activités de recherche, formation et transfert technologique nécessaires à l'élaboration et à l'application de stratégies et de pratiques d'aménagement forestier durable. La Chaire effectue des recherches fondamentales et appliquées de qualité dans le domaine de l'aménagement forestier durable. Elle comporte 6 axes de recherche complémentaires qui sont: la dynamique forestière et l'historique des perturbations naturelles, les facteurs clés nécessaires au maintien de la biodiversité, la productivité forestière et la résilience des écosystèmes, le développement et l'évaluation de nouvelles approches sylvicoles incluant la foresterie intensive et le développement des outils d'aide à la décision en gestion forestière durable.
Chaire de recherche du Canada en écologie forestière et en aménagement forestier durable	L'objectif général de la chaire consiste à mieux connaître les régimes de perturbations naturelles dans la forêt boréale et leurs conséquences pour ensuite appliquer les connaissances acquises aux problématiques touchant les effets des changements climatiques et l'élaboration de stratégies pour un aménagement forestier durable.
Chaire de recherche du Canada sur la valorisation, la caractérisation et la transformation du bois	Avancement des connaissances sur les aspects fondamentaux de la croissance de la matière ligneuse et leurs influences sur la qualité du bois et sur sa transformation. Les travaux de recherche et de développement portent sur la caractérisation de la qualité du bois et l'évaluation du potentiel d'utilisation des essences à croissance rapide; l'étude des impacts de la foresterie intensive sur la qualité et la valeur des produits du bois; l'étude des variations génétiques et phénotypiques des propriétés de la fibre et du bois; et le développement de nouvelles technologies de production de biomatériaux à base de bois.
Centre multirégional de recherche en foresterie de l'Université du Québec	Le Centre multirégional de recherche en foresterie a pour mandat d'assurer une présence active de l'Université du Québec dans le domaine de la foresterie. Six établissements du réseau participent aux activités du Centre, soit l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'Institut National de la recherche scientifique (INRS). Le Centre regroupe une cinquantaine de professeurs-chercheurs du réseau de l'Université du Québec.

Sources : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Site Internet de l'UQAT et sites des chaires et unités de recherche.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) vient d'annoncer un projet de développement et de transfert d'outils innovateurs en foresterie dans le cadre du programme d'Initiatives régionales stratégiques (IRS Foresterie) de Développement économique Canada. Les coûts de ce projet s'élèvent à 3,7 M\$, dont 1,1 M\$ proviennent du programme « Initiative régionale stratégique de l'Abitibi-Témiscamingue » de Développement économique Canada. Financés sur une période de trois ans, le projet

de recherches appliquées et les activités de transfert technologique sont destinés à améliorer la productivité du secteur forestier canadien par l'expérimentation dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Conduits conjointement par l'UQAT, le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, l'Institut canadien de recherches en génie forestier et le Centre technologique des résidus industriels, les travaux visent à accroître la compétitivité du secteur forestier, tout en encourageant des pratiques associées au développement durable. Les outils développés permettront l'implantation d'un système de suivi de la forêt des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Ce système sera intégré au programme national de recherches et de développement d'outils géomatiques de l'Agence spatiale canadienne. Les résultats de la recherche seront diffusés auprès du grand public ainsi qu'aux utilisateurs potentiels de ces nouvelles connaissances, notamment les industries et les PME du domaine forestier¹⁵⁷.

Un peu dans cette veine, l'UQAT participe à un important partenariat de recherche axé sur la foresterie amérindienne. Ce partenariat rassemble la communauté de Kitcisakik, trois universités québécoises (UQAM, UQAT et Laval) et huit compagnies forestières (Domtar, Tembec, Norbord, Bowater, Louisiana-Pacifique, Bois Omega, CDEX et Commonwealth Plywood). L'étude vise à définir différents scénarios d'aménagement forestier plus près des valeurs et du mode de vie autochtones. La transmission des savoirs traditionnels des aînés vers les plus jeunes tient aussi une place centrale dans la démarche de recherche qui comporte un important volet éducatif et participatif¹⁵⁸. Dans le même ordre d'idée, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue veut implanter une nouvelle chaire de recherche en foresterie autochtone d'ici deux ans. L'instauration de cette chaire permettrait à l'UQAT d'accéder à une spécialisation unique en matière de recherche sociale et scientifique. Un récent atelier tenu par la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable portait sur la foresterie autochtone, notamment sur l'implantation de cette chaire.

7.1.2 Centre technologique des résidus industriels

Le Centre technologique des résidus industriels est un organisme à but non lucratif mandaté par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour stimuler l'innovation et le développement technologique relié à la valorisation des résidus industriels et des ressources sous-utilisées provenant principalement des secteurs forestiers, miniers et agricoles. En 2004-2005, seize chercheurs et techniciens assuraient des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information à l'entreprise et collaboraient à l'implantation de nouvelles technologies et à la mise sur pied de projets d'innovation. Au cours de l'année 2004-2005, le CTRI a conclu une entente de partenariat avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Ste-Foy (CERFO). En lien avec le domaine forestier, le CTRI travaille notamment sur le projet « ligniculture boréale et faune forestière » du programme Initiatives régionales stratégiques de Développement économique Canada. Parmi les autres principaux projets : valorisation agricole de boue de papetière, fabrication de panneaux OSB à partir de branches de peuplier faux-tremble, développement d'un système de biodigester pour la production d'énergie et de compost, utilisation d'écorces de conifères pour parcs d'hivernement d'élevage de bovins, utilisation des tiges de cimes résiduelles non-commerciales de conifères, développement d'un système de récolte de résidus de coupe forestière, potentiel d'utilisation de bois submergé de qualité inférieure et plantation de saules pour la revégétation de sites de décapage minier¹⁵⁹.

7.1.3 Forintek Canada Corp.

Forintek Canada Corp. s'implique en Abitibi-Témiscamingue depuis 25 ans, surtout au plan de la transformation primaire. Depuis une dizaine d'années, les interventions ont été axées vers la deuxième transformation et le transfert technologique. Afin de répondre à divers besoins exprimés par l'industrie forestière, un conseiller industriel opère depuis deux ans sur une base permanente à Rouyn-Noranda dans le cadre du programme Valeur au bois. Le Programme national de recherche (PNR) de Forintek s'appuie sur une vaste expertise et des connaissances scientifiques pour développer des procédés et des produits novateurs dans le domaine du bois. Il s'articule autour des axes suivants : évaluation de la ressource,

¹⁵⁷ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, Communiqué de presse « *Foresterie en Abitibi-Témiscamingue - Des projets de recherches appliquées qui font l'objet de transfert à l'industrie* », 2 mai 2006.

¹⁵⁸ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, Communiqué de presse « *Vers une foresterie amérindienne* », 22 juin 2005.

¹⁵⁹ CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS, Rapport annuel 2004-2005, 4 pages.

fabrication et séchage du bois de sciage, fabrication de matériaux composites, produits à valeur ajoutée, systèmes de construction, codes et normes et études sur les tendances de marché.

7.1.4 Réseau Ligniculture Québec – Section Abitibi-Témiscamingue

La ligniculture est l'une des solutions d'avenir pouvant respecter les principes du développement durable des ressources. La ligniculture est la culture intensive des arbres en plantation de courte révolution en vue d'obtenir le maximum de rendement de matière ligneuse. Bien que la recherche en ligniculture au Québec existe depuis plus de 30 ans, il y a, à l'heure actuelle, un intérêt certain pour mettre de l'avant des projets en ligniculture. Le Réseau Ligniculture Québec a pour mandat de coordonner, de soutenir et de dynamiser les efforts québécois de R-D en ligniculture. Le but est de développer des outils et des stratégies novatrices pour faire face à la pénurie anticipée de matière ligneuse et répondre aux besoins de développement durable. Depuis 2001, la région a réalisé des pas de géants dans le développement de la ligniculture par l'entremise la section régionale de la RLQ, en partenariat avec la Chaire industrielle CRSNG-UQAM-UQAT en aménagement forestier durable. Plusieurs projets de recherche sont en opération en Abitibi-Témiscamingue et qui s'étendent à travers 16 sites répartis en forêt publique (5), sur des lots intramunicipaux (5), en forêt privée (5) en en pépinière (1). La superficie des territoires est de 52,6 hectares. Les types de plantations sont pures ou mixtes. Au chapitre des plants reboisés, 25 998 plants EPB, 24 648 plants d'EPO et 29 329 plants de PEH¹⁶⁰. Par ailleurs, le Réseau Ligniculture section Abitibi-Témiscamingue a aussi entrepris un projet-pilote sur l'application de la Triade qui prône entre autres l'aménagement intensif sur une faible partie de territoire.

Afin de savoir si la ligniculture est une pratique socialement acceptable, la Chaire en aménagement forestier durable et la chaire Desjardins des petites collectivités s'allient à la SADC d'Abitibi-Ouest pour réaliser une étude de perception dans 5 municipalités (Palmarolle, Gallichan, Roquemaure, Duparquet et Rapide-Danseur) où s'effectuent déjà plusieurs projets de recherche en ligniculture.

Enfin, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a inauguré un complexe de laboratoires et de serres en ligniculture et en sylviculture à Amos. Il s'agit d'un investissement de 3 millions de dollars, qui mettra à l'université d'améliorer la production forestière, notamment en développant des techniques de croissance rapide pour certaines essences d'arbres. Le laboratoire pourrait permettre à l'établissement de se positionner dans le domaine de la recherche sur la forêt boréale.

7.2 Créneaux d'excellence du projet ACCORD¹⁶¹

Le groupe ACCORD travaille actuellement à élaborer un plan de mise en œuvre pour le créneau d'excellence « Systèmes de construction en bois ». Ce créneau s'appuie sur une ressource naturelle principalement constituée d'essence des familles sapins -épinettes - pins reconnues pour leurs qualités mécaniques et structurelles ainsi que d'une convergence des sous-secteurs du bois d'ingénierie, des panneaux, des systèmes préfabriqués ainsi que du bois d'œuvre dans la région. Le groupe ACCORD se donne pour vision:

D'ici 2025, l'Abitibi-Témiscamingue est une des régions du globe les plus avancées dans l'intégration de solutions permettant de construire rapidement des bâtiments en bois à partir de composantes ou de systèmes préfabriqués en totalité ou en partie dans la région, répondant aux exigences de qualité des constructions actuelles.

Sa mission s'articule comme suit :

« À partir de l'Abitibi-Témiscamingue, mettre en réseau, soutenir et stimuler les entreprises désireuses de développer des systèmes intégrés de construction en bois comportant les caractéristiques suivantes : une préfabrication efficace et de qualité répondant à des besoins individualisés et livrés selon une logistique impeccable. ».

¹⁶⁰ RÉSEAU LIGNICULTURE QUÉBEC. En ligne : <http://www.unites.uqam.ca/rlq/textlignicultureqcfa.htm> et Stéphane GAUSSIRAND, *Les progrès de la ligniculture : des solutions d'avenir pour l'Abitibi-Témiscamingue*, powerpoint dans le cadre des Midis de la Foresterie, janvier 2006.

¹⁶¹ Informations en provenance de divers document du comité ACCORD.

CONCLUSION

En conclusion, la forêt de l'Abitibi-Témiscamingue est assez diversifiée. Paradoxalement, malgré sa vaste étendue et l'importance de l'industrie forestière, son potentiel demeure sous-exploité de part une méconnaissance de ses ressources, ce qui est encore plus marqué pour les forêts du Témiscamingue. L'état de nos forêts est aussi, à la lumière de ce portrait, très difficile à documenter. Il se dégage néanmoins que la matière ligneuse disponible est presque toute attribuée et que le capital de l'ensemble des essences a diminué au cours des derniers inventaires forestiers. Quant aux traitements sylvicoles, ils devront être mieux adaptés aux réalités des forêts présentes sur le territoire.

La gestion des forêts publiques du Québec, étant une dimension très complexe, nécessitera de faire une plus grande place aux populations locales et autochtones dans les processus de planification et d'aménagement de la forêt. Des intervenants du milieu indiquent, entre autres, que les normes et modalités nationales laissent trop peu de place aux spécificités régionales, ainsi qu'aux différences entre les essences et les écosystèmes.

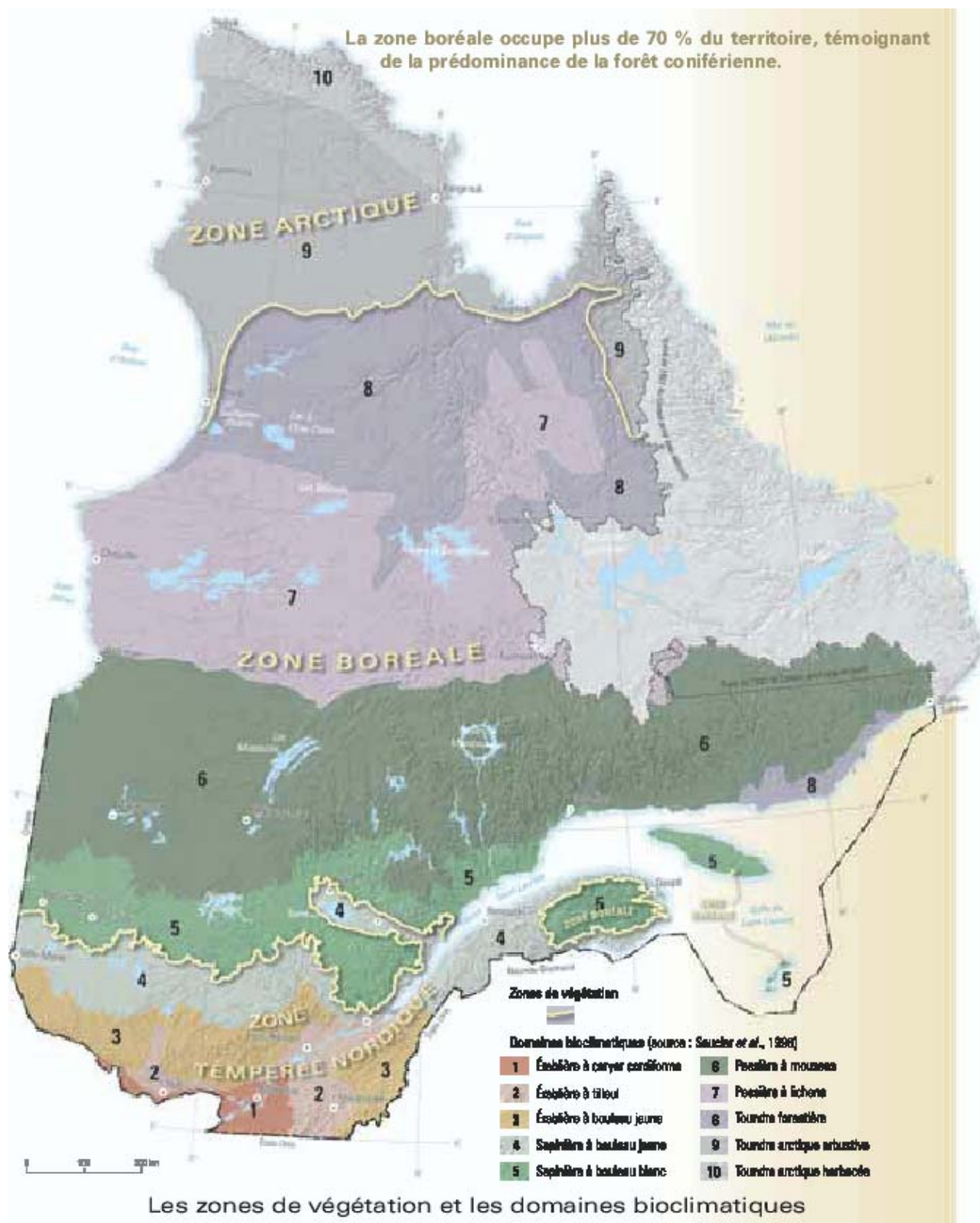
La formation et la recherche et développement se sont bien développées au cours des dernières années dans la région bien que la majorité des centres de recherche et d'expertise soit localisée dans les grands centres urbains. On compte trois forêts d'enseignement et de recherche, plusieurs unités, centres et chaires universitaires de recherche ainsi que divers programmes d'études de niveaux collégial et universitaire offerts dans la région. À ce titre, diverses collaborations ont cours afin de dispenser de la formation de 2^e et 3^e cycle dans la région. Aussi, d'autres projets ont cours afin de connaître et d'utiliser les connaissances acquises et transmises de génération en génération au sein des Premières Nations du territoire.

Malgré que certaines usines de la région soient parmi les plus performantes au Québec, l'industrie forestière régionale se caractérise par une grande précarité, étant axée principalement sur la première transformation de la matière ligneuse, elle-même vulnérable à la conjoncture internationale. Au-delà de la transformation primaire du bois, peu d'industries de 2^e et 3^e transformation se sont développées en marge de la grande industrie. Selon certaines études, les promoteurs semblent dénoter des difficultés pour établir des ententes de collaboration avec la grande entreprise pour des projets de 2^e et 3^e transformation du bois. On signale par ailleurs, un manque d'expertise en région en prospection de marchés et commercialisation de produits de 2^e et 3^e transformation. Quant à la main-d'œuvre, la région fera face prochainement à une pénurie importante. Il faut aussi rappeler que les conditions de travail en forêt demeurent difficiles et en conséquence, nuisent au recrutement de la main-d'œuvre.

Parmi les divers défis que la région aura à relever dans les années à venir, des intervenants signalent que l'on devra développer une vision plus polyvalente et écosystémique de la forêt. Il s'agira de passer d'une économie qui s'appuie uniquement sur l'exploitation de ressources naturelles vers une meilleure utilisation et mise en valeur des écosystèmes. La nécessité d'intégrer les valeurs environnementale, autochtone, sociale et économique, et ce, afin d'harmoniser les différents usages de la forêt est un autre des nombreux enjeux importants qui se dégage.

ANNEXE I

Figure A : Les zones de végétation et les domaines climatiques



ANNEXE II

Tableau 2.1 A
Synthèse des possibilités forestières et des attributions par essence, territoires de gestion et ensemble du Québec, janvier 2006

Région	SEPM	Autres résineux (thuya, pruche et pins blanc et rouge)	TOTAL RÉSINEUX	Peupliers	Autres feuillus (bouleau à papier, jaune, érables et autres)	TOTAL FEUILLUS	TOTAL TOUTES ESSENCES
Possibilité forestière (m ³ / année)							
Bas-Saint-Laurent (01)	804 860	40 989	845 850	107 683	242 583	350 266	1 196 114
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	7 303 700	455	7 304 157	626 108	958 246	1 584 354	8 888 507
Québec (03)	607 773	25 370	633 146	95 475	268 001	363 476	996 621
Mauricie-Bois-Francs (04)	2 407 539	61 845	2 469 388	502 645	1 119 765	1 622 410	4 091 794
Estrie (05)	20 480	2 090	22 575	5 225	36 105	41 330	63 990
Montréal (06)	809 520	136 705	946 231	251 845	1 201 370	1 453 215	2 399 440
Outaouais (07)	784 160	561 925	1 346 092	454 480	1 688 815	2 143 295	3 489 380
Abitibi-Témiscamingue (08)	5 142 873	398 307	5 541 188	1 038 039	1 308 851	2 346 890	7 888 071
Côte-Nord (09)	4 040 869	665	4 041 543	279 943	423 637	703 580	4 745 114
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine (11)	1 159 760	33 820	1 193 591	133 190	113 525	246 715	1 440 295
Total	23 081 534	1 262 170	24 343 704	3 494 633	7 360 988	10 855 621	35 199 326
Région	Volume au permis d'intervention (Projet de loi 71) (m ³ / année)						
Bas-Saint-Laurent (01)	804 860	39 307	844 168	104 025	219 040	323 065	1 167 232
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	7 206 923	0	7 206 925	501 905	590 686	1 092 591	8 299 514
Québec (03)	607 774	8 620	616 397	62 100	100 940	163 040	779 434
Mauricie-Bois-Francs (04)	2 407 539	43 275	2 450 818	422 375	517 450	939 825	3 390 639
Estrie (05)	0	700	705	200	13 800	14 000	14 700
Montréal (06)	809 520	83 850	893 376	249 480	843 000	1 092 480	1 985 900
Outaouais (07)	772 181	463 700	1 235 888	456 971	1 218 000	1 674 971	2 910 852
Abitibi-Témiscamingue (08)	5 142 874	211 900	5 354 782	1 003 312	639 700	1 643 012	6 997 786
Côte-Nord (09)	4 037 954	0	4 037 963	48 000	27 500	75 500	4 113 454
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine (11)	1 151 480	30 755	1 182 246	126 995	29 500	156 495	1 338 730
Total	22 941 105	882 107	23 823 212	2 975 363	4 199 666	7 175 029	30 998 241

SEPM : Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes.

Autres résineux : Thuya, pruche et pins blanc et rouge.

Autres feuillus : Bouleau à papier, bouleau jaune, érables et autres.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la gestion des stocks ligneux.

Tableau 2.1 B
Synthèse des possibilités forestières et des attributions (Projet de loi 71) par essence, territoire de gestion de la DR 08 et Québec, février 2006

	Possibilité forestière (m ³ /année)			Volume au permis d'intervention (attributions) (m ³ /année)		
	DR 08	% DR 08/QC	Québec	DR 08	% DR 08/QC	Québec
SEPM	5 142 873	22,3%	23 081 534	5 142 874	22,4%	22 938 585
Autres résineux (thuya, pruche et pins blanc et rouge)	398 307	31,6%	1 262 170	211 900	24,0%	882 107
Total résineux	5 541 180	22,8%	24 343 704	5 354 774	22,5%	23 820 692
Peupliers	1 038 039	29,7%	3 494 633	1 003 312	33,8%	2 967 763
Autres feuillus (bouleau à papier, jaune, érables et autres)	1 308 851	17,8%	7 360 988	639 700	15,2%	4 199 666
Total feuillus	2 346 890	21,6%	10 855 621	1 643 012	22,9%	7 167 429
Total toutes essences	7 888 071	22,4%	35 199 326	6 997 786	22,6%	30 998 121

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la gestion des stocks ligneux, février 2006.
Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 2.2
Évolution de l'estimation de la possibilité, de l'attribution et de la récolte, territoire de gestion de la DR 08 et Québec, toutes essences confondues pour la forêt publique sous aménagement* (m³)

	Possibilité totale		Attribution		Récolte**	
	DR 08	QUÉBEC	DR 08	QUÉBEC	DR 08	QUÉBEC
1990-1991	9 009 900	40 244 700	7 400 550	30 870 875	4 424 420	21 098 559
1991-1992	9 011 900	40 064 100	7 226 250	29 201 025	4 388 980	19 176 809
1992-1993	9 176 100	39 689 600	7 551 850	28 527 900	5 719 584	21 684 918
1993-1994	9 260 600	38 957 900	7 730 350	30 066 500	6 480 836	24 873 599
1994-1995	9 690 820	40 716 723	8 091 400	33 520 100	7 190 742	28 933 400
1995-1996	9 706 700	41 765 400	8 271 700	34 833 950	7 132 476	30 700 989
1996-1997	9 687 800	41 962 000	8 515 100	36 024 195	6 754 415	27 781 834
1997-1998	9 723 100	43 414 300	8 481 110	36 969 700	7 753 685	32 679 284
1998-1999	9 723 100	43 736 800	8 439 010	37 550 650	7 050 604	32 294 105
1999-2000	9 723 100	43 728 900	8 441 010	37 258 850	7 245 725	32 927 793
2000-2001	9 629 762	41 858 061	8 059 873	35 022 442	6 682 865	31 415 046
2001-2002	9 469 692	41 903 324	8 015 442	35 182 077	6 514 516	29 435 162
2002-2003	9 469 692	41 885 824	7 899 650	35 177 925	6 904 702	30 534 545
2003-2004	9 469 692	41 885 824	7 900 050	35 283 425	6 520 159	30 031 337
2004-2005	9 469 692	41 876 571	8 266 250	35 774 275	7 361 426	33 415 925
2005-2006 (loi 71)	7 888 071	35 199 326	6 997 786	30 988 121	n.d	n.d
Variation (%)						
1990-1991/1994-1995	7,6%	1,2%	9,3%	8,6%	62,5%	37,1%
1995-1996/1999-2000	0,2%	0,3%	-3,1%	1,0%	-8,7%	-4,1%
2001-2002/2005/2006	-16,7%	-16,0%	-12,7%	-11,9%	n.d	n.d

* Les données sur les volumes (possibilité, attributions et récolte) ne comprennent pas les volumes provenant des territoires sous CvAF, les réserves forestières et les lots intramunicipaux.

** Les données de récolte n'incluent pas les volumes laissés sur les parterres de coupe.

Sources : COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (Commission Coulombe) *Rapport*, Annexes, p. 299, 305 et 307 et pour les années 2003-2004 et 2004-2005 : MRNF, Direction de la gestion des stocks ligneux.

Tableau 2.3
Évolution de l'estimation de la possibilité, de l'attribution et de la récolte selon les essences pour la forêt publique sous aménagement*, territoire de gestion de la DR 08 (m³)

	Résineux			Feuillus		
	Possibilité	Attribution	Récolte**	Possibilité	Attribution	Récolte**
1990-1991	6 729 300	6 372 550	3 939 691	2 280 600	1 028 000	484 729
1991-1992	6 729 300	6 198 250	3 914 368	2 282 600	1 028 000	474 612
1992-1993	6 817 000	6 400 950	4 943 883	2 359 100	1 150 900	775 701
1993-1994	6 890 500	6 514 450	5 714 976	2 370 100	1 215 900	765 860
1994-1995	6 939 300	6 433 100	6 257 734	2 751 520	1 658 300	933 008
1995-1996	6 964 200	6 581 000	6 169 359	2 742 500	1 690 700	963 117
1996-1997	6 965 100	6 626 400	6 006 826	2 722 700	1 888 700	747 589
1997-1998	6 955 100	6 569 150	6 648 091	2 768 000	1 911 960	1 105 594
1998-1999	6 955 100	6 597 550	5 947 247	2 768 000	1 841 460	1 103 357
1999-2000	6 955 100	6 599 250	6 222 724	2 768 000	1 841 760	1 023 000
2000-2001	6 982 744	6 444 006	5 668 627	2 647 018	1 615 867	1 014 238
2001-2002	6 999 281	6 486 062	5 687 245	2 470 411	1 529 380	827 270
2002-2003	6 999 281	6 516 250	5 972 078	2 470 411	1 383 400	932 625
2003-2004	6 999 281	6 516 650	5 667 828	2 470 411	1 383 400	852 330
2004-2005	6 999 281	6 611 450	6 464 697	2 470 411	1 654 800	896 729
2005-2006	5 541 180	5 354 774	n.d	2 346 890	1 643 012	n.d
TOTAL	109 421 048	102 821 842	85 225 374	40 688 672	24 465 539	12 899 759

* Les données sur les volumes (possibilité, attributions et récolte) ne comprennent pas les volumes provenant des territoires sous CvAF, les réserves forestières et les lots intramunicipaux.

** Les données de récolte n'incluent pas les volumes laissés sur les parterres de coupe.

Sources : COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (Commission Coulombe) *Rapport*, Annexes, p. 299, 305 et 307 et pour les années 2003-2004 et 2004-2005 : MRNF, Direction de la gestion des stocks ligneux.

Tableau 2.4
Récolte* (m³) selon les essences, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 1990 à 2004

	Total Résineux		Total Feuillus		Total Toutes essences	
	DR 08	Québec	DR 08	Québec	DR 08	Québec
1990-1991	3 939 691	18 760 970	484 729	2 337 589	4 424 420	21 098 559
1991-1992	3 914 368	17 129 331	474 612	2 047 478	4 388 980	19 176 809
1992-1993	4 943 883	18 687 959	775 701	2 996 959	5 719 584	21 684 918
1993-1994	5 714 976	21 504 631	765 860	3 368 968	6 480 836	24 873 599
1994-1995	6 257 734	24 712 893	933 008	4 220 507	7 190 742	28 933 400
1995-1996	6 169 359	26 306 480	963 117	4 394 509	7 132 476	30 700 989
1996-1997	6 006 826	24 367 229	747 589	3 414 605	6 754 415	27 781 834
1997-1998	6 648 091	28 055 829	1 105 594	4 623 455	7 753 685	32 679 284
1998-1999	5 947 247	27 184 285	1 103 357	5 109 820	7 050 604	32 294 105
1999-2000	6 222 724	28 209 511	1 023 000	4 718 282	7 245 725	32 927 793
2000-2001	5 668 627	26 565 761	1 014 238	4 849 285	6 682 865	31 415 046
2001-2002	5 687 245	24 529 567	827 270	4 905 596	6 514 516	29 435 162
2002-2003	5 972 078	26 018 341	932 625	4 516 204	6 904 702	30 534 545
2003-2004	5 667 828	24 702 230	852 330	5 329 107	6 520 159	30 031 337
2004-2005	6 464 697	27 483 583	896 729	5 932 342	7 361 426	33 415 925

* Les données sur les volumes (possibilité, attributions et récolte) ne comprennent pas les volumes provenant des territoires sous CvAF, les réserves forestières et les lots intramunicipaux. Les données de récolte n'incluent pas les volumes laissés sur les parterres de coupe.

Sources : COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (Commission Coulombe) *Rapport*, Annexes, p. 299, 305 et 307 et pour les années 2003-2004 et 2004-2005 : MRNF, Direction de la gestion des stocks ligneux.

Tableau 2.5
Travaux sylvicoles réalisés de 1999 à 2003, territoire de gestion de la DR 08

Traitements sylvicoles	Superficies traitées (ha)					
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Total	Moyenne annuelle
Coupes de régénération	61 157	57 423	54 916	60 942	234 438	58 610
Coupes partielles	14 337	14 040	10 141	11 992	50 510	12 627
Reboisement	13 934	13 700	14 748	14 316	56 708	14 177
Entretien de plantation	17 709	14 573	8 814	9 502	50 598	12 649
Entretien de peuplement naturel	13 504	11 805	8 962	13 895	48 166	12 042
Préparation de terrain	10 204	11 356	10 419	11 584	43 563	10 891
Autres	2 825	1 973	2 118	2 454	9 370	2 343
Total	133 670	124 870	110 128	124 684	493 352	123 338

Source : RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, avril 2004, p. 44.

Tableau 2.6
Commentaires généraux relevés de diverses consultations publiques en lien avec la forêt

Consultations publiques	Éléments généraux (organismes nationaux et autres)	Commentaires spécifiques de l'Abitibi-Témiscamingue (ou positions des régions)
Mise à jour du régime forestier (2000)	Préoccupations face au concept de gestion intégrée des ressources. Le rendement soutenu nécessite plus de recherche. Informer et éduquer le public. Les communautés autochtones demandent que leur consentement soit obtenu avant l'entreprise de développements de projets sur leur territoire.	Définir les rôles et responsabilités des utilisateurs du milieu forestier. Gestion participative se traduit par une plus grande implication locale et régionale. Implication dans la création des plans. Réinvestir les redevances en région.
Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier (2002)	Réorganiser l'action gouvernementale en fonction de la gestion intégrée des ressources. Élargir la liste des participants. Élargir la liste des sujets couverts par les consultations. Planifier annuellement les consultations. Mettre en place un système de suivi efficace. Créer une table de concertation permanente.	Planifier la vulgarisation des documents pour le public. Informer et éduquer la population. Participation du public très importante. Clarifier la portée de la politique en forêt privée. Élargir la liste des participants. Reconnaître les particularités régionales. Octroyer une aide financière aux organismes qui en ont besoin. Définir le niveau d'engagement du ministre dans le processus. Élargir la liste des sujets couverts par les consultations. Permettre la participation des Autochtones aux consultations régionales.
Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier proposés pour les plans généraux d'aménagement forestier 2005-2010	Adapter les objectifs aux particularités régionales. Établir un mécanisme de concertation avec le milieu concernant l'identification des paysages à protéger.	Entretien des chemins existants. Augmenter les bandes de protection. Favoriser une approche par bassins versants. Établir un mécanisme de concertation avec le milieu.
Délimitations des unités d'aménagement forestier	Stabiliser les unités en priorité. Renforcer le sentiment d'appartenance	Fusionner les aires communes actuelles.

Consultations publiques	Éléments généraux (organismes nationaux et autres)	Commentaires spécifiques de l'Abitibi-Témiscamingue (ou positions des régions)
et de la limite nord des attributions commerciales de bois (2002)	<p>au territoire. Délais d'implantation trop courts. Réduire le nombre d'acteurs par unité d'aménagement. Augmenter la recherche scientifique pour la délimitation nordique. Augmenter les connaissances des impacts socio-économiques.</p>	<p>Augmenter la recherche scientifique pour la délimitation nordique. Crainte de pertes d'emplois s'il y a une baisse de possibilité à cause de la limite nord.</p>
Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources (2003)	<p>Intensifier l'aménagement forestier en encourageant l'innovation. Confier à d'autres organismes que l'industrie la responsabilité de l'aménagement forestier (coopératives forestières, ...). Plus de financement adapté aux régions pour les travaux sylvicoles et les forêts privées. Augmenter les approvisionnements pour les entreprises de 2^e et 3^e transformation. Déplorent le manque de formation spécialisée et le sous-financement de certains programmes reliés aux ressources naturelles. Favoriser la recherche et le transfert de connaissances. Privilégier les retombées locales par l'embauche locale et des fournisseurs locaux. Harmoniser les usages de la forêt. Reconnaître la faune comme une ressource naturelle.</p>	<p>Adopter et mettre en place une politique de rendement accru des forêts. Instaurer une meilleure collaboration entre les utilisateurs de la forêt. Favoriser la 2^e et 3^e transformation en région. Importance de développer des partenariats entre la grande entreprise et les PME. Attention particulière à la gestion durable de l'eau souterraine en fonction des besoins. Implanter en région des centres de recherche liés à l'eau et aux mines. Transférer en région les fonctionnaires responsables des ressources naturelles.</p>

Source : Robert DUBÉ, *Bilan sommaire des consultations publiques des dernières années*, Rapport préparé pour la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, avril 2004.

ANNEXE III

Bénéficiaires de CAAF avec usines localisées en Abitibi-Témiscamingue, octobre 2006

Bénéficiaire de CAAF	Type d'usine	Municipalité	Activité
Abitibi Consolidated	Sciage	Senneterre	oui
Abitibi Consolidated	Sciage	Champneuf	non
CDEX (9008-6760)	Sciage	Val-d'Or	oui
Commonwealth Plywood Ltée	Sciage	Kipawa	non
Commonwealth Plywood Ltée	Sciage	Belleterre	non
Commonwealth Plywood Ltée	Panneaux	Kipawa	non
Domtar Inc.	Sciage	Val-d'Or	non
Domtar Inc.	Sciage	Malartic	non
Foresterie des Quinze Inc.	Sciage	Rémigny	non
Industries Norbord Inc.	Panneaux	Val-d'Or	oui
Industries Norbord Inc.	Panneaux	La Sarre	oui
Les entreprises Mégiscane	Sciage	Senneterre	non
Matériaux Blanchet Inc.	Sciage	Amos	oui
Optibois Inc.	Sciage	Barraute	non
Planure Nord-Ouest	Transformation	Amos	non
Produits Forestiers Miniers Abitibi	Sciage	Val-d'Or	oui
Sartiop Inc.	Façonnage	Angliers	oui
Scierie Gallichan Inc.	Sciage	Gallichan	non
Scierie Landrienne Inc.	Sciage	Landrienne	oui
Scierie Lepaqco Inc.	Sciage	Lorrainville	non
Société en commandite Lamneg	Sciage	Senneterre	non
Tembec Industries Inc.	Sciage	Taschereau	non
Tembec Industries Inc.	Sciage	Senneterre	oui
Tembec Industries Inc.	Sciage	Béarn	non
Tembec Industries Inc.	Sciage	Témiscaming	non
Tembec Industries Inc.	Pâte et papier	Témiscaming	oui
Tembec Industries Inc. (b.j.)	Sciage	La Sarre	non
Temlam Inc.	Panneaux	Amos	oui
Temlam Inc.	Panneaux	Ville-Marie	oui
			17/29

Source: Service Canada, *Avis sur l'industrie forestière de l'Abitibi-Témiscamingue*, octobre 2006, p. 4-5.

ANNEXE IV

Liste non-exhaustive des équipementiers du milieu forestier, Abitibi-Témiscamingue, 2006

Entreprise	Municipalité	Emplois	Produits
Aciers J.P Inc (Les)	La Reine	32	Équipement de scieries, écorceuses
Berotech Inc.	Amos	33	Affûteuses à couteaux, gabarits et appareils de montage, machinerie (fabrication sur demande)
Canvic Inc. FOR-MIN)	Amos	15	Lames à scies à ruban, lames de scies au carbure, lames de scies circulaires.
Fabrimac 2000	Barraute	13	Débroussailleuses forestières, ébrancheuses, usinage de pièces pour les industries minières et forestières, vérins hydrauliques, vérins pneumatiques
Trionex inc.	Amos	20	Vérins hydrauliques
Entreprises D.M (Équipement hydraulique Boréal inc.)	Macamic	25	Équipement de scieries, grappins et pinces mécanisés, usinage, vérins hydrauliques, vérins pneumatiques
Équipements forestiers Cardinal Inc	Angliers	71	Déligneuses à scies circulaires, ébouteuses, écorceuses, équipements de scieries, refendeuses, systèmes de manutention pour scieries, tambours écorceurs, tronçonneuses.
P.L.C	Senneterre	40	Équipement de scieries, convoyeurs, démêleurs, chargeurs à pincettes.
Métal Marquis Inc	La Sarre	45	Abatteuses, chaînes de traction, ébrancheuses, machines pour l'exploitation forestière, système hydrauliques, tronçonneuses, usinage de précision, vérins hydrauliques, vérins pneumatiques.
Usinage G.N Roy inc.	Amos	25	Couteaux d'ébrancheuses, ébrancheuses, métal en feuille, têtes abatteuses, tronçonneuses, usinage, vérins hydrauliques.
FORESCO ENR. Division Abatteurs Jacques Élément Inc.	Val-d'Or	14	Usinage de pièces pour les industries minières et forestières
LAROSE ET LAROSE	Macamic	7	Scies circulaires pour l'industrie du bois, usinage conventionnel, usinage de pièces de pompes, usinage de précision, vérins hydrauliques, vérins pneumatiques, usinage de pièces pour les industries minières et forestières
Affûteurs du Nord-Ouest inc.	Rouyn-Noranda	2	Affûtage
Atelier Abitibi	Val-d'Or	3	Usinage de pièces pour les industries forestières.
Atelier d'usinage branconnier	Senneterre	12	Usinage de pièces pour les industries forestières.
Atelier d'usinage et de soudure Val-d'Or	Val-d'Or	34	Remorque ou semi-remorques pour le transport du bois
Entreprises PARLEC Ltée.	Val-d'Or	13	Usinage de pièces pour les industries forestières.
FERABI INC.	Amos	22	Équipement de scieries, usinage de précision
PRBF TECHNOLOGIES	La Sarre	9	Usinage de pièces pour les industries minières et forestières, usinage conventionnel, usinage de précision, vérins hydrauliques et pneumatiques
Usinage d'Amos	Amos	2	Usinage de pièces pour les industries minières et forestières
QUADCO Équipement Inc.	Amos	18	Tête d'abattage, têtes multi-fonctionnelles, ébrancheuses, débroussaillage, disque de scie et dents, chaînes de tandem, grappins,
Automatismes industriels SYST-M INC	Amos	32	Systèmes d'automatisation pour industries du bois
Amobi	Amos	10	Manufacturier de sièges pneumatiques et ergonomiques pour exploitation forestière
DMC SOUDURE Inc	Macamic	9	Machines pour l'exploitation forestière
TÉMISKO	Notre-Dame-du-Nord	75	Remorques pour le transport du bois

Source : MRNF, Répertoire des équipementiers en ligno-technologies, 2004, 24 pages. Cette liste a été élaborée à partir des données contenues dans le Répertoire du Centre de recherche industrielle du Québec, Technologies québécoise de transfert du bois et le Répertoire des membres du Conseil de l'industrie forestière du Québec.

ANNEXE V

Programmes de formation offerts par les institutions d'enseignement menant à l'exercice d'un métier dans le secteur forestier

	CS Harricana (AT)	CS Lac- Témiscamingue (AT)	CS des Monts-et-Marées (BSL)	CS du Fleuve-et-des-Lacs	CS de l'Estuaire (Côte-Nord)	CS Pierre-Neveu (Laurentides)	CS Marie-Vicorin (Montréal)	CS du Pays-des-Bleuets	CS de la Capitale (Québec)	CS des Hauts-Cantons (Estrie)	CS de l'Énergie (Mauricie)	CS au Cœur-des-Vallées	CS Kamouraska (BSL)	CS Charlevoix (Québec)	CS Portneuf (Québec)	CS Sommets (Estrie)	CS René-Lévesque (Gaspésie)	CS du Chemin-du-Rov	CS des Draveurs (Outaouais)	CS des Hauts-Bois-de-	CS des Rives-du-Saguenay	Cégep de l'A- Témiscamingue	Cégep de Rimouski	Cégep de Sainte-Foy	Cégep de Baie-Comeau	Cégep de la Gaspésie et des	Cégep de Chicoutimi	Cégep de Trois-Rivières	Cégep de Saint-Jérôme	Cégep de St-Félicien	Cégep de Victoriaville	Centre régional de Lanaudière	Cégep de Lévis-Lauzon	Université du Québec en A-T	Université Laval	Université Québec à Montréal	Université à Trois-Rivières			
Niveau secondaire (DEP)																																								
Abattage et façonnage des bois	✓		✓	✓	✓	✓	✓																																	
Abattage manuel et débardage forestier	✓		✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓																												
Affûtage			✓			✓		✓	✓																															
Aménagement de la forêt	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓																													
Classement des bois débités			✓	✓	✓	✓		✓	✓																															
Pâtes et papiers		✓	✓				✓						✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																			
Sciage						✓		✓	✓																															
Travaux sylvicoles	✓		✓	✓		✓		✓	✓	✓																														
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	✓		✓		✓	✓		✓			✓																													
Protection et exploitation de terr. fauniques	✓		✓	✓		✓		✓		✓											✓																			
Niveau collégial (DEC)																																								
Technologie forestière																						✓	✓	✓	✓	✓														
Technologie des pâtes et papiers																											✓													
Tech. transformation des produits forestiers																							✓	✓				✓	✓											
Techniques du meuble et d'ébénisterie																															✓	✓								
Technique de génie chimique																																		✓						

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Stratégie d'intensification de l'aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec - Région 08*, 2005.

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Portrait des entreprises et entrepreneurs en 2^e et 3^e transformation du bois en Abitibi-Témiscamingue*, présentation de Nicolas Lecomte, novembre 2005.

BLANCHETTE, Luc, *Les perspectives sectorielles – Scénario 2006-2008, Région de l'Abitibi-Témiscamingue, 2006*.

BLANCHETTE, Luc et Guy PERRON. *Étude sur le vieillissement de la main-d'œuvre de l'Abitibi-Témiscamingue et d'une partie du Nord-du-Québec*, 2003.

CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS, Rapport annuel 2004-2005.

CHABOT, Alain, *Évaluation des mouvements des bois en Abitibi-Témiscamingue*, présentation 1^{er} Rendez-vous à valeur ajoutée, 11 novembre 2005, Rouyn-Noranda.

Communiqués de presse : « Le ministre Pierre Corbeil annonce des modifications à la Loi sur les forêts », 17 mars 2005 et Site Internet : Report des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et baisse de l'attribution de la matière ligneuse, adresse : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/virage/virage-pgaf.jsp> et « *Allocution de monsieur Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec - Entente sur le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts* », 6 mars 2006 et « *Le ministre Corbeil accorde une aide financière de 800 000 \$ sur trois ans au bureau de promotion des produits forestiers du Québec (Q-WEB)* », 29 novembre 2005.

CONFÉRENCE DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU QUÉBEC. En ligne : http://www.ccfq.qc.ca/ccfq2_fr.htm.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Plan de développement et de diversification – Abitibi-Témiscamingue*, juin 2005.

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC, Bulletin FibrExpression, volume 2, numéro 4, 2004.

MRNF, *Nomenclature de la première et deuxième et troisième transformation des produits forestiers*, 2005.

CONSEIL DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE DU QUÉBEC, *Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois*, 2001.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Bâtir et innover*, 2004.

COMITÉ DE TRAVAIL, *Mécanisme d'intégration des aires protégées à la gestion du territoire - Document de travail*, janvier 2001.

COMITÉ ACCORD, diverses informations.

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, Rapport final et synthèse, décembre 2004.

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE, Communiqués « *L'Abitibi-Témiscamingue émet plusieurs idées pour améliorer le régime forestier québécois* », 3 mai 2004 et « *Les grandes priorités pour améliorer la gestion des forêts publiques du Québec* », 14 décembre 2004.

DIRECTION DES COOPÉRATIVES DU MDEIE, *Coopératives du Québec – Données statistiques – Édition 2005*.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Plan d'affectation du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue - Document de consultation.*

DIRECTION RÉGIONALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Portrait territorial Abitibi-Témiscamingue*, 2005.

DUBÉ, Robert, *Bilan sommaire des consultations publiques des dernières années*, Rapport préparé pour la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, avril 2004.

Fonds mondial pour la nature-Canada (WWF), *Les aires protégées en forêt boréale au Québec, fiche d'information 1*, avril 2002.

FORINTEK CANADA CORP. et SGF REXFOR, *Les systèmes de construction en bois – Analyse d'opportunités*, mars 2003, p.5-9 et 16.

FORINTEK CANADA CORP., *Évaluation du mouvement des bois dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, 2005, p.21.

FORTIN, Lyne, *L'industrie forestière en Abitibi-Témiscamingue – Portrait de l'emploi et de la main-d'œuvre*, Emploi-Québec, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 2005.

GAGNON, Daniel, *La forêt naturelle du Québec, un survol*, mai 2004, p. 13.

GAUTHIER, Nicolas, *ABC des coupes partielles*, article tiré de COUVERT BORÉAL printemps 2006.

GERMAIN, Lili, *Portrait sur les transports*, Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, août 2006.

GLOBAL FOREST WATCH Canada (GFWC), *Récents changements anthropiques observés dans les écozones de la forêt boréale nordique, de la taïga australe et des plaines hudsoniennes du Québec et Résumé intitulé « Avant et après l'imagerie par satellite dresse un portrait saisissant des changements anthropiques dans la forêt boréale du Québec », 2006.*

GLOBAL FOREST WATCH CANADA, *Les forêts du Canada, À la croisée des chemins : bilan 2000*, 2000.

HYDRO-QUÉBEC, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003*, 2004.

INFO –FORÊT, *Mesures pour améliorer le régime forestier*, numéro spécial, numéro 66, juin 2000.

Informations transmises par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels.

INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, *Mémoire déposé à la commission d'étude scientifique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'état*, août 2004.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le secteur de l'exploitation forestière – Évolution des conditions de travail de 1983 à 1999*, 2000.

L'ALLIER, André et Pierre DOUCET, *Profil des systèmes productifs de la région Nord-du-Québec et positionnement de l'Abitibi-Témiscamingue - Secteurs forestier et minier*, Projet Accord Abitibi-Témiscamingue, avril 2003.

L'ALLIER, André et Suzie LAPRISE, *Les 2^e et 3^e transformations du bois : l'évolution, les opportunités* (powerpoint), février 2003.

LAROUCHE, Benoît, *Mise en place du réseau des aires protégées*, MDEEP, powerpoint, février 2006.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Portrait forestier des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec – Document d'information sur la gestion de la forêt publique*, avril 2004.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Quelques notions relatives au régime forestier québécois et l'approvisionnement en bois rond*, novembre 2005.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *Combien y a-t-il d'arbres dans les forêts ?*, 2002.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *Insectes, maladies et feux dans les forêts québécoises en 2004*, 2005.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique 2005-2006*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers en Abitibi-Témiscamingue*, 1999.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *La faune et la nature Ça compte! – La popularité des activités liées à la faune et à la nature en Abitibi-Témiscamingue*, février 2006.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Le plein air, Des dépenses de 1,3 G\$, juillet 2004*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement : Des dépenses de 303,4 M\$, juillet 2004*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, *La faune et la nature Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, 2006.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Site Internet.

NADEAU, Solange et Catherine MARTINEAU-DELISLE, *La participation publique à la gestion forestière par l'entremise des comités : portrait de la situation dans quelques régions du Québec*, rapport préparé pour la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, novembre 2004 et *La participation publique à la gestion forestière : portrait de la situation pour quelques comités de l'Abitibi-Témiscamingue et d'ailleurs au Québec*, présentation powerpoint.

PERFORMA, *Portrait du secteur industriel forestier de l'Abitibi-Témiscamingue, étapes 1 et 2*, 2002.

RÉSEAU LIGNICULTURE QUÉBEC. En ligne : <http://www.unites.uqam.ca/rlq/textligniculturegqcf.htm> et Stéphane GAUSSIRAND, *Les progrès de la ligniculture : des solutions d'avenir pour l'Abitibi-Témiscamingue*, powerpoint dans le cadre des Midis de la Foresterie, janvier 2006.

RESSOURCES NATURELLES CANADA, Service canadien des forêts. En ligne : http://ecosys.cfl.scf.rncan.gc.ca/disturb/windfall_f.asp

RÉSEAU-TRANSFORMATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Inventaire des bois de sciage résineux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en vue de favoriser le développement d'entreprises de seconde transformation*, 2002.

RÉSEAU-TRANSFORMATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Réflexion et proposition relative aux 2^e et 3^e transformations du bois en Abitibi-Témiscamingue*, janvier 2003.

ROMAGUER, Boris et Nadine BACHAND, *La foresterie et les autochtones : le cas du Québec*, Chapitre : Le contexte socioéconomique et socioculturel, Groupe de recherche d'intérêt public de l'Université du Québec à Montréal.

SAINT-ARNAUD, Marie et L. SAUVÉ et D. KNEESHAW, FORÊT IDENTITAIRE, FORÊT PARTAGÉE : Trajectoire d'une recherche participative chez les Anicinapek de Kitcisakik (Québec, Canada), VERTIGO, Vol 6, no2, septembre 2005 en ligne : www.vertigo.uqam.ca.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ), En ligne : <http://www.sepaq.com/Fr/index.cfm>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi*, janvier 2000.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, Communiqués de presse « *Foresterie en Abitibi-Témiscamingue - Des projets de recherches appliquées qui font l'objet de transfert à l'industrie* », 2 mai 2006 et « *Vers une foresterie amérindienne* », 22 juin 2005.

VILLENEUVE, Normand, *Reconnaissance et protection des écosystèmes forestiers exceptionnels de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, Powerpoint, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, octobre 2005.

WYATT, Stephen, *Vers une coexistence entre les autochtones et l'industrie forestière*, mémoire présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, 2003.

LEXIQUE

Aire protégée : Zone protégée par des lois, des règlements ou une politique afin de limiter l'occupation ou les activités humaines.

Couvert forestier : Écran formé par l'ensemble plus ou moins continu des branches et du feuillage des cimes d'arbres voisins.

Zone bioclimatique : Zone qui se définit par des caractéristiques biologiques et des caractéristiques climatiques relativement homogènes à l'intérieur d'une très vaste étendue.

Forêt : Formation végétale où prédominent les arbres et autres végétaux ligneux poussant relativement près les uns des autres.

Forêt boréale : Une des trois principales zones forestières au monde; elle est située dans les régions nordiques et est caractérisée par la prédominance de conifères.

Territoire forestier : Territoire portant ou destiné à porter une forêt en croissance. Comprend les terrains qui ne sont pas actuellement boisés, comme les terrains ayant subi une coupe à blanc, les terrains forestiers du Nord dont l'exploitation n'est pas prévue ainsi que les plantations.

Territoire forestier productif et accessible : Un terrain forestier productif est un terrain où il est possible d'extraire un volume de matière ligneuse de plus de 30 m³/ha en moins de 120 ans.

Territoire forestier improductif : Un terrain forestier improductif est un terrain forestier de plus de 2 hectares dont le rendement est inférieur à 30 m³/ha sur une période de 120 ans. Parmi ce type de terrains, se retrouvent les aulnaies ainsi que les dénudés et semi-dénudés secs et humides. De plus, dans cette sous-catégorie de terrains forestiers improductifs, il faut ajouter toute superficie qui a déjà été productive au niveau forestier, mais qui n'est pas encore régénérée 40 ans après une perturbation majeure.

Territoire non forestier : Superficie où la production de matière ligneuse est nécessairement exclue. Sont regroupés sous cette appellation : les terres agricoles y incluant les friches, les superficies déboisées pour une raison connue comme l'emplacement des camps forestiers, les terrains déboisés pour une raison inconnue et qui sont dits défrichés, les sites inondés, les gravières, les chemins, les lignes de transport d'énergie, les cours d'eau, les terrains de camping, les colonies de vacances, les centres de ski et les sites de villégiature.

Inventaire forestier : Un inventaire forestier vise la collecte de données sur les forêts telles les superficies, l'âge des arbres qui les composent et la quantité de bois qu'on y retrouve pour des fins précises comme la planification, l'aménagement ou la récolte. La province fait l'objet d'un programme d'inventaire à tous les 10 ans.

Écosystème forestier exceptionnel (EFE) : Classification des écosystèmes forestiers selon qu'ils sont anciens, rares ou qu'ils représentent un refuge pour des essences en situation précaire.

Forêts rares : Écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites. Par exemple, les peuplements de pins rigides sont rares dans tout le Québec, alors que ceux de chênes rouges sont communs dans le sud-ouest de la province, mais rares dans la péninsule gaspésienne.

Forêts anciennes : Peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'Homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. On dénombre peu de forêts anciennes au Québec. Dans le sud de la province, la plupart des forêts ont en effet été considérablement affectées par la colonisation, puis par l'urbanisation. Plus au nord, ce sont les épidémies d'insectes et les feux qui les ont raréfiées.

Forêts refuges : Forêts qui abritent une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) menacée(s) ou vulnérable(s). On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration significatives (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Forêt d'expérimentation : Les forêts d'expérimentation sont des territoires forestiers publics d'une superficie d'au plus 500 hectares destinés à la recherche et à l'expérimentation. Elles sont constituées par arrêté ministériel conformément à l'article 107 de la Loi sur les forêts et bénéficient d'une existence et d'une protection légale. D'une durée maximale de 30 ans, elles peuvent être renouvelées à échéance. Les forêts d'expérimentation sont essentiellement destinées à protéger les dispositifs expérimentaux des chercheurs associés à des organismes de recherche gouvernementaux ou institutionnels.

Pourvoirie : Établissement qui offre des installations et des services pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Réserve écologique : Territoire désigné pour la conservation intégrale et permanente d'espèces animales ou végétales représentatives, rares ou exceptionnelles du patrimoine écologique du Québec.

Réserve faunique : Territoire constitué en vue de la protection de la faune, où l'utilisation des ressources est réglementée.

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Territoire utilisé à des fins d'aménagement d'exploitation ou de conservation de la faune.

Classe d'âge : Les arbres ou la portion du matériel sur pied qui forment une subdivision reconnue en fonction de l'âge. Dans les inventaires forestiers, les classes d'âge sont généralement de 20 ans.

Écozone : Une catégorie à l'intérieur d'un système de classification écologique. Le Canada est découpé en 15 écozones terrestres et 5 écozones maritimes. Chacune de ces écozones présente des attributs particuliers qui ont trait à la terre (géologie et géographie), au climat (précipitations, température, latitude) ainsi qu'aux organismes. Les écorégions quant à elles sont des subdivisions dans une écozone. On en compte 200 au Canada.

Écorégion : Une sous-catégorie à l'intérieur d'une écozone.

Peuplement résineux : On retrouve dans ces peuplements toutes les forêts composées en grande partie ou uniquement d'essences résineuses telles que le sapin, l'épinette, le pin, le mélèze et le cèdre. **Type forestier résineux** : Type forestier dans lequel, par convention, de 76 % à 100 % du couvert, du nombre d'arbres, de la surface terrière ou du volume appartient aux résineux.

Peuplements mélangés (mixtes) : On retrouve dans ces peuplements toutes les forêts composées d'un mélange d'essences feuillues et résineuses. **Type forestier mixte** : Type forestier dans lequel, par convention, de 26 % à 75 % du couvert, du nombre d'arbres, de la surface terrière ou du volume appartient aux résineux.

Peuplements feuillus : On retrouve dans ces peuplements toutes les forêts composées en grande partie ou uniquement d'essences dites feuillues telles que les érables, les peupliers et les bouleaux. **Type forestier feuillu** : Type forestier dans lequel, par convention, de 76 % à 100 % du couvert, du nombre d'arbres, de la surface terrière ou du volume appartient aux feuillus.

Conifères ou résineux : Groupe d'arbres fructifiant par des cônes et dont les feuilles, généralement persistantes, ont le plus souvent la forme d'aiguilles ou d'écaillés. Parmi eux : le sapin, l'épinette, le pin et le mélèze communément appelé le groupe SEPM.

Feuillus : Se dit des arbres portant des feuilles à limbe relativement large (rarement sous forme d'aiguilles ou d'écaillés) qui tombent tous les ans. Parmi eux : le bouleau, le chêne, l'hêtre, l'érable, le frêne, le peuplier, le charme, le merisier et le châtaignier. **Autres feuillus** : Toute essence feuillue d'âge et de grosseur commerciale, peu ou rarement rencontrée (ex : cerisier tardif, noyer noir, caryer, ostryer, tilleul, hêtre).

Régénération : Croissance des jeunes plants qui remplacent le peuplement d'une forêt, à mesure que les arbres matures meurent ou sont coupés. **Régénération naturelle** : Nouveaux arbres qui poussent après une récolte, à partir de graines qui se trouvent naturellement dans le sol ou transportées par le vent, les oiseaux et les animaux. **Régénération artificielle** : Renouvellement artificiel d'une forêt par plantation de semis ou par ensemencement direct.

Peuplement : Groupe d'arbres qui se ressemblent par leur âge et leur mélange et qui occupent une région particulière. **Peuplement équienné** : *peuplement dont les arbres sont sensiblement du même âge*. Se dit d'un peuplement d'arbres ou d'un type forestier dont les différences d'âge sont faibles (variant de 10 à 20 ans). **Peuplement équienné** découle de perturbations qui ont eu lieu à un moment précis, comme des feux, une coupe à blanc ou une coupe à blanc. **Peuplement inéquienné** : *peuplement forestier dont les arbres sont d'âges nettement différents*. Se dit d'une forêt, d'un peuplement ou d'un type de couvert composé d'arbres d'âges très différents comprises à au moins trois classes d'âge.

Jeune : En aménagement équienné, arbre ou peuplement qui a dépassé le stade de la régénération, mais qui n'a pas atteint l'âge d'exploitabilité.

Mûr : Peuplements ou types forestiers parvenus ou presque à l'âge de révolution et dont la croissance a atteint son point culminant. **Suranné** : Arbre ou peuplement qui a dépassé l'âge de maturité, où le taux de croissance diminue et les arbres s'affaiblissent.

Volume marchand brut : *Le volume marchand brut d'un arbre correspond au volume ligneux de son tronc et des ses branches ayant plus de 9 centimètres. Il représente approximativement 73 % de la biomasse totale d'un arbre.*

Superficie en régénération : Terres ayant été récoltées récemment (il y a moins de 10 ans) et terres dévastées par des perturbations naturelles comme les incendies, les insectes et les maladies.

Aire commune : Unité territoriale de base pour aménager la forêt en vue d'approvisionner les usines de transformation du bois. C'est aussi sur la base de l'aire commune que l'on détermine la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu (possibilité forestière). C'est sur cette portion de territoire forestier public sur laquelle un ou plusieurs bénéficiaires de contrats d'aménagement forestier (CAAF) sont autorisés à réaliser une activité d'aménagement et à y récolter un certain volume de bois. L'aire commune peut correspondre à une ou plusieurs aires forestières. Au printemps 2007, l'unité d'aménagement forestier (UAF) se substituera à l'aire commune.

Aire forestière : portion d'un territoire forestier public qui fait l'objet d'un calcul de possibilité forestière.

Calcul de possibilité forestière : Détermination de la possibilité annuelle de coupe. D'une façon générale, calcul basé sur le volume et l'accroissement des peuplements, qui permet d'estimer le volume maximum de bois qu'il est possible de récolter annuellement et perpétuellement dans une unité d'aménagement donnée.

Plan général d'aménagement forestier (PGAF) : Le plan général d'aménagement forestier (PGAF) préparé par le ou les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Il porte sur les 25 ans de la durée du contrat, pour le territoire qui y est mentionné, et est révisé à tous les cinq ans.

Plan quinquennal d'aménagement forestier : Le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) préparé par le ou les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), et composé majoritairement de cartes, vient préciser de quelle manière s'appliqueront, pour les 5 prochaines années, les grands principes énoncés dans le plan général.

Possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu : Volume maximum des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences que l'on peut prélever à perpétuité dans une unité d'aménagement donnée sans diminuer la capacité productive du milieu forestier.

Possibilité forestière : Quantité de bois produite naturellement par la forêt ou lorsqu'elle est aménagée.

Propriétaire actif : Propriétaire qui réalise ou fait réaliser des coupes (et qui utilise le processus de mise en marché du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue), de même que celui qui

exécute ou fait exécuter des travaux d'aménagement sur sa propriétaire forestière et qui en retire des subventions et avantages fiscaux.

Attribution annuelle : Volume d'essence ou de groupe d'essences alloué ou accordé à un bénéficiaire de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ou d'un contrat d'aménagement forestier (CtAF) pour une période d'un an.

Réserves forestières : Superficies sans droit forestier **OU** ensemble des aires forestières du domaine de l'État sur lesquelles ne s'exerce aucun *contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier* (CAAF) ou aucun *contrat d'aménagement forestier* (CtAF). Les réserves forestières peuvent être constituées de lots ou de blocs de lots publics intramunicipaux, de certains territoires nordiques ou encore de forêts souvent situées au nord du territoire des aires communes. Le ministère peut conclure avec toute personne une convention d'aménagement forestier (CvAF) dans les réserves forestières à la condition de respectant la possibilité forestière et les normes d'intervention forestière.

Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier : Contrat qui confère à son bénéficiaire le droit d'obtenir annuellement, sur un territoire déterminé, un permis d'intervention pour la récolte d'un volume de bois ronds d'une ou de plusieurs essences en vue d'assurer le fonctionnement d'une usine de transformation du bois et de réaliser des traitements sylvicoles permettant d'atteindre le rendement annuel prévu au contrat pour chaque aire destinée à la production forestière.

Régénération naturelle : Établissement d'un peuplement par semence naturelle.

FACTEURS DE CONVERSION

1 corde de bois (4 pieds de long empilé sur 4 pieds de haut par une pile de 8 pieds de long) = 85 pieds cubes solides = 2,41 mètres cubes solides

1 cunit = 100 pieds cubes solides = 2,831 mètres cubes solides

1 pied mesure de planche (pmp) = une pièce de bois de 1 pouce d'épaisseur sur 1 pied de largeur sur 1 pied de longueur

1 000 pieds mesure de planche (pmp) = 2,36 mètres cubes (valeur nominale)

1 mètre cube = 423,7 pmp = 35,3 pieds cubes = 0,353 cunit = 1,5 mètre cube apparent

1 tonne métrique (tonne longue) = 1 000 kilogrammes = 2 205 livres

1 tonne anglaise (tonne courte) = 2 000 livres

1 kilomètre carré = 100 hectares = 0,386 mille carré

1 hectare = 2,47 acres